

MINISTERE DE LA DEFENSE

GEN 120



ECOLE SUPERIEURE

D'APPLICATION DU GENIE

Direction des études
Et de la prospective

MANUEL D'EMPLOI ET DE MISE EN ŒUVRE DES SECTIONS DE COMBAT DU GENIE



Approuvé le : 7 septembre 2005
sous le n° : 6487 /ESAG/DEP

Edition 2005

Annule et remplace l'édition 2000 du GEN 120.

AVANT PROPOS

En février 2003, le général CEMAT a décidé la « ternarisation » des compagnies de combat du génie (CCG) des RGBIA. Toutes ces compagnies comptent maintenant trois sections de combat du génie (SCG), composées chacune de trois groupes de combat du génie (GCG), et une section d'appui (SAPP).

Cette transformation permet de mieux répondre aux besoins des formations interarmes, en termes d'appui direct et général, en :

- homogénéisant les structures des unités de combat du génie, quelle que soit leur BIA d'appartenance, afin d'être instantanément interopérables et interchangeables,
- standardisant les capacités des unités dont la préparation opérationnelle peut être ainsi plus facilement uniformisée.

L'actualisation du manuel d'emploi et de mise en œuvre de la section de combat du génie s'avère donc nécessaire afin de préciser son engagement dans un combat résolument interarmes.

Ce document présente la structure, les principes d'emploi et les missions opérationnelles du groupe de combat du génie, puis ceux de la section.

Cette version annule et remplace l'édition 2000 du GEN 120.

SOMMAIRE

Avant-propos 2

1ère PARTIE : LE GROUPE DE COMBAT DU GENIE

Chapitre 1.1. Organisation et rôle 6
1.1.1. Généralités
1.1.2. Organisation
1.1.3. Rôles

Chapitre 1.2. Les missions du groupe 8
1.2.1. Appui à la mobilité
1.2.2. Appui à la contre-mobilité
1.2.3. Participation à la sauvegarde-protection
1.2.4. Aide au déploiement d'urgence
1.2.5. Appui aux franchissements
1.2.6. Participation aux actions particulières
1.2.7. Participation aux actions d'assistances aux populations

2ème PARTIE : LA SECTION DE COMBAT DU GENIE (SCG)

Chapitre 2.1. Organisation et rôle 10
2.1.1. Organisation de la SCG
2.1.2. Possibilités de renforcement de la SCG
2.1.3. Rôles particuliers au sein de la section

Chapitre 2.2. Caractéristiques du combat de la SCG 15
2.2.1. Cadre général d'emploi
2.2.2. Principes d'action
2.2.3. Capacités générales

Chapitre 2.3. les actes élémentaires de la SCG 21
2.3.1. Généralités
2.3.2. Se déplacer
2.3.3. S'arrêter et tomber en garde
2.3.4. Utiliser ses armes

3ème PARTIE : LES MISSIONS GENERALES

Chapitre 3.1. Les missions d'appui direct 29
3.1.1.Appui à la mobilité 30
3.1.1.1. Ouvrir les axes de progression
3.1.1.2. Rétablir des itinéraires
3.1.1.3. Participer au désengluement d'une unité

3.1.2. Appui à la contre-mobilité 36
3.1.2.1. Réaliser un système d'obstacles planifié
3.1.2.2. Réaliser des obstacles ponctuels en réaction
3.1.2.3. Participer à un détachement de barrage (voie terrestre)
3.1.2.4. Participer à un détachement héliporté d'intervention du génie (DHIG)

3.1.3.Participation au combat de contact 44
3.1.3.1. Participer à l'attaque d'un point fort ou à la saisie d'un ouvrage

3.1.4.Participation à la sauvegarde-protection 46
3.1.4.1. Réaliser des emplacements de tir et de protection

3.1.5.Aide au déploiement d'urgence 48
3.1.5.1. Déminer et/ou dépolluer une zone
3.1.5.2. Réaliser des plates-formes de déploiement d'urgence
3.1.5.3. Réaliser des travaux simples d'infrastructure horizontale
3.1.5.4. Renforcer sommairement des infrastructures verticales

Chapitre 3.2. Les missions d'appui général 56
3.2.1. Aide au déploiement de la force
3.2.2. Soutien au stationnement de la force
3.2.3. Appui aux déplacements de la force
3.2.4. Appui au retrait de la force
3.2.5. Participation aux opérations civilo-militaires

Chapitre 3.3. Cas particuliers des franchissements 60
3.3.1.Généralités
3.3.2. Appuyer les franchissements autonomes
3.3.3. Faire franchir par moyens du génie
3.3.4. Construire un pont MABEY-JOHNSON ou BAYLEY
3.3.5. Construire un pont de charpente

4ème PARTIE : LES MISSIONS PARTICULIERES

Chapitre 4.1. Le combat en zone urbanisée 71
4.1.1. Généralités
4.1.2. Principes

Chapitre 4.2. Les opérations de maîtrise de la violence 72
4.2.1.Généralités
4.2.2. Participer aux actions de contrôle des foules
4.2.3. Participer aux opérations de fouille

Chapitre 4.3. Les opérations de débarquement amphibie d'une force 77
4.3.1.Généralités
4.3.2. Appuyer une opération de débarquement amphibie d'une force

Chapitre 4.4. Les opérations d'aide aux populations 80
4.4.1.Généralités
4.4.2. Participer aux opérations d'aide aux populations

5ème PARTIE : ANNEXES

Chapitre 5.1. Les moyens logistiques de la SCG 82
5.1.1.Généralités
5.1.2.Equipements et Véhicules
5.1.3.Lots génie
5.1.4.Munitions

Chapitre 5.2. L’appréhension d’un problème génie 89
5.2.1.Méthode de résolution d’un problème génie
5.2.2.Les propositions d’emploi

Chapitre 5.3. Les ordres 97
5.3.1.Préparatoire
5.3.2.Paragraphe génie de l’OPO du SGTIA (ORDOGEN)
5.3.3.Ordres initial (ORDUGEN)
5.3.4.En cours d’action
5.3.5.Savoir faire un point de situation

Chapitre 5.4. La messagerie opérationnelle de la SCG 104
5.4.1.Messages

Chapitre 5.5. Définitions utiles 116
5.5.1.TTA
5.5.2.GENIE

Chapitre 5.6. STANAG importants pour la SCG 133
5.6.1.Généralités

Chapitre 5.7. Principes de subordination OTAN 134
5.7.1.Généralités

Chapitre 5.8. Documentation utile 136
5.8.1.Documentation TTA
5.8.2.Documentation GENIE

Abréviations 138

1[re] PARTIE : LE GROUPE DE COMBAT DU GENIE

CHAPITRE 1.1. ORGANISATION ET ROLE.

1.1.1. GENERALITES :

Le groupe de combat du génie (GCG) est le plus petit élément d'exécution d'une mission génie. Il est indissociable et engagé exclusivement au sein de sa section, hormis éventuellement dans le cadre du combat en zone urbanisée où il peut être détaché[1] aux ordres d'un DIA[2] (détachement interarmes).

Apte à assurer sa sûreté immédiate, il est doté de moyens propres et de renforcement éventuellement (CCG/SAPP et CA) pour réaliser ses missions génie.

1.1.2. ORGANISATION :

D'un effectif de 0 / 1 / 7, le groupe est doté d'un VAB génie avec arme de bord. Il est généralement articulé autour de deux équipes de sapeur de combat.



Chef d'équipe de combat du génie Sapeur-mineur Sapeur-mineur AC	Pilote VAB	Chef d'équipe de combat du génie Sapeur-mineur Sapeur-mineur

1.1.3. ROLES :

1.1.3.1. Le chef de groupe :
Sous-officier (subalterne) titulaire du BSAT combat et techniques du génie, il est responsable de ses personnels et de ses matériels.

Dans le domaine opérationnel, il est responsable de l'exécution de la mission reçue de son chef de section. A cet effet, il prépare, organise, conduit et contrôle l'action de son groupe. Il a en permanence le souci du compte rendu et du renseignement terrain.

Certaines de ses qualifications lui permettent plus spécifiquement :
- ➢ d'intervenir dans une opération de déminage ou de dépollution (MINEX II),
- ➢ de réaliser des destructions par explosifs[3].

---

[1] Voir définition dans 2 ème Partie / Chapitre 1.
[2] Détachement interarmes articulé autour d'une section d'infanterie ou d'un peloton de chars recevant des moyens adaptés (INF, ABC, GEN, ART,…).
[3] Dans un contexte opérationnel, les chefs de groupe du génie peuvent sur ordre, sous réserve d'avoir acquis les savoir-faire enseignés au cours de leur formation, être amenés, de manière décentralisée et en cohérence avec les règles d'engagement spécifiques au théâtre ou à l'opération concernés, à faire procéder à des destructions par explosifs.

1.1.3.2. le chef d'équipe[4] :
C'est un militaire du rang au moins titulaire du CTE combat et techniques du génie. Directement subordonné à son chef de groupe, il remplit un éventail de tâches correspondant à sa qualification et est en mesure, sur ordre ou par nécessité, de remplacer son chef de groupe.

1.1.3.3. le pilote VAB :
C'est un militaire du rang titulaire du CP génie, de la qualification MINEX I et de la qualification VAB. Il doit parfaitement connaître les capacités et contraintes techniques de son véhicule, son plan de chargement et son emploi tactique.

1.1.3.4. le radio - tireur :
C'est un militaire du rang titulaire du CTE combat et techniques du génie, il doit parfaitement connaître la mise en œuvre technique des matériels de transmission du groupe, ainsi que les procédures d'exploitation d'un réseau. D'autre part, il assure le service de l'arme de bord.

1.1.3.5. le sapeur - mineur :
C'est un militaire du rang titulaire du CP génie et de la qualification MINEX I, chargé de l'exécution des tâches élémentaires. Il exécute parfaitement les actes réflexes et élémentaires du combattant et contribue ainsi à la sûreté immédiate de son groupe.

1.1.3.6 le sapeur - mineur tireur AC :
C'est un sapeur-mineur qui assure le service de l'arme antichar du groupe.

[4] Le chef d'équipe est aussi appelé chef d'agrès dans les DUO.

CHAPITRE 1.2. LES MISSIONS DU GROUPE DE COMBAT.

Engagé le plus souvent dans la zone d'action dévolue à sa section, le groupe de combat concoure à la réussite de l'engagement de la SCG, en coordonnant ses actions à celles des autres groupes.

Le groupe de combat ne reçoit ordinairement qu'une seule mission à exécuter dans un même cadre espace-temps. Il agit généralement groupé par souci de concentration des efforts et de gain de temps dans les réalisations. Il peut être engagé sous les ordres du CDS ou du SOA. Il peut se voir momentanément renforcé de moyens d'appui dans presque toutes les mission confiées.

Le combat en zone urbanisée, de par ses spécificités[5], demande parfois de dispenser un appui génie jusqu'au niveau du DIA[6]. Une fois l'emploi de la SCG arrêté entre le CDS et le chef du SGTIA, il peut alors être envisagé de détacher un GCG à un DIA pour un temps clairement établi sans implication administrative ou logistique.

1.2.1. APPUI A LA MOBILITE :

Afin de faciliter ou d'appuyer la progression et les mouvements des unités amies, le CDS peut confier à un chef de groupe les missions suivantes :

- Ouvrir une trouée dans un obstacle[7].
- Élargir les trouées dans un obstacle.
- Dégager un obstacle.
- Baliser et/ou marquer des obstacles.
- Participer au désengluement d'une unité.
- Neutraliser un dispositif de destruction.
- Rétablir sommairement un axe (terrassements,…).

1.2.2. APPUI A LA CONTRE-MOBILITE :

Afin de stopper, ralentir ou orienter la progression et les mouvements des unités ennemies, le CDS peut confier à un chef de groupe les missions suivantes :

- Réaliser un obstacle à base de mines.
- Réaliser une destruction minée ou non.
- Réaliser une obstruction minée ou non.
- Relever, garder et fermer un obstacle de manœuvre.

1.2.3. PARTICIPATION A LA SAUVEGARDE-PROTECTION :

Afin de participer à la sauvegarde et à la protection des unités amies, le CDS peut confier à un chef de groupe les missions suivantes :

- Réaliser des postes de contrôle, de combat, d'observation et des emplacements d'armes.
- Réaliser des travaux de protection (PC de SGTIA, points de ravitaillement de carburant, …).
- Dégager des champs de tir.

---

[5] Voir GEN 214.
[6] DIA : détachement interarmes articulé autour d'une section d'infanterie ou d'un peloton de chars recevant des moyens adaptés (INF, ABC, GEN, ART,…).
[7] Création de passage en colonne de piétons ou de véhicule.

1.2.4. AIDE AU DEPLOIEMENT D'URGENCE :

Afin d'appuyer le déploiement d'urgence des unités amies, le CDS peut confier à un chef de groupe les missions suivantes :

- Avec MINEX III EOR, mener des reconnaissances de zones suspectes.
- Dépolluer/déminer les zones d'implantation.
- Réaliser des installations sommaires de déploiement ou de stationnement (plates-formes, zones de poser, …).
- Participer à l'aménagement d'une zone d'implantation[8] (zone vie, zone logistique, zone de stockage,…).

1.2.5. APPUI AUX FRANCHISSEMENTS :

Afin d'appuyer le franchissement ou de faire franchir des unités amies, le CDS peut confier à un chef de groupe les missions suivantes :

- Appuyer le franchissement autonome.
- Faire franchir (par PAA/SPRAT, par EFA, par portière MLF,…).
- Déminer/dépolluer une rive.
- Équiper, aménager et entretenir une rive.

1.2.6. PARTICIPATION AUX ACTIONS PARTICULIERES :

Afin d'appuyer certaines actions particulières des unités amies, le CDS peut confier à un chef de groupe les missions suivantes :

- Effectuer des destructions par explosifs de points fortifiés.
- Faciliter la progression à l'intérieur des bâtiments ou de réseaux suburbains.
- Participer à une opération de fouille (bâtiment, véhicules, personnes,…).
- Appuyer une opération de contrôle de foule (appui à la progression, réalisation d'obstacles, participation à la sauvegarde/protection,…).
- Participer à l'implantation et au maintien en condition de camp de prisonniers.

1.2.7. PARTICIPATION AUX ACTIONS D'ASSISTANCE AUX POPULATIONS :

Afin de participer aux actions d'assistance aux populations nationales et internationales, le CDS peut confier à un chef de groupe les missions suivantes :

- Participer à la réhabilitation ou à la reconstruction de zones sinistrées.
- Participer à la distribution d'aide d'urgence.
- Participer à l'implantation et au maintien en condition de camps de réfugiés.

La liste des missions citées couvre un large spectre des capacités du groupe de combat du génie en opérations mais n'est pas exhaustive. Les missions nouvelles et leurs cadres d'engagement sont de nature à augmenter la liste des missions du génie et par conséquent celles des GCG.

[8] Lors d'une entrée en premier sur un théâtre d'opération.

CHAPITRE 2.1. ORGANISATION ET ROLES.

La SCG possède un format unique à trois groupes de combat, quelle que soit la grande unité d'appartenance. Elle peut être renforcée de moyens adaptés à la mission.

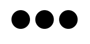
2.1.1. ORGANISATION DE LA SCG :

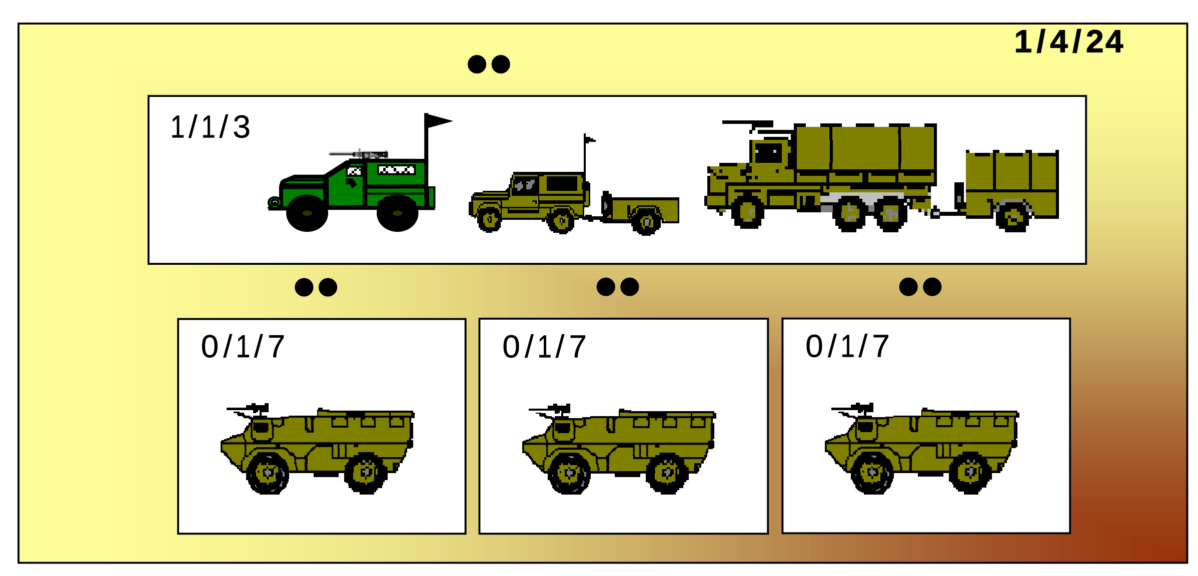
2.1.1.1. Généralités :
La section de combat du génie est articulée autour de plusieurs groupes, à savoir :

- un groupe de commandement,
- trois groupes de combat,
- éventuellement des moyens reçus en renforcement.

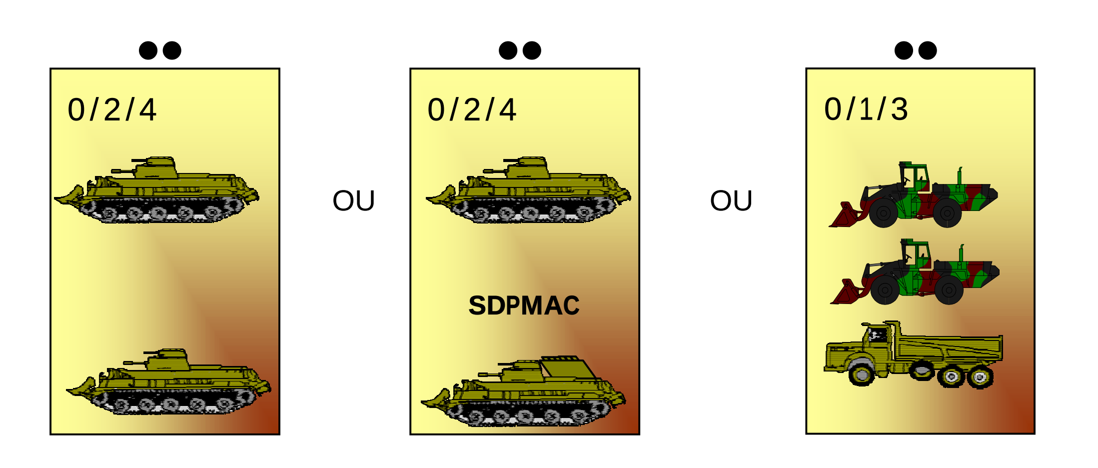
L'effectif de la section de combat est de 1 / 4 / 24. Elle dispose d'un véhicule de commandement (VAB GEN ou PVP), de 3 VAB GEN de groupe, d'un VLTT et d'un PL.

2.1.1.2. Structures :
De la section de combat du génie :





Exemple de renforcement possible provenant de la CCG/SAPP :



2.1.1.3. Moyens :
Les matériels et dotations de la section sont définis par le Document Unique d'Organisation (DUO). Cependant, les listes de matériels seront adaptées si nécessaire en fonction de la mission (ex : pas de flotteur pour une mission en zone désertique, pas de lot de mines antichars pour une mission d'assistance aux populations civiles,…).

Ces matériels peuvent être regroupés par grandes rubriques :

- Auto-Engins Blindés (AEB),
- Armement,
- Transmissions,
- Optique,
- NRBC,
- Santé,
- Commissariat de l'Armée de Terre (CAT),
- Génie (lots d'équipements et d'outillage),
- Carburant…

Les lots de la section (hors munitions) sont détaillés en partie 5/chapitre 1.

- Les dotations initiales en munitions, mines et explosifs ne sont pas évoquées dans ce document. Elles sont généralement dimensionnées en fonction du type de théâtre d'opération et des missions à y mener. Cependant des lots de munitions peuvent être spécialement composés en école d'application pour des raisons d'instruction ou en unités à des fins d'instruction collective ou d'entraînement.

2.1.1.4. Liaisons.
Ces liaisons, selon les ordres reçus, peuvent généralement être de trois types :

- physiques (CDS/SOA/estafette),
- par moyens de radiophonie (PR4G, …),
- par moyens de radiotransmissions de données (SITEL, CARTHAGE,…).

Le chef de section, selon les ordres reçus, doit être en liaison :

- en permanence avec son autorité d'emploi,
- en permanence avec ses subordonnés (organiques et renforcements),
- éventuellement avec son autorité génie (en cas de renforcement ou de détachement) ou avec les unités voisines.

Le CDS doit se conformer à l'OPSIC[9] donnant les règles et les mesures de coordination en matière de transmissions. Ces informations sont généralement transmises dans le paragraphe CDT/TRS des ordres d'opération des commandants d'unité.

Le tableau suivant présente un exemple de liaisons à mettre en œuvre en fonction des différentes positions de subordination.

[9] OPSIC : Ordre Pour les Systèmes d'Information et de Commandement.

		LIAISONS			
		Vers l'autorité d'emploi	Vers les subordonnés	Vers les unités voisines	Vers son CDU génie
POSITIONS DE SUBORDINATION	Conservée	**Fq CCG (PHO/TD[10])**	**Fq CCG ou SCG (PHO/TD)**	**Sur ordre (PHY/PHO/TD)**	
	Détachée	**Fq interarmes (PHO/TD)**	**Fq CCG ou SCG (PHO/TD)**	**Sur ordre (PHY/PHO/TD)**	**Fq génie (TD)**
	Donnée en renforcement	**Fq unité d'emploi (PHO/TD)**	**Fq unité d'emploi ou SCG (PHO/TD)**	**Sur ordre (PHY/PHO/TD)**	**Fq génie (TD)**

Remarques :
- Sur ordre, les GCG peuvent être intégrés dans le réseau interarmes.
- Il n'est pas exclu qu'une fréquence génie propre soit attribuée à la section.

2.1.2. POSSIBILITES DE RENFORCEMENT DE LA SCG :

La section de combat du génie peut généralement être renforcée :
- soit de moyens organiques de la compagnie de combat du génie (généralement EBG, SDPMAC et/ou MPG et bennes de la section d'appui),
- soit de moyens de la compagnie d'appui (moyens de minage, d'organisation du terrain, d'aide au déploiement, de franchissement…),
- soit de moyens provenant de la brigade du génie ou d'une autre BIA (moyens de déminage mécanique, aide au déploiement, de franchissement).
- soit de moyens alliés de tout type dans un cadre multinational[11].

Ces moyens sont généralement intégrés dans le dispositif de la CCG dans des conditions clairement établies dans l'OPO régimentaire. Le commandant d'unité répartit ensuite les moyens aux SCG selon les missions à assurer. Les sections mettent alors en œuvre les matériels en les conservant dans les délais strictement impartis et selon les prescriptions techniques définies par le capitaine.

Le chef de section doit organiser la prise en compte des moyens donnés en renforcement. A cet effet, il doit :
- connaître ou se faire préciser l'heure et le lieu de prise en compte,
- désigner le responsable de la prise en compte (généralement le SOA),
- organiser et prévoir le soutien de ses renforcements,
- connaître les règles générales de mise en œuvre de ces matériels.

Pour une gestion plus simple des moyens, ceux-ci sont généralement agrégés au groupe de commandement de la section aux ordres du sous-officier adjoint. Cependant, quand le SOA exécute une mission de combat, les moyens peuvent être :
- soit prépositionnés en attente dans un lieu de rendez-vous au plus près de l'action tout en les mettant à l'abri des dangers et coups immédiats,

[10] PHY/PHO/TD : physique/phonie/transmissions de données.
[11] Sous réserve de conformité avec les engagements de la France (Convention d'OTTAWA,...).

- soit laissés en garde sous la protection de la section commandement de la CCG ou du SGTIA,…

2.1.3. ROLES PARTICULIERS AU SEIN DE LA SECTION :

2.1.3.1. Le chef de section :
Le chef de section peut être un officier subalterne ou un sous-officier supérieur titulaire du Brevet Supérieur de Technicien de l'Armée de Terre (BSTAT). Il est en **permanence responsable** vis-à-vis de son capitaine ou du commandant d'unité du SGTIA de :

1. l'exécution de la mission confiée,
2. la conservation du potentiel de combat,
3. la sauvegarde de sa section.

Exécution de la mission confiée :

- Le chef de section doit tout mettre en œuvre pour accomplir la mission qui lui a été confiée. A cet effet, il donne des ordres à ses subordonnés et coordonne l'action de ses moyens.
- Il doit toujours anticiper sur la manœuvre future et donc formuler au plus tôt vers l'échelon supérieur ses demandes spécifiques (moyens de renforcement, munitions particulières,…).
- En **règle générale**, afin d'exécuter au mieux sa mission, il doit se trouver sur l'action principale et placer son sous-officier adjoint sur l'action secondaire.

Conservation du potentiel de combat :

- Même en position donnée en renforcement ou détachée, il a le souci de renseigner régulièrement son chef organique sur ses capacités propres mais aussi sur les moyens et les ressources locales susceptibles d'être utilisés par des unités du génie.
- Garant de l'engagement de sa section, il a le souci de l'entretien et de la préservation de ses moyens de combat.
- Il est aussi responsable de la logistique de sa section en liaison avec son sous-officier adjoint.

Sauvegarde de sa section :

- Il doit veiller à l'instruction individuelle et collective de sa section ainsi qu'à son entraînement au combat.
- Ses subordonnés pouvant agir de manière isolée, il doit développer leur esprit d'initiative et s'assurer qu'ils soient en permanence informés de la situation.
- Quel que soit le moment de son engagement, il veille en permanence à la sauvegarde/protection de ses moyens.

2.1.3.2. Le sous- officier adjoint (SOA) :
En règle générale, le SOA est titulaire du BSTAT et du MINEX III EOR. A ce titre, il est l'adjoint direct du chef de section, apte à le remplacer en toutes circonstances.
Ses responsabilités s'étendent aux domaines de

1. l'engagement de la SCG,
2. la gestion des moyens.

L'engagement de la section :

- Il doit pouvoir proposer, comme son chef de section, l'emploi de la SCG (à partir de l'ordre reçu du niveau unité élémentaire) et le traduire par des ordres d'exécution sur le terrain.

- Il doit être à tout moment capable, avec des moyens appropriés[12], de remplacer le chef de section.
- En tant que MINEX III EOR, il est le conseiller technique du chef de section en matière de déminage et de dépollution, et le spécialiste des reconnaissances de zones suspectées minées et/ou polluées.
- Il veille à la bonne exécution des ordres du CDS par les chefs de groupe.

La gestion des moyens :

- Il participe avec le CDS à la gestion du personnel, à son instruction et à son entraînement.
- Il est en charge de la logistique de la section, en liaison avec l'officier adjoint et le CDS commandement de la compagnie.
- Il organise le maintien en condition des matériels de la section.

[12] Véhicule de combat, transmissions, etc.

CHAPITRE 2.2. CARACTERISTIQUES DU COMBAT DE LA SCG

2.2.1. CADRE GENERAL D'EMPLOI.

La SCG est le plus souvent mise en œuvre dans le cadre de l'engagement de sa compagnie de combat d'appartenance. Elle peut exécuter des missions sur le territoire national ou sur un théâtre d'opérations extérieures dans le cadre d'une opération nationale ou multinationale.

Hormis les missions communes à l'armée de terre non développées dans ce document, la SCG exécute ou participe à des missions du génie ayant principalement pour cadre l'appui direct au combat[13]. Bien que ce ne soit pas sa vocation première en raison de son personnel et de sa dotation en équipement, elle peut aussi parfois recevoir des missions relevant de l'appui général[14].

2.2.2. PRINCIPES D'EMPLOI.

2.2.2.1. Généralités

La SCG est le plus petit élément de mise en œuvre apte à effectuer une ou plusieurs missions dans une **même zone d'action**, dont les dimensions ont généralement pour limites celles des possibilités de ses moyens de commandement/soutien et se calquent avec celles de la zone d'action d'un SGTIA.

La section, du fait de ses faibles effectifs débarquables (18 MDR) et de par la nécessité de concentrer les efforts génie, n'est généralement pas dissociable, sauf cas particulier d'un engagement en ZURB. Cependant, elle peut être momentanément scindée en éléments agissant à 2 ou 3 endroits au sein d'une **même zone d'action,** tout en restant en permanence aux ordres du CDS

Grâce à sa structure ternaire, la SCG est apte à réaliser simultanément trois missions différentes de niveau groupe dans sa zone d'action. Le CDS et son SOA se répartissent alors les responsabilités tactiques en dirigeant les actions des groupes selon les urgences et l'importance des réalisations.

2.2.2.2. Modalités de subordination

Les missions de la section et les différentes positions de subordination afférentes sont toujours définies dans un cadre espace-temps prédéterminé.

Selon les cas, la section peut être :

- soit conservée aux ordres de la CCG,
- soit donnée en renforcement à un autre élément du génie (national ou allié),
- soit détachée auprès d'une unité interarmes (généralement du niveau SGTIA national ou allié).

[13] L'appui direct regroupe toutes les missions du génie afférentes à la participation au combat de contact, à l'appui à la mobilité, à l'appui à la contre - mobilité et à l'aide au déploiement d'urgence.

[14] L'appui général regroupe toutes les missions du génie n'entrant pas dans le cadre de l'appui direct et visant à faciliter la projection et le retrait d'une force, à préserver sa liberté d'action et sa capacité opérationnelle ainsi qu'a remplir certaines autres conditions du succès. Il comprend : l'aide au déploiement, l'appui aux déplacements stratégiques et opératifs, la participation au rétablissement de la paix, la participation aux missions humanitaires.

Les modalités de subordination sont précisées dans l'ordre du génie du commandant de la CCG. Elles désignent, quand la SCG n'est pas conservée aux ordres, le bénéficiaire et fixent les conditions de temps, de lieu et de durée du renforcement ou du détachement.

Les différentes positions de subordination induisent des notions de commandement tactiques, logistiques et administratives[15]. Ces notions impliquent des consignes propres et des mesures de coordination développées dans les ordres d'opération de l'unité d'appartenance et de l'unité bénéficiaire si nécessaire.

Position de subordination	Applications
Conservée aux ordres	➢ La SCG conservée aux ordres est sous le commandement tactique, logistique et administratif de son CDU génie.
Donnée en renforcement	➢ La SCG donnée en renforcement est sous le commandement tactique du CDU génie bénéficiaire. Le commandement logistique et administratif reste généralement de la responsabilité du CDU d'origine.
Détachée	➢ La SCG détachée est placée sous le commandement tactique et en partie logistique (hormis partie génie) du chef interarmes. Le commandement logistique (partie génie) et administratif reste généralement de la responsabilité du CDU d'origine. ➢ Dans cette position, le CDS génie conseille le COM SGTIA sur l'emploi de sa section et de ses moyens reçus en renforcement. En exécution des ordres reçus du COM SGTIA, il met en œuvre ses moyens en tenant compte des mesures de coordination et des prescriptions techniques génie.

Dans tous les cas, le CDS reste responsable :

- ➢ de ses moyens et de leur mise en œuvre,
- ➢ de sa sûreté immédiate,
- ➢ de sa sûreté rapprochée lorsqu'il est isolé.

2.2.2.3. Cas particulier de la position détachée.
Dans le cadre de cette position de subordination, le CDS doit :

Chronologie	Actions
Avant le détachement	➢ En fonction des délais impartis, avoir pris connaissance - au mieux de l'OPO de son CDU - ou du paragraphe génie de l'OPO du GTIA - au minimum des orientations sur la manœuvre à venir. ➢ Connaître les renforcements possibles en moyens d'appui. ➢ Connaître les mesures de coordination et les prescriptions techniques propres au génie pour la manœuvre. ➢ Connaître les points divers suivants : - le point de rendez-vous, - les fréquences et indicatifs de l'unité IA appuyée, - la limite horaire de détachement, - le fuseau dans lequel se trouve l'unité appuyée, - les itinéraires autorisés, - la situation de l'unité appuyée, - les conditions de soutien logistique,…

[15] Cf. partie 5/chapitre 6 : principes de subordination OTAN.

Durant le détachement	➢ confirmer au chef IA la nature de ses moyens et les limites du détachement, ➢ prendre en compte l'intention du chef IA (effet à obtenir) et se faire préciser les points de coordination élaborés par lui, ➢ mettre immédiatement au travail les moyens du génie ne nécessitant pas une approbation du chef IA (ex : actions de sauvegarde/protection,...), ➢ selon les délais, demander à effectuer une reconnaissance, ➢ proposer l'emploi de la SCG, ➢ confirmer les demandes en renforcement, ➢ proposer la rédaction du paragraphe génie de l'OPO du SGTIA, ➢ conduire la mise en œuvre des GCG en action et en réaction, ➢ gérer les renforcements, ➢ en permanence, dans la mesure du possible, rendre compte au CDU GEN de la situation tactique et logistique,...
Après le détachement	➢ faire mouvement retour vers la zone d'installation de la CCG. ➢ réaliser, compléter et rendre les comptes-rendus formatés au CDU génie (STANAG 2017, 2036, 2123,…). ➢ remettre en condition les moyens de combat de la section.

2.2.3. CAPACITES GENERALES DE LA SCG

Selon le contexte opérationnel, en terrain ouvert ou en zone urbanisée, la SCG est apte à jouer indépendamment et parfois simultanément (selon ses capacités) les rôles suivants :

Appui direct au combat :	➢ Participation au combat de contact ➢ Appui à la mobilité ➢ Appui à la contre–mobilité ➢ Franchissement ➢ Aide au déploiement d'urgence
Appui général :	➢ Aide au déploiement ➢ Appui au déplacement ➢ Soutien au stationnement d'une force ➢ Appui au retrait de la force
Recherche de renseignement :	➢ Recherche du renseignement terrain, milieu.

2.2.3.1. Appui direct au combat

- **La participation au combat de contact** a pour but de permettre aux éléments de tête d'engager le combat avec l'ennemi ou de s'infiltrer dans son dispositif en vue de renseigner, de tenir, éventuellement de conquérir les points clés utiles à la poursuite des opérations.

Pour cette mission, le CDS de combat du génie est à même d'armer un certain nombre d'équipes génie spécialisées (équipe de déminage, équipe de destruction, équipe de détection, équipe d'ouverture d'accès, …). Il peut ainsi participer à une attaque de point fort, à des opérations de fouille ou de contrôle de foule ou à des opérations en zone urbanisée. Généralement, le CDS coordonne l'action des équipes et se situe sur l'action principale. Le SOA peut aussi, autant que de besoin, coordonner l'action d'autres équipes et participer à l'exécution de missions secondaires.

- **L’appui à la mobilité** consiste à favoriser l'engagement et la manœuvre des forces amies en garantissant leur liberté de mouvement sur l'ensemble du théâtre d'opérations.

Dans ce cadre, une SCG assurera le plus souvent des missions destinées à faciliter la progression tant dans la zone des contacts (en étant détachée aux éléments de tête) que sur les arrières de la zone d’action (au profit des échelons de combat et logistiques). Les actions de la section seront surtout axées sur l’ouverture et le rétablissement d’itinéraire. Il n’est cependant pas exclu que la SCG soit engagée en appui d’une action de couverture ou de flanc-garde. Dans ce cas des actions de contre-mobilité seront mises en œuvre.

- **L’appui à la contre-mobilité** a pour but de réduire ou annihiler les possibilités de mouvement et de transport de l'adversaire par la mise en œuvre d'obstacles de toute nature sur le terrain et les voies de communication, principalement en recherchant la synergie feux/obstacles.

Pour sa part, la SCG sera principalement engagée pour appuyer des actions d’interdiction et/ou participer à des actions de freinage.
Les actions d’interdiction s’échelonneront dans la profondeur de la zone d’action en s’appuyant sur les obstacles naturels ou artificiels du terrain. Dans ce cas, les actions des SCG se concrétiseront principalement par la valorisation des lignes d’interdiction au moyen de systèmes d’obstacles et de travaux de sauvegarde-protection.
En action de freinage, les SCG peuvent appuyer et/ou participer aux actions des SGTIA au contact. Dans ce cas, une SCG alternera les actions de valorisation des lignes de coup d’arrêt par des systèmes d’obstacles associées aux mesures de sauvegarde-protection et les actions de participation au freinage par la fermeture des obstacles de manœuvre et la création d’obstacles en réaction.
Dans les deux cas, une SCG peut aussi être engagée dans des missions de participation à des détachements de barrage[16], de couverture ou de flanc-garde.

- **L’appui aux franchissements** a pour but de faire passer les unités d'une rive à l'autre d'une coupure lorsque les ponts d'infrastructure sont totalement ou en partie inutilisables ou inexistants. Cette mission peut survenir durant des opérations ouvertement offensives ou défensives et de maîtrise de la violence. Selon le contexte de l’opération en cours, les franchissements seront à distinguer comme étant sous menace[17] et sous contraintes[18] (cf. TTA 750).

Une SCG pourra appuyer les franchissements à gué, autonome et par moyens du génie (continu ou discontinu). Ces derniers requièrent des moyens importants de reconnaissance, d’aménagement, d’activation et de maintien en condition des sites de franchissement. Une SCG, renforcée de moyens de la CCG/SAPP (MPG ou EBG), de la CA (PAA ou SPRAT ou EFA ou MLF) ou de la brigade du génie (PFM), est généralement nécessaire pour activer un point de passage.

[16] Détachement interarmes chargé de barrer une direction dangereuse par une manœuvre s'appuyant sur des obstacles créés à la demande, dans des délais souvent très courts.
[17] On appelle franchissement sous menace une opération de franchissement organisée dans une situation tactique où un ennemi clairement identifié cherchera à s’opposer à la manœuvre. Ce franchissement peut être offensif ou défensif. Dans un franchissement sous menace, l’une des deux rives est déclarée « rive amie » et l’autre « rive ennemie ».
[18] On appelle franchissement sous contraintes une opération de franchissement organisée dans une situation tactique où il n’y a pas d’ennemi en mesure de s’opposer directement à la manœuvre de franchissement. Dans ce cas, aucune des deux rives n’est déclarée « rive ennemie » ou « rive amie », et chacune nécessite un dispositif de sûreté adapté.

- **L’aide au déploiement d’urgence** est une forme d’appui direct consistant à faciliter le déploiement d’un dispositif de forces sous la menace de l’ennemi ou sous sévères contraintes de délais et de moyens.

  Pour le génie, cela se traduit essentiellement par des actions d’organisation du terrain (protection, sauvegarde, déception) et des aménagements sommaires nécessaires à l’installation des forces appuyées et tout particulièrement de leurs P.C.

  Renforcée de moyens de la CCG/SAPP et de la CA/SAD (et de la CA/SOT éventuellement), la SCG est apte à réaliser les tâches recouvrant, **selon la durée du déploiement**, les savoir-faire inhérents à la dépollution, à la création d’ouvrages sommaires protégés (PC, poste d’observation ou de tir,…) à la création de points de contrôle, à la réalisation de plates-formes sommaires de poser et de stockage, etc...

2.2.3.2. Appui général.

- **L’aide au déploiement de la force** recouvre l'ensemble des actions menées par toutes les composantes d'une force interarmées pour lui permettre : de préparer et assurer son acheminement et son installation initiale, de prendre tous les dispositifs adaptés aux circonstances, notamment aux menaces, en vue de préserver sa capacité opérationnelle, et d'assurer son désengagement et son rapatriement dans les meilleures conditions.

  Dans ce cadre, une SCG, renforcée pour certaines missions, peut être chargée des reconnaissances préalables à une installation, de la dépollution et de la préparation d'une plate-forme, de l'approvisionnement en eau et en électricité, de la réalisation de travaux d'infrastructure simples de protection ou de contrôle de zone. La section peut aussi participer au rétablissement des voies de communication en réalisant des opérations préalables de déminage et de dépollution. Enfin, elle peut contribuer à l'aménagement des conditions de vie des forces et, éventuellement, des populations, des réfugiés et des prisonniers.

- **L’appui aux déplacements de la force** a pour but de garantir la liberté de mouvement des forces amies et la permanence de leurs flux logistiques.

  Cet appui, pour une section de combat du génie, peut consister à participer au rétablissement et au maintien des voies de communications routières et ferrées, voire fluviales en réalisant notamment des opérations préalables de déminage et de dépollution ou en permettant le franchissement de coupures importantes.

- **Le soutien au stationnement d’une force** consiste pour le génie à mener des travaux d'amélioration du bien-être et de la sécurité des unités s'installant dans la durée : réfection ou construction de bâtiments, mise en place de centrale électrique, de station de production d'eau ou d'épuration.

  La SCG, renforcée, est apte à participer à certaines missions en réalisant des tâches de sa compétence et plus particulièrement celles inhérentes à la dépollution, à la création d’ouvrages de protection et de point de contrôle.

- **L’appui au retrait de la force** a pour but de permettre le désengagement et le rapatriement des forces en fin de mission.

  La SCG peut participer à cette mission en appuyant la mobilité des unités (voir § appui à la mobilité), au minimum leurs déplacements (voir § appui au déplacement) ou en participant aux mesures de sauvegarde–protection.

- **La participation aux opérations civilo-militaires** consiste pour le génie à faciliter l’interaction avec l'environnement civil et atteindre ainsi les objectifs civils et militaires poursuivis, en vue de l'état final recherché.

Renforcée, la SCG peut être engagée notamment en réalisant des travaux simples d'infrastructure horizontale aux profit des populations, en sécurisant des zones d'installation ou d'habitation, en participant à la réalisation de camp de réfugiés, etc.

2.2.3.3. Recherche de renseignement.

- **La recherche du renseignement terrain, milieu.** Cette mission est une constante pour toutes les unités du génie et a fortiori celles qui sont au contact.

La SCG participe à cette mission en étant impliquée dans les reconnaissances planifiées et les comptes rendus spontanés concernant particulièrement les informations liées au terrain (état général : facilités et entraves à la manœuvre), au milieu (ressources matérielles et matériaux), et à toute autre information susceptible d'aider la manœuvre.

CHAPITRE 2.3 . LES ACTES ELEMENTAIRES DE LA SECTION.

2.3.1. GENERALITES.

Le CDS du génie, afin d'exécuter ses missions, devra mettre en oeuvre des actes élémentaires communs à toutes les armes avec le souci permanent de la sûreté et de la sauvegarde de sa section. Ces actes élémentaires sont :

- se déplacer dans une direction donnée (la SCG doit toujours être prête à exécuter des déplacements en zone d'insécurité),
- s'arrêter ou tomber en garde,
- utiliser ses armes (la SCG doit toujours être en mesure d'assurer sa sûreté immédiate voire rapprochée).

ACTES ELEMENTAIRES	OBSERVATIONS
SE DEPLACER (en véhicules)	➢ préparer le déplacement, ➢ progresser en premier ou en deuxième échelon, ➢ progresser en sûreté ou en ambiance vitesse, ➢ réagir face à un ennemi terrestre ou aérien, et face à une menace N.R.B.C.
S'ARRETER - TOMBER EN GARDE	➢ effectuer un arrêt court ou un arrêt long, ➢ se poster (éventuellement, débarquer), ➢ assurer la sûreté.
UTILISER SES ARMES	➢ riposter, ➢ mettre en œuvre des appuis réciproques au sein de la section, ➢ coordonner et conduire les feux.

2.3.2. SE DEPLACER (*le présent document n'abordera pas le déplacement à pied. cf. INF 202*).

2.3.2.1. Préparer le déplacement.

Les mesures préparatoires au déplacement sont d'ordre technique et tactique. Elles sont généralement fixées par le commandant d'unité pour l'ensemble de la compagnie. Toutefois l'initiative peut en être laissée dans certains cas au chef de section. Elles portent essentiellement sur des mesures techniques et tactiques :

a). Les mesures techniques.

Elles visent à mettre sur pied la section en fonction des ordres reçus :

- préparation des personnels et des matériels,
- parage des véhicules.

b). Les mesures tactiques.

Elles consistent à réaliser les actions nécessaires à la sûreté et à l'exécution de la mission :

- étude de l'itinéraire et de la menace,
- camouflage,
- dispositions de combat,

- organisation du guet terrestre et aérien,
- mise en œuvre des mesures de protection N.R.B.C.

2.3.2.2. Progresser.

La section se déplace, en véhicules, sur un axe ou une direction, en utilisant les possibilités tactiques du terrain (routes, chemins, formations adaptées). Le chef de section maintient le rythme prescrit en progressant de points d'observation en points d'observation et adopte une articulation[19] qui lui permet de manœuvrer en cas de rencontre avec l'ennemi.

a). Au contact.

La section peut être amenée à se déplacer juste en arrière du premier échelon du sous-groupement interarmes. Le souci principal du chef de section doit être de se tenir informé en permanence de la progression ou de la position du premier échelon.

- en ambiance vitesse, la section effectue des bonds d'une grande amplitude,
- en ambiance sûreté, la section effectue des bonds plus courts et des arrêts plus fréquents pour observer et reconnaître les points particuliers du terrain.

COMPOSANTES	EXECUTION
PREPARER	➢ déterminer les points ou zones à atteindre, ➢ éventuellement, choisir les itinéraires, ➢ fixer les limites de bond, ➢ fixer les points à reconnaître sur les itinéraires, ➢ rythmer le déplacement (ambiance, horaires), ➢ articuler la section, ➢ répartir l'observation, ➢ fixer les missions des subordonnés, ➢ s'appuyer (être appuyé) / se couvrir (être couvert) : - armes de bord des véhicules, arme AC, - appuis des unités voisines, ➢ donner les ordres.
CONDUIRE	➢ débuter la progression sur ordre ou à l'initiative selon les ordres reçus, ➢ se renseigner : - les groupes de combat effectuent des « coups de sonde » en fonction des ordres et rendent compte de leur déplacement, - suivre la progression des autres sections, - maintenir les liaisons, ➢ coordonner la progression des différents échelons, ➢ adapter la formation au terrain et à la menace, ➢ maintenir le rythme prescrit, ➢ réagir face à une action ennemie, ➢ se poster pour observer en limite de bond.
RENDRE COMPTE	➢ lors de l'atteinte des lignes de coordination fixées par l'échelon supérieur, ➢ des indices de présence ennemie et de la reconnaissance de points particuliers du terrain, ➢ en fin de déplacement : - de l'exécution de la mission, - du dispositif adopté.

[19] Le CDS choisira une articulation adaptée lorsque la section disposera de moyens en renforcement (PAA, EFA, PFM, EBG, MPG,…).

b). En deuxième échelon.
Se déplacer en deuxième échelon consiste, pour le chef de section, à adopter une formation lui permettant d'effectuer des déplacements plus rapides. Cependant, le fait d'être placé en deuxième échelon ne signifie pas que toute menace ennemie a disparu : l'adversaire peut en effet s'être volontairement laissé dépasser par le premier échelon.

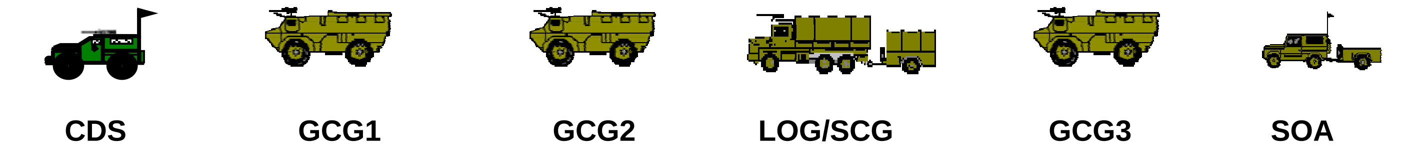
COMPOSANTES	EXECUTION
PREPARER	➢ choisir ou identifier l'itinéraire (généralement l'axe principal dans le fuseau de l'unité), ➢ fixer les limites de bond permettant de modifier le ou les itinéraires, ➢ rythmer le déplacement, ➢ articuler la section en un ou deux échelons selon la menace, ➢ fixer les missions des subordonnés, ➢ donner les ordres.
CONDUIRE	➢ débuter la progression sur ordre ou à l'initiative, ➢ se renseigner, ➢ suivre la progression, ➢ adapter le rythme, ➢ éventuellement, coordonner les échelons, ➢ changer de posture suivant la situation du premier échelon, ➢ réagir face à une action ennemie.
RENDRE COMPTE	➢ lors de l'atteinte des lignes de coordination fixées par l'échelon supérieur, ➢ en fin de déplacement : - de l'exécution de la mission, - du dispositif adopté, - des possibilités de poursuivre la mission de la section.

2.3.2.3. Les formations de la section en véhicule.
Le choix de la formation de la section en véhicule dépend de la mission, de l'ennemi, du terrain et, éventuellement, de la capacité du véhicule à s'affranchir des axes. Plusieurs variantes sont possibles et portent notamment sur l'échelonnement des engins, la place du chef de section, la place du sous-officier adjoint, la répartition des moyens.

➢ **Formation en colonne, ordre normal.** Cette formation permet au chef de section, à partir du premier véhicule, d'assurer plus facilement le suivi de l'itinéraire et du rythme de la progression. Cette formation, qui facilite les liaisons et permet un engagement rapide de la section, peut être prise :
  - lorsque la section est loin de l'ennemi,
  - lorsque la section est en deuxième échelon,
  - lorsque la vitesse prévaut.

Cette formation est prise au commandement : " *EN COLONNE / ORDRE NORMAL / DISTANCE ENTRE LES VEHICULES...*"

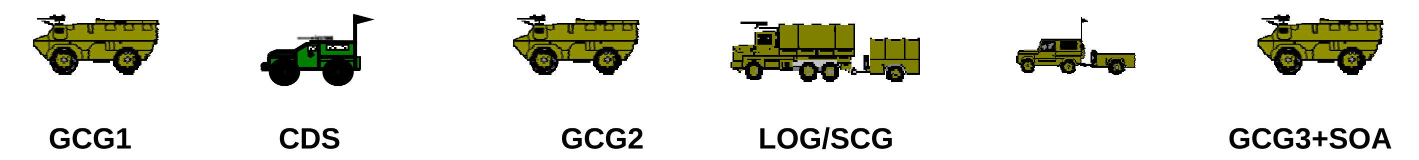
Exemple possible de formation.



- **Formation en colonne, groupe de combat en tête.** Cette formation est prise lorsque l'accent est mis sur la sûreté (déplacement aux abords de la zone de contact, en zone d'insécurité ou en présence probable de l'ennemi). La section est articulée en deux échelons, éclairée par un groupe de combat.
  - Le sous-officier adjoint se place dans le dernier véhicule soit pour prendre éventuellement le commandement d'une partie de la section, soit pour commander une base d'appui feu constituée par les armes de bord des engins.
  - Le chef du groupe de tête éclaire la progression de la section et, sur ordre ou à l'initiative, reconnaît des points particuliers.

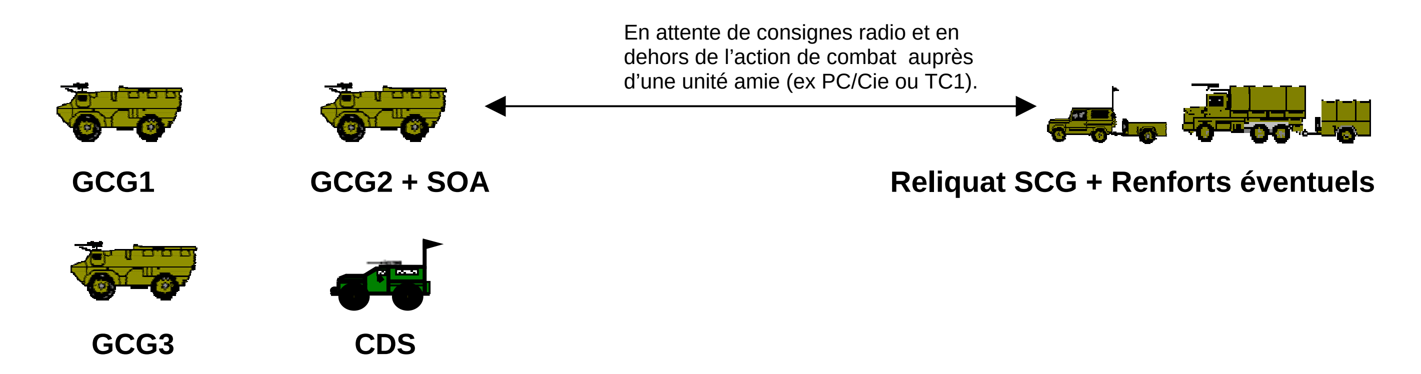
Cette formation est prise au commandement :*" EN COLONNE, GCG1 EN TETE, CHEF DE SECTION PUIS GCG2 ..., DISTANCE ENTRE GROUPE DE TETE ET CDS …, DISTANCE ENTRE LES AUTRES VEHICULES ..."*

Exemple possible de formation.



- **Formation en colonne double.** Cette formation peut être utilisée en terrain ouvert ou à l'approche de l'ennemi. Elle favorise le changement rapide de formation mais nécessite de s'affranchir des axes. Elle permet notamment de progresser à un rythme élevé, et de disposer instantanément des feux des armes de bord de deux VAB de tête. En terrain ouvert, cette formation permet de faire face plus facilement à une menace de flanc.

Cette formation est prise au commandement :*" EN COLONNE DOUBLE / COLONNE DE DROITE GCG1 EN TETE - GCG2 AVEC SOA EN APPUI / COLONNE DE GAUCHE GCG3 EN TETE - CDS EN APPUI / INTERVALLE ENTRE LES GROUPES DE TETE … / DISTANCE ENTRE 1ER ET 2EME ECHELON … / LES AUTRES VEHICULES …"*



2.3.3. LA SECTION S'ARRETE ET TOMBE EN GARDE.

L'arrêt de la section, en cours ou en fin de déplacement, est une phase délicate car il est indispensable d'éviter les regroupements provoquant une grande vulnérabilité du personnel et des matériels. La durée prévisible de l'arrêt et la menace adverse orientent le dispositif à adopter et l'attitude sur la zone d'arrêt. Dans tous les cas, il est primordial de conserver la

sûreté et être en mesure de reprendre la progression. Le dispositif adopté doit permettre, de jour comme de nuit, de :

- se camoufler,
- se renseigner,
- riposter (armement individuel et collectif, armes de bord),
- quitter rapidement la zone ou de reprendre la progression.

Deux types d'arrêt sont envisageables en fonction de leur durée : les arrêts courts, généralement en phase de progression, et les arrêts longs, entre deux phases d'action.

2.3.3.1. Les arrêts courts.
Ils sont généralement liés à la manœuvre d'ensemble de la compagnie ou du sous-groupement. Il s'agit de marquer un temps d'arrêt tout en conservant l'aptitude à reprendre la progression ou à recevoir une nouvelle mission. Dans ce cas, tout en assurant sa sûreté, la section tombe en garde aux abords immédiats des axes de progression en privilégiant la mise en œuvre des armes de bord et antichars pour faire face à toute éventualité. Le personnel débarque sur ordre. Ce débarquement, total ou partiel, est suivi immédiatement par l'adoption d'un dispositif de sûreté.

COMPOSANTES	EXECUTION
PREPARER	➢ déterminer le dispositif, ➢ fixer les missions des groupes, ➢ donner les ordres.
S'ARRETER	➢ tomber en garde (en véhicules, débarquement total ou partiel suivant la menace), ➢ se renseigner, ➢ installer le dispositif provisoire de sûreté rapprochée, ➢ organiser la sûreté et la défense, ➢ riposter, combattre.
RENDRE COMPTE	Renseigner l'échelon supérieur sur : ➢ la position de la section et ses capacités, ➢ les actions entreprises, ➢ les possibilités de poursuite de la mission.

2.3.3.2. Les arrêts longs.
Ils peuvent intervenir en zone de déploiement et d'attente d'engagement (ZDAE), en zone de déploiement opérationnel (ZDO) ou lors de la période de réorganisation à l'issue d'une phase d'action. Les zones favorables aux arrêts longs sont, à titre indicatif : les localités, les zones boisées, ...

Le chef de section choisit une zone de stationnement offrant des facilités d'accès, de camouflage et de liaison. Les engins de la section sortent de l'itinéraire et se postent. Ils sont orientés de façon à pouvoir se dégager rapidement. Le personnel débarque et prend un dispositif de sûreté à la fois terrestre et aérienne. L'arrêt long est mis à profit pour l'alimentation, le repos des hommes et pour l'entretien de l'armement et des véhicules.

COMPOSANTES	EXECUTION
PREPARER	➢ choisir, ou rejoindre la zone, ➢ déterminer le dispositif, ➢ fixer les missions des groupes, ➢ donner les ordres.

S'ARRETER	➢ rejoindre et reconnaître la zone d'arrêt, ➢ installer le dispositif, ➢ se renseigner, ➢ organiser la sûreté (rapprochée et éloignée) et la défense en valorisant le terrain si nécessaire, ➢ en fonction des ordres reçus : - défendre, - rompre le contact, - s'esquiver. ➢ organiser (selon les cas) : - les ravitaillements, - le soutien de l'homme, - l'entretien des véhicules. ➢ rendre compte.
REPRENDRE LE DEPLACEMENT	➢ modifier (éventuellement) l'articulation, ➢ donner les ordres, ➢ débuter la progression, sur ordre ou à l'initiative (voir § 2.3.2 Se déplacer).

2.3.3.3. Les phases de débarquements.

Le débarquement du personnel constitue un acte de combat complexe du fait de la rupture de rythme, des difficultés d'orientation du personnel débarquant et de sa vulnérabilité. Le débarquement doit donc être préparé et exécuté rapidement. Selon la situation, la nature de l'objectif, la mission et le terrain, la SCG débarque à défilement d'objectif, ou, exceptionnellement, sur l'objectif lui-même.

Dans la mesure du possible, le dispositif adopté par les combattants au débarqué doit être systématique selon le principe ci-après :

a). Débarquement à défilement d'objectif.

Il s'effectue en zone dangereuse.

➢ Modalités d'exécution. Avant le débarquement, le chef de section précise :
  - le matériel supplémentaire à emporter (sacs, munitions supplémentaires...),
  - l'emplacement à occuper après le débarquement.

➢ Ordres pour le débarquement :

Commandement préparatoire : « Face à … / Préparez-vous à débarquer / Ralliement à droite (ou à gauche) ». Chaque engin fait face à la direction indiquée et gagne au plus près le meilleur emplacement, si possible camouflé, lui permettant d'être en mesure d'observer et de tirer.

Commandement d'exécution : « Débarquez » Les groupes débarquent, puis tombent en garde à proximité de l'engin. Chaque chef de groupe rallie son personnel et gagne sa place dans le dispositif de la section.

b). Débarquement sur objectif

Il se réalise sur un objectif déjà tenu ou sûr.

2.3.4. LA SECTION UTILISE SES ARMES.

2.3.4.1. Cas général.
Il s'agit des mesures de sûreté permanentes et préventives que la section doit prendre pour assurer sa protection en réagissant par le feu face à des agressions adverses.

La réaction de la section doit avoir pour objectif :
- de se soustraire aux feux, ceci suppose que l'échelonnement de la section soit tel qu'il interdise à l'ennemi de prendre simultanément l'ensemble de la section sous le feu.
- et/ou éventuellement de neutraliser un ennemi à sa mesure.

COMPOSANTES	EXECUTION
PREPARER	➢ fixer : ▪ les distances entre les différents éléments, à pied comme en véhicules, ▪ les secteurs de surveillance, ▪ les systèmes de guet et d'alerte, ▪ les consignes d'ouverture du feu, ▪ les liaisons. ➢ préciser : ▪ le niveau de protection N.R.B.C, ▪ les consignes de tir LATTA.
COMBATTRE FACE A UN DANGER TERRESTRE	➢ en véhicules : • contre les armes légères : ▪ accélérer en ripostant par les armes de bord, ▪ quitter la zone battue, ▪ préciser le contact, neutraliser, marquer ou poursuivre la progression suivant la mission reçue, ▪ rendre compte. • contre des tirs directs (canon) : ▪ accélérer, ▪ quitter les axes de progression et tomber en garde, ▪ riposter : antichar, armes de bord, ▪ manœuvrer pour rompre le contact, ▪ rendre compte. • contre des tirs de missiles : ▪ accélérer, ▪ se poster à couvert ▪ se camoufler (écran fumigène), ➢ à pied : • riposter, tomber en garde, • faire déclencher les feux indirects (neutralisation ou aveuglement), • manœuvrer pour se soustraire aux feux ennemis, • rendre compte.

COMBATTRE FACE A UN DANGER AERIEN	➢ tomber en garde et se poster en quittant les axes de progression, ➢ ouvrir le feu en fonction des consignes LATTA reçues, ➢ rendre compte.
FACE A UN DANGER N.R.B.C.	➢ diffuser l'alerte, ➢ se protéger, pressuriser les véhicules, ➢ rendre compte.

3e PARTIE : MISSIONS GENERALES DE LA SECTION

CHAPITRE 3.1. LES MISSIONS D'APPUI DIRECT.

Ces missions sont celles qui incombent ordinairement à une section de combat du génie.

Elles regroupent celles spécifiques à :

- l'appui à la mobilité ;
- l'appui à la contre-mobilité ;
- la participation au combat de contact ;
- la participation à la sauvegarde – protection ;
- et l'aide au déploiement d'urgence.

La SCG, par ses structures et ses moyens[20], répond parfaitement par l'éventail de ses capacités à l'appui génie attendu. Celui-ci s'applique généralement au profit d'un SGTIA ou au profit de toute unité de la BIA.

Cette partie sera abordée en proposant des fiches de mission, de format identique. Celles-ci sont destinées **à servir de guide** et à simplifier l'approche des missions du niveau de la section.

Appui à la mobilité	➢ Ouvrir les axes de progression. ➢ Rétablir les itinéraires. ➢ Participer au désengluement d'une unité.
Appui à la contre-mobilité	➢ Réaliser un système d'obstacles planifié. ➢ Réaliser des obstacles ponctuels inopinés. ➢ Participer à un détachement de barrage. ➢ Participer à un détachement héliporté d'intervention du génie (DHIG).
Participation au combat de contact	➢ Participer a l'attaque d'un point fort ou à la saisie d'un ouvrage
Participation à la sauvegarde - protection	➢ Réaliser des emplacements de tir et de protection.
Aide au déploiement d'urgence	➢ Déminer/dépolluer une zone. ➢ Réaliser des plates-formes de déploiement d'urgence. ➢ Réaliser des travaux simples d'infrastructure horizontale. ➢ Renforcer sommairement les infrastructures verticales.

---

[20] Sous réserve de bénéficier de certains renforcements de la CCG/SAPP ou de la CA (OT, OBS, FCHT, AAD).

3.1.1. APPUI A LA MOBILITE.

3.1.1.1. OUVRIR LES AXES DE PROGRESSION.

<u>DEFINITION</u> :	➢ Opération qui consiste à éliminer des obstacles ou à créer rapidement des passages sommaires et adaptés aux échelons de tête
Cadre espace temps	➢ La SCG agit dans toute la zone d'action d'un SGTIA en offensive durant une phase d'appui clairement définie de la manœuvre. Elle ouvre rapidement et sommairement les axes de progression du SGTIA.
Subordination CCG	➢ La CCG peut être intégrée[21] ou détachée au profit d'un GTIA agissant en premier échelon.
Subordination SCG	➢ Détachée aux ordres du CDU SGTIA
Articulation section et détachement envisageables	➢ Le plus souvent, les 2/3 de la section sur l'axe principal aux ordres du CDS et 1/3 sur axe secondaire généralement aux ordres SOA.
Limites d'emploi sans renforcement autre que CCG	➢ Pas de capacité de franchissement.
Renforcement possible et/ou nécessaire	➢ EBG et/ou SDPMAC, ou MPG. ➢ La SCG peut-être renforcée d'emblée ou demander des moyens de pontage de l'avant (PAA, SPRAT ou EFA,… selon la largeur des coupures).
Milieu (terrain, population, …)	➢ 2 ou 3 itinéraires en terrain ouvert (1 ou 2 itinéraires en ZURB). ➢ Etudier les contraintes à la progression.
Missions des groupes	➢ Dégager un obstacle. ➢ Neutraliser un dispositif de destruction. ➢ Baliser et/ou marquer les obstacles. ➢ Faire franchir (brèches courtes). ➢ Participer à l'équipement d'un point de passage.
Mesures de coordination	➢ Le CDS doit pouvoir renseigner au plus vite le chef IA des délais d'ouverture (qui sont fonction de la nature des obstacles, des renseignements obtenus..). ➢ Coordination des groupes sur l'axe principal/secondaire (place et rôle du SOA) et des moyens en renforcement (EBG et/ou SDPMAC, MPG). ➢ Coordination avec l'IA (**<u>sûreté</u>**, liaisons, gestion du cadre espace temps des mises en œuvre,…). *Cette liste de mesures de coordination n'est pas exhaustive et dépend de la mission et de ses contraintes.*
Places du CDS et du SOA	➢ CDS auprès du CDU IA sur l'axe principal. ➢ SOA généralement sur l'axe secondaire ou sur l'action nécessitant une capacité MINEX III EOR,…

[21] Une compagnie est dite "intégrée" à un GTIA quand elle est placée **sous commandement et contrôle tactiques, administratifs et logistiques** d'un groupement tactique interarmes. Un lien fonctionnel technique peut néanmoins être maintenu avec le chef génie du niveau immédiatement supérieur (mesures de coordination et prescriptions techniques propres) et/ou avec le BATGEN, s'il est présent sur le théâtre, pour certains volets de la logistique spécifique (maintenance engins spéciaux, approvisionnement en matériaux et matériels, …).

COMPOSANTES DE L'ACTION DU CDS

Préparer	➢ A la réception ou durant la préparation de l'OPO, appliquer la méthode de raisonnement d'un problème génie. Faire les propositions d'emploi. ➢ Prévoir, demander et prendre en compte les moyens en renforcement. ➢ Rédiger ses ordres.
Conduire	➢ Suivre la manœuvre des sections de tête IA, en vue d'anticiper les demandes et besoins. ➢ Positionner en permanence les moyens de renforcement pour réduire les délais d'intervention. ➢ Conduire les actions génie de la section dans la profondeur de la zone d'action du SGTIA. ➢ Suivre les CR d'avancement des réalisations. ➢ Etre éventuellement, selon les ordres reçus, en mesure de faire face à une menace inopinée. ➢ Rendre compte au fur et à mesure des actions réalisées.
Réorganiser	➢ Réacheminer les matériels en renforcement. ➢ Regrouper, réarticuler et acheminer l'ensemble de la SCG vers la zone de déploiement de la CCG. ➢ Effectuer les opérations de remise en condition du personnel et des matériels. ➢ Se préparer pour la mission suivante.

3.1.1.2. RETABLIR DES ITINERAIRES.

<u>DEFINITION</u> :	➢ Améliorer la viabilité d'un itinéraire déjà ouvert pour permettre le passage des véhicules à roues.
Cadre espace temps	➢ La SCG agit dans toute la profondeur de la zone d'action de l'unité appuyée durant tout le temps nécessaire à la remise en condition sommaire des itinéraires. ➢ Il ne s'agit pas de rendre aux itinéraires leurs caractéristiques initiales mais les travaux à entreprendre (limités au strict nécessaire) doivent correspondre à une classe donnée ainsi qu'à des dimensions suffisantes (largeur, hauteur…) pour répondre aux nécessités de la manœuvre, le tout dans des délais raisonnables.
Subordination CCG	➢ La CCG peut être intégrée, détachée ou conservée aux ordres
Subordination SCG	➢ La mission est le plus souvent confiée à une section conservée aux ordres.
Articulation section et détachement envisageables	➢ Une SCG traite en général un seul itinéraire.
Limites d'emploi sans renforcement autre que CCG	➢ Les engins utilisés seront les MPG en priorité. Ce type de rétablissement est une action sommaire demandant à être affinée avec des moyens spécialisés.
Renforcement possible et/ou nécessaire	➢ De préférence au moins deux MPG et une benne. ➢ La CCG, et par conséquent la section, peuvent aussi être renforcées d'emblée ou sur demande de moyens de la Cie d'appui (PAA, SPRAT, MATS,…).
Milieu (terrain, population,…)	➢ Prise en compte des moyens et ressources locales.
Missions des groupes	➢ Elargir les trouées dans les zones minées. ➢ Exécuter des terrassements sommaires, des déblaiements, des comblements. ➢ Dégager un obstacle marqué. ➢ Faire franchir une brèche courte par moyen de pontage.
Mesures de coordination	➢ Connaître les obstacles amis/ennemi dans la zone du S/GTIA. ➢ Demander les détachements de protection de l'IA au CDU génie, s'il y a lieu. ➢ Coordonner l'action des engins de terrassement et des bennes acheminant les matériaux. *Cette liste de mesures de coordination n'est pas exhaustive et dépend de la mission et de ses contraintes.*
Places du CDS et du SOA	➢ Sur le ou les chantiers principaux.

COMPOSANTES DE L'ACTION DU CDS

Préparer	➢ A la réception de l'OPO, appliquer la méthode de raisonnement d'un problème génie (capacités de minage ENI, emplacement des obstacles, configuration du terrain, type et caractéristiques des matériels devant emprunter l'itinéraire,…). ➢ Reconnaître (zones de chantier et sites d'enlèvement des matériaux,…). ➢ Prévoir, demander et prendre en compte les moyens en renforcement. ➢ Rédiger les ordres (réaliser dans le détail un tableau d'emploi des moyens).
Conduire	➢ Assurer les sûretés immédiate et rapprochée. ➢ Organiser les chantiers et gérer les moyens (rotation bennes,…). ➢ Rendre compte en fin de mission des actions réalisées.
Réorganiser	➢ Réacheminer les matériels en renforcement. ➢ Regrouper, réarticuler et acheminer l'ensemble de la SCG vers la zone de déploiement de la CCG. ➢ Effectuer les opérations de remise en condition du personnel et des matériels. ➢ Se préparer pour la mission suivante.

3.1.1.3. PARTICIPER AU DESENGLUEMENT D'UNE UNITE.

<u>DEFINITION</u> :	➢ Action consistant à extraire, avec le minimum de pertes et le plus rapidement possible, tout ou partie d'une unité, stationnée ou en mouvement, surprise par la présence de mines et/ou de sous-munitions, éventuellement sous le feu de l'ennemi, en réalisant un ou plusieurs passages en colonne de piétons ou de véhicules permettant l'évacuation de la zone.
Cadre espace temps	La SCG peut soit se trouver elle-même engluée avec d'autres unités, soit agir depuis l'extérieur pour désengluer d'autres unités. ➢ ***Section engluée** :* la SCG se trouve dans la zone d'action d'un SGTIA dans une phase quelconque de sa manœuvre. Dans ce cas, il s'agit de faciliter la sortie de la zone dangereuse. ➢ ***Section agissant depuis l'extérieur** :* la SCG se trouve hors de la zone d'action de l'unité interarmes. Dans ce cas, il s'agit d'ouvrir des itinéraires de l'extérieur vers l'intérieur, pour ensuite faciliter l'extraction de cette unité. *Le cadre d'emploi et en particulier les délais dépendent essentiellement du cadre général (coercition ou maîtrise de la violence).*
Subordination CCG	➢ La CCG peut être intégrée ou détachée ou conservée.
Subordination SCG	➢ ***Section engluée** :* détachée aux ordres du CDU IA. ➢ ***Section agissant depuis l'extérieur*** : conservée aux ordres.
Articulation section et détachement envisageables	➢ Suivant le cadre général, notamment les contraintes de délais et de sécurité, on peut envisager de un à trois itinéraires de désengluement (un par groupe).
Limites d'emploi sans renforcement autre que CCG	➢ Pas de capacité de franchissement.
Renforcement possible et/ou nécessaire	➢ ***Section engluée** :* la SCG commence à travailler avec les moyens de renforcement dont elle dispose au moment de l'engluement, en attendant une action venant de l'extérieur (SCG, EOD,…). ➢ ***Section agissant depuis l'extérieur** :* PAA/SPRAT, EBG et/ou SDPMAC/SDPMAP, ou MPG. Renfort EOD.
Milieu (terrain, population, …)	➢ 1 à 3 itinéraires en terrain ouvert (1 ou 2 itinéraires en ZURB). ➢ Etudier les entraves à la progression.
Missions des groupes	Après reconnaissance d'un itinéraire d'accès à la zone polluée ou minée (avec SOA MINEX III EOR). ➢ Dégager les obstacles par réalisation de passages en colonne de piétons ou de véhicules sur un à trois itinéraires. ➢ Baliser et/ou marquer les obstacles. ➢ Faire franchir (brèches courtes).
Mesures de coordination	➢ Le CDS doit pouvoir renseigner au plus vite le chef IA des délais d'ouverture d'itinéraires de désengluement (cf. nature des obstacles,...). ➢ Coordination des groupes et des moyens en renforcement. ➢ Coordination avec le chef IA: définitions des itinéraires, discipline des mouvements, sûreté, règles d'engagement, liaisons, mesures de sauvegarde, règles d'intervention de l'élément du génie,…) *Cette liste de mesures de coordination n'est pas exhaustive et*

	dépend de la mission et de ses contraintes.
Places du CDS et du SOA	***Section engluée :*** ➢ CDS avec ses éléments jusqu'à sortie de la zone dangereuse. ***Section agissant depuis l'extérieur** :* ➢ CDS auprès du CDU IA. ➢ SOA avec les groupes ou sur action nécessitant action MINEX III EOR.

COMPOSANTES DE L'ACTION DU CDS

Préparer	***Section engluée :*** ➢ Pas de préparation. ***Section agissant depuis l'extérieur** :* ➢ A la réception ou durant la préparation de l'OPO, appliquer la méthode de raisonnement d'un problème génie. Faire les propositions d'emploi. ➢ Prévoir, demander et prendre en compte les moyens en renforcement. ➢ Rédiger ses ordres. ➢ Reconnaître le ou les itinéraires allant jusqu'à la zone dangereuse.
Conduire	***Section engluée :*** ➢ Déterminer les actions à mener (nombre de passages en colonne pour piétons et/ou véhicules à ouvrir). ➢ Ouvrir les passages et sortir de la zone dangereuse. ***Section agissant depuis l'extérieur** :* ➢ Faire mouvement jusqu'à la zone dangereuse. ➢ Ouvrir les itinéraires de désengluement. ➢ Positionner en permanence les moyens de renforcement pour réduire les délais d'intervention. ➢ Suivre l'avancement et rendre compte au fur et à mesure des actions réalisées.
Réorganiser	***Section engluée :*** ➢ Réacheminer les moyens de renforcement. ➢ Eventuellement reprendre la mission (cf. capacité opérationnelle). ***Section agissant depuis l'extérieur** :* ➢ Réacheminer les moyens de renforcement. ➢ Regrouper, réarticuler et acheminer l'ensemble de la SCG vers la zone de déploiement de la CCG. ➢ Effectuer les opérations de remise en condition du personnel et des matériels. ➢ Se préparer pour la mission suivante.

3.1.2. APPUI A LA CONTRE – MOBILITE.

3.1.2.1. REALISER UN SYSTEME D’OBSTACLES PLANIFIE.

<u>**DEFINITION**</u> **:**	➢ Mission qui consiste à réaliser un ensemble cohérent et planifié d’obstacles de diverses natures, combinant barrages et fuseaux d’obstacles, sur les axes d’approche probables de l’ennemi
Cadre espace temps	➢ Dans le cas d’une SCG conservée aux ordres, celle-ci agit principalement sur une zone d’interdiction en valorisant les obstacles naturels ou artificiels du terrain par la réalisation d’un système d’obstacles planifié. ➢ Dans le cas d’une SCG détachée, elle agit généralement dans toute la profondeur de la zone d’action d’un SGTIA en valorisant simultanément les lignes de coup d’arrêt successives et en appuyant le freinage par la réalisation de systèmes d’obstacles planifiés. *Il s'agit d'obstacles planifiés et généralement réalisés en phase préalable à l'action des unités IA (contrairement aux obstacles inopinés ou de circonstance, réalisés durant l'action).*
Subordination CCG	➢ La CCG peut être intégrée, détachée ou conservée aux ordres.
Subordination SCG	➢ Détachée ou conservée.
Articulation section et détachement envisageables	➢ Dans tous les cas, la SCG n’est pas dissociée mais peut agir scindée dans plusieurs lieux de la même zone d’action, aux ordres du CDS ou du SOA.
Limites d’emploi sans renforcement autre que CCG	➢ Pas de capacité d’interdiction de zone.
Renforcement possible et/ou nécessaire	➢ EBG et/ou MPG (CCG/SAPP). ➢ PM12, MINOTAUR, MFRD et autres moyens de la CA
Milieu (terrain, population, …)	➢ Connaissance des obstacles naturels, des points de passage obligé, réseau routier,…
Missions des groupes	➢ Réaliser un obstacle miné (bouchon, bande minée,….). ➢ Participer à la réalisation d’une zone minée par moyens de dispersion (MINOTAUR). ➢ Réaliser une destruction minée ou non (route, ouvrage d’art,…). ➢ Réaliser une obstruction minée ou non (abattis, éboulements, fossés antichar,…),… ➢ Garder, fermer et relever un obstacle de manœuvre.
Mesures de coordination	➢ Diffusion et connaissance des plans d'obstacles approuvés (pour section détachée). ➢ Connaissance en permanence par l’interarmes des positions précises des éléments de la SCG évoluant dans ses secteurs de tir (**en particulier de nuit**). ➢ Définition par chef IA des itinéraires de manœuvre. ➢ Demande de détachements de protection à l'IA. ➢ Modalités de renforcement (lieu, RDV, début et fin de détachement,…). ➢ Demande de zone de regroupement en fin d’action à l’autorité IA. ➢ Modalités de mise en œuvre des obstacles (programmation, activation,…). ➢ Modalités de relève sur obstacles. ➢ Connaissance par la SCG des règles d'activation des obstacles de manœuvre (STANAG 2017).

	Cette liste de mesures de coordination n'est pas exhaustive et dépend de la mission et de ses contraintes.
Places du CDS et du SOA	**Section conservée :** ➢ Le CDS est avec la section. ➢ Le SOA, en dehors de ses missions logistiques, peut être chargé de coordonner l'action de moyens de la section et/ou de renforcement. **Section détachée :** ➢ Le CDS est soit au PC IA (fixe ou mobile), soit avec la section. ➢ SOA : idem position conservée.

COMPOSANTES DE L'ACTION DU CDS

Préparer	➢ A la réception de l'OPO, appliquer la méthode de raisonnement d'un problème génie (définir cadre espace-temps de l'effort génie et priorité des missions). Faire les propositions d'emploi. ➢ Demander ou confirmer les moyens en renforcement. ➢ Reconnaître le terrain si possible. ➢ Proposer le plan d'obstacles à l'autorité génie ou interarmes selon la position de la SCG. ➢ Commencer les actions de sauvegarde-protection. ➢ Rédiger les ordres et effectuer les éventuels aménagements après approbation du plan d'obstacles,
Conduire	**Section conservée :** ➢ Faire réaliser les obstacles par les groupes. ➢ Faire les CR d'avancement de réalisations. ➢ Gérer les moyens reçus en renforcement. ➢ Suivre en permanence la situation tactique. ➢ Anticiper les recomplétements (MU/CARB). ➢ Etre en mesure éventuellement, selon les ordres reçus, de faire face à une menace inopinée en appuyant une unité IA. ➢ Garder et activer les obstacles de manœuvre. ➢ Etre en mesure de se faire relever sur ordre sur les obstacles de manœuvre. ➢ Faire les CR d'activation des obstacles de manœuvre. ➢ Collationner les STANAG 2036 et 2123. ➢ Rendre compte en fin de mission des actions réalisées. **Section détachée :** ➢ Idem ci-dessus. ➢ Appuyer le freinage par la fermeture des obstacles de manœuvre et par la réalisation d'obstacles en réaction. ➢ EMD relever une unité génie sur un obstacle de manœuvre.
Réorganiser	**Section conservée :** ➢ Réacheminer les matériels en renforcement. ➢ Regrouper, ré-articuler l'ensemble de la SCG vers la zone de déploiement de la CCG. ➢ Effectuer les opérations de remise en condition du personnel et des matériels. ➢ Se préparer pour la mission suivante. **Section détachée :** ➢ Réacheminer les matériels en renforcement. ➢ EMD poursuivre la mission reçue du SGTIA.

3.1.2.2. REALISER DES OBSTACLES PONCTUELS EN REACTION.

<u>DEFINITION</u> :	➢ Mission qui consiste à réaliser sur demande des obstacles de circonstance dans la zone des contacts pour diminuer la liberté d'action de l'ennemi.
Cadre espace temps	➢ La SCG agit généralement dans le cadre d'une action d'appui au freinage. Engagée dans toute la zone d'action du SGTIA et s'appuyant sur les systèmes d'obstacles planifiés, la SCG en augmente l'efficacité en réalisant sur ordre des obstacles de circonstance face à une menace ennemie inopinée. Les délais sont généralement contraints.
Subordination CCG	➢ La CCG peut être intégrée ou détachée au profit d'un GTIA menant une action à dominante défensive.
Subordination SCG	➢ La SCG est le plus souvent **détachée** auprès d'un S/GTIA de tête menant une action retardatrice.
Articulation section et détachement envisageables	➢ La section peut être scindée sur plusieurs lieux de la même zone d'action mais doit rester aux ordres du CDS ou du SOA.
Limites d'emploi sans renforcement autre que CCG	➢ Peu de minage ponctuel programmable en dehors du renforcement des EBG.
Renforcement possible et/ou nécessaire	➢ EBG et disperseur (MINOTAUR) dans le cas d'un appui au freinage et d'une participation à une couverture.
Milieu (terrain, population, …)	➢ Valorisation des obstacles naturels et des points de passage obligé en exploitant le renseignement terrain.
Missions des groupes	➢ Réaliser un obstacle miné. ➢ Participer à la réalisation d'une zone minée par moyens de dispersion (MINOTAUR ou EBG). ➢ Réaliser une destruction minée ou non. ➢ Réaliser une obstruction minée ou non.
Mesures de coordination	➢ Les obstacles inopinés ou de circonstance, sont soumis à des **règles d'emploi strictes et à l'approbation de l'autorité qualifiée**. ➢ Connaissance du réseau d'itinéraires de manœuvre. ➢ Connaissance du plan d'obstacles planifié et des zones autorisées ou interdites aux actions de minage. ➢ Connaissance, si possible, des actions des sous-groupements voisins et de leurs sections du génie détachées. ➢ Chaque CR de pose d'obstacle inopiné doit être répertorié clairement **en fin d'action** (STANAG 2036). *Cette liste de mesures de coordination n'est pas exhaustive et dépend de la mission et de ses contraintes.*
Places du CDS et du SOA	➢ Le CDS coordonne l'action globale de la section. En appui au freinage, il est le plus souvent sur l'itinéraire de manœuvre principal. ➢ Le SOA coordonne l'action secondaire.

COMPOSANTES DE L'ACTION DU CDS

Préparer	➢ Pas de préparation spécifique car il s'agit d'une mission en réaction face à l'ennemi.
Conduire	➢ Suivre la manœuvre et être en mesure de réagir par réalisation d'obstacles sur ordre face à une menace. ➢ Faire les CR de pose d'obstacles par radio. ➢ Rendre compte **en fin de mission** des actions réalisées (notamment par STANAG 2036).
Réorganiser	➢ Réacheminer éventuellement les matériels en renforcement. ➢ Se préparer pour la mission suivante si la section n'est pas reprise aux ordres. **Ou en cas de reprise aux ordres** : ➢ Regrouper, réarticuler et acheminer l'ensemble de la SCG vers la zone de déploiement de la CCG. ➢ Effectuer les opérations de remise en condition du personnel et des matériels. ➢ Se préparer pour la mission suivante.

3.1.2.3. PARTICIPER A UN DETACHEMENT DE BARRAGE (VOIE TERRESTRE).

<u>DEFINITION</u> :	➢ Détachement interarmes chargé de barrer une direction dangereuse par une manœuvre s'appuyant sur des obstacles créés à la demande, dans des délais souvent très courts.
Cadre espace temps	➢ La section du génie agit généralement au profit d'un SGTIA de façon à intervenir sur court préavis pour établir des obstacles face à une menace ennemie imprévue. ➢ Il s'agit d'obstacles planifiés et/ou non planifiés, en majorité à base de mines, destinés à barrer une voie de pénétration. *(Le détachement de barrage est une unité IA commandée par un chef IA.)*
Subordination CCG	➢ La CCG peut être intégrée, détachée ou conservée aux ordres.
Subordination SCG	➢ La section du génie est généralement détachée auprès d'un SGTIA.
Articulation section et détachement envisageables	➢ La SCG n'est ordinairement pas scindée dans cette mission requérant des efforts génie particulièrement localisés.
Limites d'emploi sans renforcement autre que CCG	➢ Pas de capacité de minage de zone (en dehors de celle faible de ses EBG).
Renforcement possible et/ou nécessaire	➢ EBG (CCG/SAPP). ➢ MINOTAUR (CA).
Milieu (terrain, population, …)	➢ Ce détachement de barrage étant généralement de taille réduite, les obstacles doivent être effectués sur des points de passage obligé (ex. autoroute, pont ou nœud routier,…) avec priorité aux obstacles à haut rapport délai / coût / efficacité.
Missions des groupes	➢ Réaliser un obstacle miné (bouchon,….). ➢ Participer à la réalisation d'une zone minée par moyens de dispersion (MINOTAUR). ➢ Réaliser une destruction minée ou non (route, ouvrage d'art,…). ➢ Réaliser une obstruction minée ou non (abattis, éboulements…),…
Mesures de coordination	➢ Les obstacles inopinés ou de circonstance, sont soumis à des **règles d'emploi strictes et à l'approbation de l'autorité qualifiée**. ➢ Connaissance du réseau d'itinéraires de manœuvre. ➢ Connaissance des éventuels plans d'obstacles planifiés et des zones autorisées ou interdites aux actions de minage. ➢ Connaissance des actions des sous-groupements voisins et de leurs sections du génie détachées. ➢ Coordination des actions IA/GEN (connaissance en particulier de l'emplacement des obstacles par les éléments IA du détachement de barrage). *Cette liste de mesures de coordination n'est pas exhaustive et dépend de la mission et de ses contraintes.*
Places du CDS et du SOA	➢ CDS avec chef IA ou avec SCG. ➢ SOA généralement avec SCG.

COMPOSANTES DE L'ACTION DU CDS

Préparer	➢ A la réception de l'OPO, appliquer la méthode de raisonnement d'un problème génie. Faire les propositions d'emploi. ➢ Répertorier les axes de pénétration et les obstacles naturels du terrain (cartes et terrain). ➢ Rédiger les ordres.
Conduire	➢ Réaliser les obstacles planifiés ou en réaction. ➢ Faire les CR de pose d'obstacles (STANAG 2036). ➢ Suivre la manœuvre et être, selon les ordres reçus, en permanence en mesure de faire face à une menace inopinée en appuyant l'unité IA. ➢ Rendre compte en fin de mission des actions réalisées.
Réorganiser	➢ Réacheminer les matériels en renforcement. ➢ Regrouper, réarticuler et acheminer l'ensemble de la SCG vers la zone de déploiement de la CCG. ➢ Effectuer les opérations de remise en condition du personnel et des matériels. ➢ Se préparer pour la mission suivante.

3.1.2.4. PARTICIPER A UN DETACHEMENT HELIPORTE D'INTERVENTION DU GENIE (DHIG).

<u>DEFINITION</u> :	➢ Mission qui consiste à réaliser, dans un court préavis, un ensemble d'obstacles en réaction (généralement minés) sur les axes d'approche de l'ennemi de façon à le retarder.
Cadre espace temps	➢ La SCG intervient sur ordre face à une menace ennemie inopinée pour l'arrêter ou la ralentir momentanément sur n'importe quel point de la zone d'action de la brigade interarmes, et souvent dans des délais de réalisation très courts.
Subordination CCG	➢ La CCG peut être intégrée, détachée ou conservée aux ordres.
Subordination SCG	➢ La SCG est le plus souvent conservée aux ordres et réalise un plan d'obstacles imposé par l'autorité qualifiée.
Articulation section et détachement envisageables	➢ L'articulation peut rester organique si le détachement ALAT est composé de trois HM.
Limites d'emploi sans renforcement autre que CCG	➢ Sans objet.
Renforcement possible et/ou nécessaire	➢ Transport par un, deux ou trois hélicoptères de manœuvre (HM) et si possible un hélicoptère léger (HL) pour la reconnaissance.
Milieu (terrain, population, …)	➢ Milieu : l'action se produit généralement sur les couloirs de pénétration (rencontre probable avec l'ennemi en zone d'insécurité). ➢ Population : Elle peut renseigner l'ennemi ou contrecarrer la mission par intervention de milices ou de bandes armées.
Missions des groupes	➢ Réaliser des obstacles ponctuels minés. ➢ Eventuellement réaliser une destruction (Perfosol+Hexal) minée ou non.
Mesures de coordination	➢ Le chef de section doit, si possible, confirmer le plan d'obstacles lors de la reconnaissance HL à l'autorité ayant ordonné la mission. ➢ Confirmer avec les pilotes la faisabilité du plan d'obstacles au vu des capacités des aéronefs, des dangers 3D et de l'ennemi ambiant. ➢ Coordonner avec les pilotes les zones d'enlever et de poser au retour ainsi que le plan de vol. ➢ Préparer éventuellement la « remotorisation[22] » de la SCG. *Cette liste de mesures de coordination n'est pas exhaustive et dépend de la mission et de ses contraintes.*
Places du CDS et du SOA	➢ CDS (en HL) avec les groupes (en HM). ➢ SOA avec VH.

[22] Récupération des véhicules de la section de combat du génie.

COMPOSANTES DE L'ACTION DU CDS

Préparer	➢ A la réception de l'ordre d'engagement du DHIG, appliquer la méthode de raisonnement d'un problème génie. ➢ Réaliser les plans de vol avec les pilotes pour toute la SCG et définir modalités de récupération des équipes au sol en cas de difficulté rencontrée par les HM. ➢ Rédiger les ordres.
Conduire	➢ Reconnaître le cas échéant par HL. ➢ Réaliser ou modifier selon la situation tactique le plan d'obstacles. ➢ Rendre compte en cours et en fin de mission des actions réalisées. ➢ STANAG 2036 à réaliser et à collationner.
Réorganiser	➢ Regrouper, réarticuler et acheminer l'ensemble de la SCG vers la zone de déploiement de la CCG. ➢ Effectuer les opérations de remise en condition du personnel et des matériels. ➢ Se préparer pour la mission suivante.

3.1.3. PARTICIPATION AU COMBAT DE CONTACT

3.1.3.1. PARTICIPER A L'ATTAQUE D'UN POINT FORT OU A LA SAISIE D'UN OUVRAGE.

<u>DEFINITION</u> :	➢ Mission qui consiste à appuyer directement l'action de force d'une unité interarmes en faisant appel à des équipes spécialisées disposant de matériels particuliers en vue de : • détruire l'ennemi agissant sur un terrain préalablement organisé pour l'attaque d'un point fort ; • ou de saisir un ouvrage avant qu'il ne soit détruit par l'adversaire et le maintenir intact au bénéfice des unités amies.
Cadre espace temps	➢ La SCG agit en appui durant une action bien délimitée dans le temps et dans l'espace où un SGTIA mène une action de réduction de résistance ou de destruction d'objectif.
Subordination CCG	➢ La CCG peut être intégrée, détachée ou conservée aux ordres.
Subordination SCG	➢ Détachée auprès d'un SGTIA.
Articulation section et détachement envisageables	➢ L'articulation organique n'est plus à envisager. Il faut s'adapter aux besoins de l'unité appuyée en scindant la SCG en équipes spécialisées (destruction de bunker, ouverture de brèche, déminage, neutralisation de dispositif de destruction,…). ➢ Les équipes spécialisées pourraient être très ponctuellement aux ordres des sections IA au contact mais demeurent pour emploi aux ordres de son CDS.
Limites d'emploi sans renforcement autre que CCG	➢ Les limites d'emploi seront liées à l'effectif débarqué et à la capacité à armer les équipes nécessaires.
Renforcement possible et/ou nécessaire	➢ Renforcement d'un EBG ou de moyens lourds blindés chenillés permettant de détruire les infrastructures.
Milieu (terrain, population, …)	➢ ZURB et terrain ouvert.
Missions des groupes/équipes spécialisées	➢ Ouvrir une brèche dans un système d'obstacles. ➢ Neutraliser un système de destruction. ➢ Détruire par explosifs les points fortifiés. ➢ Participer à la destruction des troupes ennemies avec des moyens spécifiques (charges formées, munitions spécifiques, lance thermique,…). ➢ Réaliser des ouvertures en milieu clos (explosifs, outils spéciaux,…).
Mesures de coordination	➢ Les équipes détachées auprès de l'unité appuyée doivent être intégrées au réseau radio. Définition détaillée du rôle de chaque équipe. ➢ Cadre d'emploi et usage des moyens spécifiques à définir en liaison avec IA (§ génie OPO S/GTIA). ➢ Garder les moyens uniques aux ordres du CDS (EBG,…). *Cette liste de mesures de coordination n'est pas exhaustive et dépend de la mission et de ses contraintes.*
Places du CDS et du SOA	➢ CDS auprès du chef du détachement d'infanterie ou auprès de l'élément mettant en œuvre le plus d'équipes spécialisées ou nécessitant une coordination génie. ➢ SOA avec le groupe ayant besoin de compétence MINEX III EOR.

COMPOSANTES DE L'ACTION DU CDS

Préparer	➢ A la réception de l'OPO, appliquer la méthode de raisonnement d'un problème génie. Faire les propositions d'emploi. ➢ Récupérer et exploiter les dossiers d'objectif et les bulletins de renseignement. ➢ Articuler les équipes spécialisées. ➢ Demander les renforcements éventuels. ➢ Coordonner avec l'interarmes les phases de l'engagement des équipes spécialisées. ➢ Rédiger les ordres.
Conduire	➢ Gérer les moyens uniques. ➢ Coordonner l'engagement des moyens non impliqués éventuellement. ➢ Rendre compte.
Réorganiser	➢ Réacheminer les matériels en renforcement. ➢ Regrouper, réarticuler et acheminer l'ensemble de la SCG vers la zone de déploiement de la CCG. ➢ Effectuer les opérations de remise en condition du personnel et des matériels. ➢ Se préparer pour la mission suivante.

3.1.4. PARTICIPATION A LA SAUVEGARDE - PROTECTION :

3.1.4.1. REALISER DES EMPLACEMENTS DE TIR ET DE PROTECTION.

<u>DEFINITION</u> :	➢ Mission consistant à améliorer les emplacements de combat choisis par une unité de mêlée en lui dégageant les champs de tir tout en les protégeant des tirs directs et/ou indirects.
Cadre espace temps	➢ La SCG agit en général en phase préparatoire à l'action défensive d'un ou plusieurs SGTIA. Le nombre d'emplacements de tir et de protection à réaliser dépend des délais impartis.
Subordination CCG	➢ La CCG peut être intégrée, détachée ou conservée aux ordres.
Subordination SCG	➢ Conservée ou détachée.
Articulation section et détachement envisageables	➢ Organique.
Limites d'emploi sans renforcement autre que CCG	➢ La SCG est renforcée par la section appui de la CCG et prioritairement par des MPG et des bennes.
Renforcement possible et/ou nécessaire	➢ Groupe OT (CA/RGBIA). ➢ Groupe chantier (CA/RGBIA). ➢ Groupe infrastructure opérationnelle (CA/RGBIA).
Milieu (terrain, population, …)	➢ Nécessité (selon le type de protection à réaliser) pour la section de pouvoir récupérer des matériaux provenant de la ressource locale.
Missions des groupes	➢ Réaliser des embossements, des postes de combat. ➢ Réaliser des emplacements d'armes. ➢ Aménager des champs de tir. ➢ Réaliser des abris et des systèmes de protection : gabions, « bastion walls »,…
Mesures de coordination	➢ Définition des actions à réaliser en fonction des priorités IA. ➢ Possibilité de bénéficier de matériaux et matériels spécifiques. ➢ Nécessité de bénéficier de recomplétement en carburant sur site en cas d'utilisation d'engins. *Cette liste de mesures de coordination n'est pas exhaustive et dépend de la mission et de ses contraintes.*
Places du CDS et du SOA	➢ CDS auprès du CDU IA ou avec SCG pour coordonner les travaux. ➢ SOA avec SCG coordonne les moyens de renforcement et/ou l'action des groupes.

COMPOSANTES DE L'ACTION DU CDS

Préparer	➢ A la réception de l'OPO, appliquer la méthode de raisonnement d'un problème génie. Faire les propositions d'emploi. ➢ Percevoir les moyens en renforcement et les matériaux nécessaires. ➢ Rédiger les ordres.
Conduire	➢ Faire réaliser les travaux par la section ➢ Gérer les moyens reçus en renforcement ➢ Rendre compte régulièrement au CDU IA ou GEN sur l'avancement des travaux. ➢ Rendre compte en fin de mission.
Réorganiser	➢ Réacheminer les matériels en renforcement. ➢ Regrouper, réarticuler et acheminer l'ensemble de la SCG vers la zone de déploiement de la CCG. ➢ Effectuer les opérations de remise en condition du personnel et des matériels. ➢ Se préparer pour la mission suivante.

3.1.5. AIDE AU DEPLOIEMENT D'URGENCE :

3.1.5.1. DEMINER ET/OU DEPOLLUER UNE ZONE.

<u>DEFINITION</u> :	➢ Mission qui consiste à détecter, identifier, détruire, ou neutraliser tous engins, mines et matériels dangereux sur une zone délimitée.
Cadre espace temps	➢ Cette mission est réalisée sans notion de temps et lorsque la situation tactique est redevenue sûre. ➢ Il s'agit de déminer/dépolluer une zone pour la sécurisation de la force et, sur ordre, celle de la population. ➢ Cette zone doit être délimitée avec précision.
Subordination CCG	➢ La CCG peut être intégrée, détachée ou conservée aux ordres.
Subordination SCG	➢ La SCG est le plus souvent conservée.
Articulation section et détachement envisageables	➢ Organique
Limites d'emploi sans renforcement autre que CCG	➢ Un soutien médical est **<u>obligatoire</u>**. ➢ La présence d'un élément de protection est souhaitable sur le site.
Renforcement possible et/ou nécessaire	➢ Des renforcements en spécialistes MINEX III EOR/IV ou NEDEX sont envisageables pour effectuer les reconnaissances nécessaires à l'établissement du chantier ou l'intervention sur des types de munitions inconnues par des MINEX II/III. ➢ Moyens de déminage mécanique.
Milieu (terrain, population, …)	**Population** : ➢ Recueil de renseignements (tactiques et techniques). ➢ Sensibilisation au danger des mines. ➢ Information sur les dangers représentés par le chantier (DSP…). **Terrain** : ➢ Impact du chantier sur les infrastructures. ➢ Moyens locaux utilisables.
Missions des groupes	➢ Reconnaître. ➢ Déminer/dépolluer.
Mesures de coordination	➢ Etablir une liaison permanente avec son autorité d'emploi et avec l'élément de protection et celui de sécurité. ➢ Garder un contact permanent avec l'élément d'évacuation (hélicoptère) et avec l'élément sanitaire. ➢ Coordonner avec l'échelon supérieur et les autorités locales les destructions autorisées des munitions relevées. ➢ Détenir le NOTAM[23] si nécessaire. *Cette liste de mesures de coordination n'est pas exhaustive et dépend de la mission et de ses contraintes.*
Places du CDS et du SOA	➢ Le CDS s'occupe de la direction du chantier, il gère en permanence tous ses moyens (santé, transmissions,...). ➢ Le SOA, s'il est qualifié MINEXIII EOR, est chargé des opérations de reconnaissance et de destruction des munitions.

[23] NOTAM: Notice To Air Movement.

COMPOSANTES DE L'ACTION DU CDS

Préparer	➢ A la réception de l'OPO, appliquer la méthode de raisonnement d'un problème génie. ➢ Préparer l'organisation du chantier (aire de poser, présence soutien sanitaire,...). ➢ Rédiger les ordres.
Conduire	➢ Reconnaître ➢ Implanter le chantier. ➢ Détecter et relever. ➢ Stocker et détruire les munitions relevées.
Réorganiser	➢ Livrer le chantier déminé ou dépollué à l'autorité compétente. ➢ Réacheminer les moyens de renforcement. ➢ Regrouper, réarticuler et acheminer l'ensemble de la SCG vers la zone de déploiement de la CCG. ➢ Effectuer les opérations de remise en condition du personnel et des matériels. ➢ Se préparer pour la mission suivante.

3.1.5.2. REALISER DES PLATES-FORMES DE DEPLOIEMENT D'URGENCE.

<u>DEFINITION</u> :	➢ Mission qui consiste, en appui direct, à créer des plates-formes sommaires pour permettre le déploiement initial des unités interarmes en les protégeant contre les coups directs.
Cadre espace temps	➢ L'aménagement des positions défensives, la réalisation de travaux de protection et a fortiori la réalisation d'installations sommaires de vie en campagne impliquent des délais plus ou moins importants en fonction du type d'unité à implanter, de la durée du stationnement et de la zone géographique. ➢ Les unités à installer remplissent simultanément leur mission.
Subordination CCG	➢ La CCG peut être intégrée, détachée ou conservée aux ordres.
Subordination SCG	➢ Détachée ou conservée aux ordres.
Articulation section et détachement envisageables	➢ La section reste, si possible, organique.
Limites d'emploi sans renforcement autre que CCG	➢ Les moyens de terrassement d'une CCG de BB ou de BM sont restreints en nombre et en qualité.
Renforcement possible et/ou nécessaire	➢ MPG (prioritairement), bennes, moyens de la CA (SOT, SAD,…), moyens de déminage mécanique (éventuellement),…
Milieu (terrain, population, …)	➢ Une étude détaillée de la zone doit être faite en phase préparatoire et si possible complétée par des reconnaissances techniques : réseau routier, accès, historique de la zone, pollution par munitions, conditions de viabilité de la zone,… ➢ Obtenir du renseignement sur les ressources locales.
Missions des groupes	➢ Avec MINEX III EOR, mener les reconnaissances des zones d'implantation. ➢ Dépolluer/déminer les zones d'implantation. ➢ Marquer les zones suspectes. ➢ Réaliser des travaux de protection. ➢ Réaliser des postes de tir et des emplacements d'armes. ➢ Participer à la réalisation des travaux d'aménagement du terrain (vie, logistique). ➢ Réaliser des installations sommaires de vie en campagne,…
Mesures de coordination	➢ Coordonner avec l'échelon supérieur et les autorités locales les conduites à tenir face aux munitions tirées non-explosées (éventuellement intervention MINEX IV/NEDEX). ➢ Coordonner les modalités de sûreté avec l'unité à implanter. ➢ Etablir une liaison permanente avec l'élément de protection sur site. ➢ Coordonner l'action des moyens de la SCG et de ceux reçus en renforcement,... *Cette liste de mesures de coordination n'est pas exhaustive et dépend de la mission et de ses contraintes*.
Places du CDS et du SOA	➢ CDS et SOA avec la SCG sur le site à aménager.

COMPOSANTES DE L'ACTION DU CDS

Préparer	➢ A la réception de l'OPO, appliquer la méthode de raisonnement d'un problème génie (notamment en définissant les priorités de l'IA). Faire les propositions d'emploi. ➢ Exécuter les reconnaissances sur le terrain en tenant compte de l'environnement, des ressources locales, et des menaces éventuelles (mines,…). ➢ Evaluer les besoins, faire les CR et demander les renforcements nécessaires (éventuellement) . ➢ Prendre en compte les moyens en renforcement. ➢ Rédiger les ordres.
Conduire	➢ Exécuter les reconnaissances techniques (MINEX, topo,…) des zones d'implantation. ➢ Participer à la sauvegarde-protection en réalisant les tâches suivantes : • Aménagement d'emplacements de tir pour chars, armes antichars et mortiers • Création de tranchées et d'abris individuels et/ou collectifs. • Durcissement d'infrastructures (cf. TTA 722) • Merlonnage de protection. • Construction de postes de commandement, de secours et de points de contrôle. ➢ Aménager (**éventuellement**) des plates-formes sommaires (décapage du terrain, nivellement, abattage d'arbres, drainage,…). ➢ Participer à la remise en état sommaire des infrastructures existantes (éventuellement). ➢ Participer à l'alimentation en eau et en électricité. ➢ Réaliser des installations d'hygiène indispensables (rejet des effluents et eaux usées, fosse d'incinération des déchets, …). ➢ Maintenir et créer les voies de circulation et les réseaux divers. ➢ Faire les CR au fur et à mesure et en fin de travaux.
Réorganiser	➢ Réacheminer les matériels en renforcement. ➢ Regrouper, réarticuler et acheminer l'ensemble de la SCG vers la zone de déploiement de la CCG. ➢ Effectuer les opérations de remise en condition du personnel et des matériels. ➢ Se préparer pour la mission suivante.

NB : Toujours prendre en compte dans la réflexion, la possibilité d'avoir à faire durer plus que prévu des implantations initialement sommaires.

3.1.5.3. REALISER DES TRAVAUX SIMPLES D'INFRASTRUCTURE HORIZONTALE.

DEFINITION :	➢ Mission qui consiste, avec des moyens légers, à réaliser des travaux sommaires et simples principalement destinés à améliorer la traficabilité des itinéraires ou des voies de circulation ainsi qu'à réaliser des plates-formes provisoires.
Cadre espace temps	➢ La section de combat agit sur un itinéraire ou sur une zone de travaux bien délimités. ➢ L'élément engagé peut intervenir en appui d'une unité amie, dans le cadre de missions ACM, d'une demande de concours, de réquisition ou encore des plans d'urgence consécutifs à une catastrophe naturelle ou industrielle en métropole, DOM-TOM, théâtre de projection,...
Subordination CCG	➢ La CCG peut être intégrée, détachée ou conservée aux ordres.
Subordination SCG	➢ Selon la nature du chantier et l'appui demandé, la section peut être détachée ou conservée.
Articulation section et détachement envisageables	➢ Les trois groupes peuvent être engagés simultanément sur un ou plusieurs lieux.
Limites d'emploi sans renforcement autre que CCG	➢ Les moyens de terrassement d'une CCG de BB ou de BM sont restreints en nombre et en qualité.
Renforcement possible et/ou nécessaire	➢ Moyens CCG/SAPP : EBG, MPG et benne. ➢ Moyens CA/SOT : MPG, EMAD, bennes, niveleuse, compacteur et outils divers. ➢ Moyens de levage : grue. ➢ Moyens divers : citerne à eau, bétonnière,… **Equipes spécialisées** : ➢ Equipe PAT (dans le cas où l'aménagement du contournement impose une reconnaissance subaquatique). ➢ Equipe EOD.
Milieu (terrain, population, …)	**Renseignement à acquérir** : ➢ Historique de la zone. ➢ Caractéristiques du site : zones inondables, nature des sols, ressources locales en moyens et matériaux. ➢ Dangers spécifiques : minage, adductions diverses (sites industriels ou urbains : présence de conduites de gaz, de vapeur, d'eau sous pression, d'électricité…). **Reconnaissances** : ➢ Du site et des zones environnantes (zones de stockage, de vie). ➢ Des réseaux souterrains. ➢ Du réseau d'accès et des nœuds de raccordement,...
Missions particulières des groupes	➢ Créer ou entretenir une voie ou une rampe d'accès (renforcé de moyens OT ou ATS). ➢ Viabiliser un passage à gué ➢ Creuser une fouille (renforcé de moyens OT). ➢ Construire un coffrage. ➢ Couler une dalle, un muret. ➢ Déblayer (renforcé de moyens OT).

	➢ Remblayer (renforcé de moyens OT). ➢ Etc.
Mesures de coordination	➢ Etablir et maintenir une liaison avec l'autorité territorialement compétente. ➢ Etablir et maintenir une liaison avec les partenaires extérieurs impliqués[24] (ONG, ACM, fournisseurs divers, PC crise, SDIS,...). ➢ Prendre en compte et gérer les moyens de renforcement (y compris pour les ravitaillements). *Cette liste de mesures de coordination n'est pas exhaustive et dépend de la mission et de ses contraintes.*
Places du CDS et du SOA	➢ CDS gère les contacts et assure les reconnaissances. ➢ SOA en priorité avec la SCG et les renforcements.

COMPOSANTES DE L'ACTION DU CDS

Préparer	➢ A la réception de l'OPO, appliquer la méthode de raisonnement d'un problème génie. Faire les propositions d'emploi. ➢ Exécuter les reconnaissances sur le terrain. ➢ Prendre en compte et acheminer les moyens de renforcement. ➢ Etablir la liaison avec les intervenants extérieurs. ➢ Préparer les devis. ➢ Acheter éventuellement les matériaux nécessaires. ➢ Rédiger les ordres.
Conduire	➢ Gérer les moyens. ➢ Déminer / dépolluer. ➢ Réaliser les travaux. ➢ Créer et/ou entretenir les accès. ➢ Rendre compte (avancement, exécution).
Réorganiser	➢ Livrer le site de construction ou le passer en compte. ➢ Réacheminer les matériels en renforcement. ➢ Regrouper, réarticuler et acheminer l'ensemble de la SCG vers la zone de déploiement de la CCG. ➢ Effectuer les opérations de remise en condition du personnel et des matériels. ➢ Se préparer pour la mission suivante.

[24] En cas de détachement d'une SCG isolée au sein d'une force projetée.

3.1.5.4. RENFORCER SOMMAIREMENT DES INFRASTRUCTURES VERTICALES.

<u>DEFINITION</u> :	➢ Mission consistant à consolider des ouvrages existants afin de permettre à une unité de s'y installer dans les meilleures conditions de sauvegarde - protection à des fins tactiques ou logistiques.
Cadre espace temps	➢ L'appui de la SCG se produit généralement dans la zone d'installation d'un SGTIA, a priori à dominante infanterie. La durée de la mission dépendra de la nature des infrastructures existantes et du degré de protection souhaité.
Subordination CCG	➢ La CCG peut être intégrée, détachée ou conservée aux ordres.
Subordination SCG	➢ La SCG peut être détachée ou conservée aux ordres.
Articulation section et détachement envisageables	➢ La section agit organiquement sous les ordres du CDS ou du SOA.
Limites d'emploi sans renforcement autre que CCG	➢ La CCG ne possède pas les matériels et matériaux nécessaires à cette mission très spécialisée.
Renforcement possible et/ou nécessaire	➢ Groupe OT (CA/RGBIA). ➢ Groupe chantier (CA/RGBIA). ➢ Groupe infrastructure opérationnelle (CA/RGBIA) ➢ MINEX IV/NEDEX.
Milieu (terrain, population)	➢ Renseignement tactique : historique des combats, mouvements adverse et/ou de foule. ➢ Renseignement technique : nécessité de récupérer des moyens locaux. ➢ Dangers spécifiques : minage, adductions diverses (sites industriels ou urbains : présence de conduites de gaz, de vapeur, d'eau sous pression, d'électricité…), etc. ➢ Reconnaissances du site, des zones environnantes, du réseau routier, des réseaux suburbains,...
Missions des groupes	➢ Déminer / dépolluer. ➢ Réaliser des travaux simples d'infrastructure opérationnelle (étayage, durcissement,...). ➢ Aménager et entretenir des cheminements intérieurs et extérieurs.
Mesures de coordination	➢ Coordonner l'action dans la zone de responsabilité interarmes (besoins des unités interarmes, règles d'occupation des locaux, détermination du niveau de protection ,…). ➢ Approvisionner et suivre les besoins en matériaux et matériels spécifiques. ➢ Gérer l'emploi des moyens SOT et SAD. ➢ Rendre compte régulièrement au CDU génie et/ou IA de l'avancement des travaux. NB : Nécessité de bénéficier de recomplétement en carburant sur site en cas d'utilisation d'engins de chantier. *Cette liste de mesures de coordination n'est pas exhaustive et dépend de la mission et de ses contraintes.*
Places du CDS et du SOA	➢ CDS et /ou SOA avec groupe et renforcements.

COMPOSANTES DE L'ACTION DU CDS

Préparer	➢ A la réception de l'OPO, appliquer la méthode de raisonnement d'un problème génie. Faire les propositions d'emploi. ➢ Acquérir et exploiter les renseignements amonts (accès, historique des combats, etc…). ➢ Récupérer et exploiter la documentation et les schémas des réseaux de la zone. ➢ Donner un avis technique au chef du SGTIA sur l'utilisation du site dans le cadre de l'installation de son dispositif tactique. ➢ Exécuter les reconnaissances sur le terrain en tenant compte de l'environnement, des ressources locales, et des menaces éventuelles (mines, munitions, pièges,…). ➢ Evaluer les délais nécessaires. ➢ Articuler les équipes spécialisées. ➢ Evaluer et demander les moyens en renforcement. ➢ Rédiger les ordres.
Conduire	➢ Coordonner l'action des groupes. ➢ Gérer les renforcements. ➢ Gérer et alimenter les dépôts en matériaux. ➢ Faire les CR d'avancement.
Réorganiser	➢ Réacheminer les moyens de renforcement. ➢ Regrouper, réarticuler et acheminer l'ensemble de la SCG vers la zone de déploiement de la CCG. ➢ Effectuer les opérations de remise en condition du personnel et des matériels. ➢ Se préparer pour la mission suivante.

CHAPITRE 3.2. LES MISSIONS D'APPUI GENERAL.

Ces missions, si elles s'adressent principalement aux unités de la brigade du génie et aux spécialistes des composantes travaux et sécurité, peuvent **parfois** demander la participation d'une section de combat du génie.

Elles regroupent celles s'inscrivant dans :

- l'aide au déploiement de la force ;
- le soutien au stationnement de la force ;
- l'appui aux déplacements de la force ;
- l'appui au retrait de la force ;
- la participation aux opérations civilo–militaires.

La SCG, par ses structures et ses moyens[25], répond mal à l'appui génie attendu mais peut y participer par des missions d'appui direct dont elle maîtrise les savoir-faire.

Cette partie sera abordée en proposant des fiches de mission donnant la définition et déclinant l'emploi possible de la SCG. Celles-ci sont destinées **à servir de guide** et renvoient à des fiches développées dans les chapitres précédents et/ou suivants.

3.2.1. AIDE AU DEPLOIEMENT DE LA FORCE.

DEFINITION :	➢ Mission qui recouvre l'ensemble des actions menées par toutes les composantes d'une force interarmées pour lui permettre : • de préparer et assurer son acheminement et son installation initiale ; • de prendre tous les dispositifs adaptés aux circonstances, notamment aux menaces, en vue de préserver sa capacité opérationnelle ; • d'assurer son désengagement et son rapatriement dans les meilleures conditions.

Bien qu'étant du ressort de toutes les armes, la mission d'aide au déploiement est tout particulièrement adaptée aux capacités du génie qui doit se charger :

- des reconnaissances préalables à une installation ;
- de la dépollution et de la préparation d'une plate-forme ;
- de l'approvisionnement en eau et en électricité ;
- et de la réalisation de travaux d'infrastructure, de protection et/ou de contrôle de zone.

Le génie doit aussi rétablir des voies de communication en incluant, si nécessaire, des opérations préalables de déminage et de dépollution. Enfin, il contribue à l'aménagement des conditions de vie des forces et, éventuellement, des populations, des réfugiés et des prisonniers.

En l'occurrence, il ne faut pas confondre « l'aide au déploiement d'urgence » dans le cadre de l'appui direct et « l'aide au déploiement » dans le cadre de l'appui général. La distinction entre les deux porte principalement sur la situation tactique (zone d'insécurité puis zone

[25] Moyennant certains renforcements de la CCG/SAPP ou de la CA (OT, OBS, FCHT, AAD).

sécurisée), sur les délais de réalisation des travaux et sur la nature des moyens engagés. Ces derniers sont en général ceux :

- des SCG ou des SAD des RGBIA pour l'aide au déploiement d'urgence ;
- des moyens spécialisés de la brigade du génie pour l'aide au déploiement ;
- et des spécialistes en infrastructure du service du génie.

Bien que les sections de combat soient le plus souvent employées en appui direct au combat, leur action est importante voire indispensable dans certaines phases de l'aide au déploiement d'une force. Il leur est généralement fait appel pour réaliser les missions suivantes :

- ouvrir les axes de progression ;
- rétablir des itinéraires ;
- déminer et/ou dépolluer ;
- réaliser des travaux simples d'infrastructure horizontale ;
- réaliser des emplacements de tir et de protection ;
- renforcer sommairement les infrastructures verticales.

3.2.2. SOUTIEN AU STATIONNEMENT DE LA FORCE.

<u>DEFINITION</u> :	➢ Ensemble d'actions mises en œuvre par le génie pour mener des travaux d'amélioration du bien-être et de la sécurité d'unités s'installant dans la durée : réfection ou construction de bâtiments, mise en place de centrale électrique, de station de production d'eau ou d'épuration,…

Pour la SCG, il s'agit d'effectuer les missions **<u>ponctuelles</u>** suivantes **:**

- déminer et/ou dépolluer une zone ;
- réaliser des emplacements de tir et de protection ;
- réaliser des travaux simples d'infrastructure horizontale ;
- participer au renforcement des infrastructures verticales ;
- rétablir des itinéraires.

Les missions confiées à une SCG sont ordinairement effectuées **consécutivement**.

3.2.3. APPUI AUX DEPLACEMENTS DE LA FORCE.

Il existe deux types de déplacement : les déplacements stratégiques et les déplacements opératifs. La présente fiche ne traite que de l'appui aux déplacements opératifs. En effet, l'appui aux déplacements stratégiques n'est pas du niveau de la SCG.

<u>DEFINITION</u> :	➢ L'appui aux déplacements opératifs a pour but de garantir la liberté de mouvement des forces amies et la permanence de leurs flux logistiques dans la zone de responsabilité du commandant de théâtre. Cet appui consiste à rétablir et à maintenir les voies de communications routières, ferrées, voire fluviales en y effectuant des travaux appropriés notamment pour le franchissement de coupures importantes.

Dans ce cadre, l'action de la SCG consiste dans l'exécution des missions générales suivantes :

- ouvrir les axes de progression ;
- rétablir des itinéraires ;
- faire franchir par moyens génie ;
- construire un pont (BAILEY, MABEY-JOHNSON, Charpente).

Les missions confiées à une SCG sont généralement effectuées **consécutivement**.

3.2.4. APPUI AU RETRAIT DE LA FORCE.

<u>DEFINITION</u> :	➢ Mission d'appui aux actions de désengagement consistant, après réussite de l'opération et atteinte de l'effet final recherché (EFR), à rapatrier les forces dans leurs lieux de stationnement initiaux.

La SCG peut participer à cette mission en **appuyant la mobilité** des unités ou simplement en **appuyant les déplacements** ou en participant aux mesures de **sauvegarde–protection** et à la **restitution du ou des anciens sites** de déploiement.

La fiche ne traite pas des chapitres « appui à la mobilité », « appui aux déplacements » et « appui sauvegarde-protection », détaillés par ailleurs au chapitre 1 de la 3ème partie. Elle n'aborde que les actions spécifiques liées à la restitution d'un site.

Dans ce cadre, la SCG, généralement conservée, aux ordres peut être amenée à :

- appuyer le déploiement du dispositif des derniers éléments de la force ;
- effectuer des travaux d'organisation du terrain (renforcé de moyens OT) en vue de la restitution des derniers sites de déploiement ;
- participer à l'évacuation des derniers moyens de la force.

3.2.5. PARTICIPATION AUX OPERATIONS CIVILO-MILITAIRES (OCM).

<u>DEFINITION</u> :	➢ Mission qui consiste à participer aux OCM menées par la force au profit de la force, en complément des autres modes d'actions et en coordination avec les actions civilo-militaires. *Les OCM ont essentiellement pour but de faire accepter la force tactique et faire adhérer la population (conquête des cœurs). Planifiées et menées par les échelons tactiques, principalement en phase de stabilisation (avec les conseils des spécialistes ACM), les OCM se caractérisent par des opérations de courtes durée à effet immédiat, à budget limité et n'engagent que des moyens organiques.*

Dans le cadre des OCM, la SCG peut être amenée **<u>ponctuellement</u>** à :

Sécuriser des zones d'installation en réalisant les missions suivantes :

- sur ordre, déminer et/ou dépolluer une zone ;
- réaliser des travaux de sauvegarde protection.

Participer à la réalisation d'un camp de réfugiés ou de déplacés :

- déminer et/ou dépolluer une zone ;
- réaliser des travaux de sauvegarde protection ;
- réaliser des travaux d'infrastructure simples (réfection de bâtiment, passage busé, contournement routier simple,…).

Réaliser des travaux sommaires au profit de la population :

- participer à la construction d’un pont, d’une passerelle ;
- réaliser des travaux d’infrastructure simples (réfection de bâtiment, passage busé, contournement routier simple,…).

CHAPITRE 3.3. CAS PARTICULIERS DES FRANCHISSEMENTS.

3.3.1. GENERALITES.

Ces missions, en appui direct ou en appui général, sont répertoriées parmi celles classiquement dévolues aux SCG.

Elles regroupent :

- l'appui au franchissement autonome ;
- l'appui au franchissement par moyens génie ;
- l'appui au franchissement par construction d'un pont métallique ou de charpente.

La SCG répond à l'appui génie attendu, en étant généralement renforcée par les moyens de la compagnie d'appui du RGBIA voire du régiment de franchissement de la brigade d'appui spécialisé. La section n'active généralement qu'un seul et même site compte tenu des tâches à accomplir simultanément.

3.3.2. APPUYER LES FRANCHISSEMENTS AUTONOMES.

<u>DEFINITION</u> :	➢ Opération qui consiste à appuyer les franchissements effectués par moyens amphibies, submersibles ou par passage à gué.
Cadre espace temps	➢ Ces franchissements sont le plus souvent décentralisés et exécutés avant un franchissement par moyens génie. Seuls franchissent les éléments de combat. ➢ La SCG peut apporter son appui à un SGTIA sur 1 à 3 sites activés selon les conditions (des sites de variantement sont à prévoir).
Subordination CCG	➢ La CCG est généralement intégrée ou détachée.
Subordination SCG	➢ La SCG est le plus souvent détachée.
Articulation section et détachement envisageables	➢ 1 groupe en exploitation de chaque site. ➢ Garder si possible un groupe en soutien (préparation du variantement, en attente sur un site de variantement, en reconnaissance,…).
Limites d'emploi sans renforcement autre que CCG	Hormis les moyens d'aide à la traficabilité, la CCG est apte sans renfort à ce type de mission.
Renforcement possible et/ou nécessaire	➢ CCG : MPG (prioritairement), EBG, flotteurs. ➢ C.A : MATS, flotteurs.
Milieu (terrain, population, …)	➢ Renseignement à acquérir : • Comptes rendus DLRG,… • ponts d'infrastructure existants, gués ; • météo ; • ressources en matériaux divers (carrières, dépôts, etc..) ; • historique des combats, mouvements adverses et/ou de foule ; • dangers spécifiques : minage, navigabilité, lâcher d'eau (barrages)… ➢ Reconnaissances : • du réseau d'accès et des nœuds de raccordement ; • des points de passage : berges, point d'entrée et de sortie d'eau (PAT éventuellement).
Missions des groupes	➢ Aménager et entretenir une berge et/ou les accès (renforcé de moyens OT et ATS). ➢ Déminer une berge. ➢ Equiper une rive. ➢ Franchir en autonome.
Mesures de coordination	➢ Etablir et maintenir une liaison avec l'unité franchissant. ➢ Prendre en compte et acheminer les moyens de renforcement jusqu'à leur reprise aux ordres. ➢ Rendre compte de l'avancement des travaux d'équipement puis du suivi du franchissement par unité. ➢ EMD varianter. *Cette liste de mesures de coordination n'est pas exhaustive et dépend de la mission et de ses contraintes.*
Places du CDS et du SOA	➢ CDS au PC de l'unité appuyée. ➢ SOA sur les sites activés.

COMPOSANTES DE L'ACTION DU CDS

Préparer	➢ A la réception de l'OPO, appliquer la méthode de raisonnement d'un problème génie. Faire les propositions d'emploi. ➢ Exécuter les reconnaissances (SOA ou CDS). ➢ Prendre en compte les moyens en renforcement. ➢ Rédiger les ordres.
Conduire	➢ Déminer/dépolluer les berges et accès de la rive départ puis arrivée. ➢ Aménager sommairement les accès immédiats de la rive départ et faciliter éventuellement la sortie d'eau. ➢ Entretenir le ou les sites (accès immédiats et berges). ➢ Renseigner le CDU génie sur le point de franchissement. ➢ Franchir en autonome (à la suite SGTIA appuyé) ➢ Faire un CR de fin de mission.
Réorganiser	➢ Regrouper, réarticuler et acheminer l'ensemble de la SCG vers la zone de déploiement de la CCG. ➢ Effectuer les opérations de remise en condition du personnel et des matériels. ➢ Se préparer pour la mission suivante.

3.3.3. FAIRE FRANCHIR PAR MOYENS DU GENIE.

<u>DEFINITION</u> :	➢ Opération qui consiste à réaliser les franchissements par moyens discontinus (bacs et portières) ou ceux par moyens continus (ponts d'équipage ou de circonstance).
Cadre espace temps	➢ La SCG prépare et active un point de franchissement bien défini et peut **simultanément** être en mesure d'aménager un point de variantement ou d'engager par ailleurs un groupe de combat. ➢ Les délais d'impunité lors du franchissement étant restreints, il convient au préalable d'avoir mené des reconnaissances techniques très précises et d'avoir détaillé les mesures de coordination.
Subordination CCG	➢ La CCG peut être intégrée, détachée ou conservée aux ordres.
Subordination SCG	➢ Conservée ou détachée.
Articulation section et détachement envisageables	➢ Deux groupes sur le site activé. ➢ Le troisième peut être en attente sur un site de variantement ou mener toute autre mission.
Limites d'emploi sans renforcement autre que CCG	➢ La CCG ne dispose pas de moyens de franchissement (EFA, SPRAT, PAA, PFM, …).
Renforcement possible et/ou nécessaire	➢ EBG/MPG. ➢ MLF ou PAA ou SPRAT ou EFA ou PFM ou tout autre moyen allié ➢ MATS.
Milieu (terrain, population, …)	➢ Détenir les cartes hydrographiques et les carnets de point de franchissement s'ils existent. ➢ Obtenir du renseignement de l'échelon supérieur dans la zone d'action IA : ponts d'infrastructure existants, gués, ressources en matériaux divers (carrières, dépôts, etc..), historique des combats, météo, mouvements adverses et/ou de foule, dangers spécifiques (minage,…), navigabilité (lâcher d'eau, barrages, écluse, bac, passerelle,…), réseau d'accès/ nœuds de raccordement, points de passage propices (point d'entrée et de sortie d'eau),....
Missions des groupes	➢ Déminer/dépolluer les berges. ➢ Equiper les rives. ➢ Aménager le site. ➢ Entretenir les berges / les accès immédiats (renforcé de moyens OT ou MATS). ➢ Aider à l'entrée et à la sortie d'eau. ➢ Participer à l'exploitation d'un point de passage en rive départ ou arrivée.
Mesures de coordination	➢ Etablir et maintenir une liaison avec les éléments du TRN/APP MVT (fractionnement des unités devant franchir). ➢ Établir et maintenir une liaison avec l'unité franchissant. ➢ Etablir et maintenir une liaison avec le PC de franchissement. ➢ Prise en compte et gestion des moyens de renforcement jusqu'à leur reprise aux ordres. ➢ Connaissance du plan de franchissement et du secteur de franchissement. ➢ Coordonner les actions des groupes (rives départ et arrivée) et des moyens de franchissement. ➢ Rendre compte de l'avancement des travaux d'équipement et d'entretien puis du suivi du franchissement par unité.

	➢ En permanence, être en mesure de variante r. *Cette liste de mesures de coordination n'est pas exhaustive et dépend de la mission et de ses contraintes.*
Places du CDS et du SOA	➢ CDS sur site de franchissement. ➢ SOA pourrait être en liaison permanente avec le circulateur au garage de fractionnement.

COMPOSANTES DE L'ACTION DU CDS

Préparer	➢ A la réception de l'OPO, appliquer la méthode de raisonnement d'un problème génie. Faire les propositions d'emploi. ➢ Exécuter les reconnaissances (CDS ou SOA). ➢ Prendre en compte les moyens en renforcement. ➢ Rédiger les ordres.
Conduire	➢ Reconnaissance du site avec chefs de groupe (dont renforcement). ➢ Déminer/dépolluer les berges et accès de la rive départ puis arrivée. ➢ Equiper le point de passage. ➢ Amener et mettre à l'eau les moyens de FCHT ➢ Activer le point sur ordre. ➢ Entretenir le site (accès immédiats et berges). ➢ Exploiter le point. ➢ Faire les CR d'avancement du franchissement selon plan établi par autorité IA. ➢ Faire éventuellement effectuer les ravitaillements en carburant des moyens de franchissement. ➢ Renseigner le CDU sur le point de franchissement : être en mesure soit d'être repris aux ordres soit être relevé sur site. ➢ Faire un CR de fin de franchissement.
Réorganiser	➢ Désactiver et démonter le site. ➢ Réacheminer les matériels en renforcement. ➢ Regrouper, réarticuler et acheminer l'ensemble de la SCG vers la zone de déploiement de la CCG. ➢ Effectuer les opérations de remise en condition du personnel et des matériels. ➢ Se préparer pour la mission suivante.

3.3.4. CONSTRUIRE UN PONT MABEY-JOHNSON OU BAILEY.

DEFINITION :	➢ Opération qui consiste à réaliser un pont métallique de type MABEY-JOHNSON ou BAILEY en fonction des spécifications techniques à mettre en œuvre (classe, voie simple ou double, voie piétonne,…).
Cadre espace temps	➢ La construction d'un pont de ce type est généralement réalisée en dehors de toute contrainte tactique. ➢ Le site est choisi après une reconnaissance technico-opérationnelle poussée et déterminée par : • les impératifs imposés par des considérations tactiques (maintien d'une MSR, désenclavement d'une emprise amie ou desserte d'une zone d'intérêt) ; • les conditions générales du pontage ; • les délais sont fonction de l'ouvrage à construire et des contraintes opérationnelles, ils peuvent s'échelonner de 24 heures à une semaine.
Subordination CCG	➢ La CCG peut être intégrée, détachée ou conservée aux ordres.
Subordination SCG	➢ La SCG est le plus souvent conservée aux ordres.
Articulation section et détachement envisageables	➢ Organique et renforcée de personnels de la CCG.
Limites d'emploi sans renforcement autre que CCG	➢ La CCG ne dispose pas des moyens BAILEY, MABEY-JOHNSON nécessaires ainsi que des matériels de levage et de transport (VTL) indispensables.
Renforcement possible et/ou nécessaire	➢ Moyens de transport : semi-remorque ou VTL ou VTLR. ➢ Moyens OT : MPG (prioritairement), bennes, EBG, provenant des CCG/SAPP. ➢ Moyens d'aide à la traficabilité des sols : MATS (prioritairement) provenant de la CA. ➢ Moyens de levage et de manutention : grues et EMAD/tracto-chargeur AHLMAN (fonction chariot élévateur) provenant de la CA. ➢ MINEX IV ou équipe NEDEX.
Milieu (terrain, population, …)	**Le pont peut être construit** : ➢ en substitution d'un pont d'infrastructure totalement ou partiellement détruit [26] (VF ou VR) ; ➢ en doublement d'un pont d'infrastructure fragilisé [27] ; ➢ en équipement d'un itinéraire nouvellement ouvert. Le terrain doit être choisi, dans la mesure du possible, de façon à limiter la portée de l'ouvrage et présenter les meilleures qualités structurelles (sols stables, hors d'eau, etc…).
Missions des groupes	**La SCG est ré articulée en équipes adaptées aux tâches induites** : ➢ Construction : • équipe commandement (1/1/1) ; • équipe topographie / implantation (1/2[28]/2) ; • équipe « panneaux » (volume : 0/1/8, nombre d'équipes imposé par la nature de l'ouvrage) ;

[26] en urgence, le tablier peut être temporairement rétabli au moyen d'une travure PAA ou SPRAT.
[27] idem.
[28] dont 1 SOFF TPIA.

	• équipe « contreventements » (volume : 0/1/8, nombre d'équipes imposé par la nature de l'ouvrage) ; • équipe « tablier » (volume : 0/1/8, nombre d'équipes imposé par la nature de l'ouvrage) ; • équipe « déchargement/magasinage » (volume : 0/1/8, nombre d'équipes imposé par la nature de l'ouvrage). ➢ Organisation du terrain : • équipe « chantier » (0/1[29]/4) : mise en forme du site de lancement et des accès ; • équipe « OT » (0/1/6) : stabilisation des zones de stockage et de travail, maintien des accès. ➢ Transport et manutention : • équipes de transport : selon la nature de l'ouvrage à lancer ; • équipe « manutention » (0/1/4) : grues et chariots ; • soutien et protection : à définir selon le chantier.
Mesures de coordination	➢ Etablir et maintenir une liaison avec les autorités territorialement compétentes (civiles et militaires). ➢ Etablir et maintenir une liaison avec l'unité amie la plus proche. ➢ Prendre en compte et acheminer les moyens de renforcement depuis le point de prise en compte jusqu'à leur reprise aux ordres. ➢ Rendre compte de l'avancement des travaux.
Places du CDS et du SOA	➢ CDS et SOA sur site avec SCG

COMPOSANTES DE L'ACTION DU CDS

Préparer	➢ A la réception de l'OPO, appliquer la méthode de raisonnement d'un problème génie. ➢ Acquérir et exploiter les renseignements « amont » : • Historique du site (combats, minage, piégeage des piles et culées, présence d'éléments hostiles,…) ; • Caractéristiques du site (zones inondables, nature des sols et du lit du cours d'eau, régime du cours d'eau, ressources locales en matériaux, fréquentation de l'ouvrage, etc…). ➢ Reconnaître le site : • Reconnaître le site de construction et de lancement, avec mesure de la brèche; • définir la nature de l'ouvrage (portée, classe, etc…) ; • évaluer les moyens de renforcement (engins spécifiques, métrage précis de piste ATS) ; • définir les zones de stockage et de cantonnement ; • évaluer les délais nécessaires à chaque étape du chantier (implantation, approvisionnement, construction, lancement, ouverture) ; • Conditionner le matériel, charger et acheminer le matériel. ➢ Apprêter la section et le site : • réaliser l'implantation topographique ; • fractionner les équipes ; • mettre le terrain en forme (site de lancement, zone de stockage, etc…). ➢ Rédiger les ordres.

[29] : SOFF TPIA.

Conduire	➢ Déminer / dépolluer les sites et leurs environs. ➢ Monter les agrès de lancement et de réception. ➢ Construire la (les) pile(s) intermédiaire(s). ➢ Construire l'avant-bec. ➢ Construire les tronçons de pont. ➢ Lancer les tronçons de pont. ➢ Equiper le tablier. ➢ Stabiliser le pont sur ses appuis. ➢ Monter et équiper les rampes d'accès. ➢ Ravitailler. ➢ Assurer la sécurité des sites. ➢ Rendre compte (avancement, exécution).
Réorganiser	➢ Désactiver le site de construction. ➢ Réacheminer les moyens de renforcement. ➢ Regrouper, réarticuler et acheminer l'ensemble de la SCG vers la zone de déploiement de la CCG. ➢ Effectuer les opérations de remise en condition du personnel et des matériels. ➢ Se préparer pour la mission suivante.

3.3.5. CONSTRUIRE UN PONT DE CHARPENTE.

DEFINITION :	➢ Opération qui consiste, en fonction des spécifications techniques (classe, voie simple ou double, voie piétonne,…), à réaliser un pont en bois. Celui-ci, suivant la disponibilité des matériaux, peut être, totalement ou partiellement, réalisé dans ce matériau.
Cadre espace temps	➢ La construction d'un pont de ce type est généralement réalisée en dehors de toute contrainte tactique. ➢ Le site est choisi après une reconnaissance technico-opérationnelle poussée et déterminée par : • les impératifs imposés par des considérations tactiques (maintien d'une MSR, désenclavement d'une emprise amie ou desserte d'une zone d'intérêt) ; • les délais sont fonction de l'ouvrage à construire (largeur de la brèche, classe, voie simple ou double, trottoir) et des contraintes opérationnelles, ils peuvent s'échelonner de 24 heures à plusieurs semaines.
Subordination CCG	➢ La CCG peut être intégrée, détachée ou conservée aux ordres.
Subordination SCG	➢ La SCG est le plus souvent conservée aux ordres.
Articulation section et détachement envisageables	➢ Organique, éventuellement renforcée de personnels de la CCG et de compagnie d'appui.
Limites d'emploi sans renforcement autre que CCG	➢ La CCG ne dispose pas de matériels de levage et de découpage/perçage.
Renforcement possible et/ou nécessaire	➢ Moyens de transport : semi remorques, VTL/VTLR ou bennes (transport des matériaux). ➢ Moyens OT : MPG, bennes [façonnage des berges et transport de grave]. ➢ Moyens d'aide à la traficabilité des sols : MATS (suivant le terrain) provenant de la CA. ➢ Moyens de levage et de manutention : grues, EMAD et tracto-chargeur (avec une fonction chariot élévateur) provenant de la CA. ➢ Moyens de perçage et découpage : DEMAG, … ➢ MINEX IV ou équipe NEDEX (si minage/pollution de la zone).
Milieu (terrain, population, …)	**Le pont peut être construit** : ➢ en substitution d'un pont d'infrastructure totalement ou partiellement détruit [30] (VF ou VR) ; ➢ en doublement d'un pont d'infrastructure fragilisé [31] ; ➢ en équipement d'un itinéraire nouvellement ouvert. Le terrain doit être choisi, dans la mesure du possible, de façon à limiter la portée de l'ouvrage et présenter les meilleures qualités structurelles (berges stables, hors d'eau, etc…).
Missions des groupes	**La SCG est articulée en équipes adaptées aux tâches** : ➢ Construction : • équipe commandement (1/1/1) ; • équipe topographie / implantation (1/1/2) ; • équipe « déchargement/magasinage » (volume : 0/1/8, nombre

[30] en urgence, le tablier peut être temporairement rétabli au moyen d'une travure PAA ou SPRAT.
[31] idem.

	d'équipes imposé par le nombre et la localisation des magasins à équiper : un magasin unique ou un magasin sur chaque berge, etc…) ; • équipe « culée » (volume : 0/1/8, nombre d'équipes imposé par le type de fondation à mettre en place : gabions, maçonnerie, lit de bois, etc…) ; • équipe « support intermédiaire » (volume : 0/1/8, si le pont comporte plusieurs travées) ; • équipe « travure » (volume : 0/1/6, nombre d'équipes imposé par les moyens de levage disponibles et le poids des matériaux) ; • équipe « platelage de répartition » (volume : 0/1/6) ; • équipe « platelage d'usure » (volume : 0/1/6) ; • équipe « finitions » (volume : 0/1/6, nombre d'équipes imposé par le type de superstructure à construire : guide-roues, trottoir, garde-corps). ➢ Organisation du terrain : • équipe « chantier » (0/1[32]/4) : mise en forme du site et de ces accès ; • équipe « OT » (0/1/6) : stabilisation des zones de stockage et de travail, maintien des accès. ➢ Transport et manutention : • équipes de transport : selon la nature de l'ouvrage à réaliser ; • équipe « manutention » (0/1/4) : grues et chariot-élévateur ; ➢ Soutien et protection : à définir selon le chantier.
Mesures de coordination	➢ Etablir et maintenir une liaison avec les autorités territorialement compétentes (civiles et militaires). ➢ Etablir et maintenir une liaison avec l'unité amie la plus proche. ➢ Prendre en compte et acheminer les moyens de renforcement depuis le point de prise en compte jusqu'à leur reprise aux ordres. ➢ Rendre compte de l'avancement des travaux.
Places du CDS et du SOA	➢ CDS sur site avec SCG (particulièrement chargé de la conduite et de la **sécurité** sur le chantier) ➢ SOA chargé des approvisionnements en matériaux, de la vie au cantonnement et de la conduite du chantier en liaison avec le CDS.

COMPOSANTES DE L'ACTION DU CDS

Préparer	➢ A la réception de l'OPO, appliquer la méthode de raisonnement d'un problème génie. ➢ Acquérir et exploiter les renseignements « amont » : • historique du site (combats, minage, piégeage des piles et culées, présence d'éléments hostiles,…) ; • caractéristiques du site (zones inondables, nature et état des berges et du lit du cours d'eau, régime du cours d'eau, ressources locales en matériaux, fréquentation de l'ouvrage, etc…). ➢ Reconnaître le site : • déterminer le site de construction, avec mesures de la brèche (longueur, hauteur) ; • définir la nature de l'ouvrage (portée, classe, nombre de voies,

[3] : SOFF TPIA

	type de superstructure, etc…) ; • établir les zones de stockage et de cantonnement ; • évaluer les moyens de renforcement (engins spécifiques, métrage précis de piste MATS) ; • définir les délais nécessaires à chaque étape du chantier (implantation, approvisionnement, façonnage des culées (et éventuellement des cribs), construction, ouverture) ; • conditionner le matériel, charger et acheminer le matériel. ➢ Apprêter la section et le site : • réaliser l'implantation topographique ; • fractionner les équipes ; • mettre le terrain en forme (accès au chantier, berges, zone de stockage, etc…). ➢ Rédiger les ordres.
Conduire	➢ Déminer/dépolluer les sites et leurs environs (si nécessaire). ➢ Réaliser les fondations et éventuellement des berceaux d'assise. ➢ Mettre en place les supports d'extrémités. ➢ Construire les supports intermédiaires (suivant la portée du pont). ➢ Mettre en place les travures. ➢ Construire le platelage de répartition. ➢ Construire le platelage d'usure. ➢ Mettre en place les superstructures. ➢ Ravitailler. ➢ Assurer la sécurité des sites. ➢ Rendre compte (avancement, exécution).
Réorganiser	➢ Désactiver le site de construction. ➢ Réacheminer les moyens de renforcement. ➢ Regrouper, réarticuler et acheminer l'ensemble de la SCG vers la zone de déploiement de la CCG. ➢ Effectuer les opérations de remise en condition du personnel et des matériels. ➢ Se préparer pour la mission suivante.

4e PARTIE : MISSIONS PARTICULIERES DE LA SECTION

Les missions particulières de la section diffèrent des missions d'appui direct et d'appui général en cela qu'elles s'appliquent à une situation tactique et/ou à un environnement singuliers. Les procédés à mettre en œuvre par la section sont généralement connus mais nécessitent des réalisations différentes avec des moyens et des délais parfois spécifiques.

CHAPITRE 4.1. LE COMBAT EN ZONE URBANISEE.

Ce chapitre donne un éclairage informatif mais ne se substitue pas au GEN 214 qui traite spécifiquement de l'emploi du génie en zone urbanisée. De fait, aucune fiche de mission de SCG ne sera proposée dans ce paragraphe. Seules seront abordés, de façon simple, quelques généralités importantes pour le génie et les principes d'emploi intéressant une section de combat.

4.1.1. GENERALITES.

L'INF 213 précise que : « *Le contexte urbain favorise la rapidité des changements de situation. La réactivité nécessaire pour y faire face repose sur une capacité permanente de réaction (réserve d'intervention) et la capacité à changer d'intensité ou de mode opératoire (réversibilité)* ».
Il précise aussi que : « *De même, une force terrestre engagée dans un mode opératoire de maîtrise de la violence, peut faire coexister, simultanément, dans une même agglomération, trois ensembles de forces :*

- *l'un engagé dans une action de sûreté ;*
- *un autre dans une action de contrôle du milieu ;*
- *enfin, le dernier groupement, initialement en réserve d'intervention, peut mener une action de choc ».*

Pour les unités du génie, les scénarios d'engagement en zone urbanisée peuvent donc parfois imposer un combat compliqué dans un milieu très varié, éminemment dangereux et à trois dimensions.

Ces scénarios demandent aux unités du génie, jusqu'au niveau de la section, d'être capables de combiner tout ou partie des actions d'appui à la mobilité, de contre – mobilité, de sauvegarde-protection et d'aide au déploiement d'urgence dans une manœuvre planifiée mais aussi en réaction à une situation changeant très rapidement.

La simultanéité des actions demeure une des difficultés majeures dont il faut tenter de s'affranchir par des propositions d'emploi du génie appropriées couvrant tout le spectre des changements de situation tactique possibles.

4.1.2. PRINCIPES.

La CCG est le plus souvent détachée voire intégrée dans un GTIA. Le CDU, en proposant l'emploi de ses moyens, engage ses sections en les conservant aux ordres en phase préparatoire à l'action et/ou en détachant d'emblée une ou plusieurs SCG à des SGTIA.

Le CDS détaché, tout en respectant l'emploi du génie approuvé par le COMGTIA, peut proposer l'engagement de sa section au commandant du SGTIA

- soit en privilégiant l'emploi centralisé de ses moyens en phase préparatoire puis en détachant ses groupes aux détachements interarmes[33] (DIA).
- soit en détachant d'emblée les groupes de combat aux DIA en vue de participer aux préparatifs d'avant contact puis aux actions de combat durant l'engagement.

Le détachement des groupes aux DIA n'induit absolument pas pour les chefs de groupe d'avoir à proposer leur emploi : **celui-ci a déjà été fixé par le CDS**. Il est cependant nécessaire que les CDG soient capables de présenter des solutions techniques alternatives simples aux chefs de DIA une fois engagés.

Si les équipes de combat du génie peuvent être ponctuellement engagées seules au profit des groupes d'infanterie débarquée, il est généralement à exclure de les détacher pour des actions de combat longues, compte tenu des faibles moyens détenus (transmissions, dotations en munition génie, capacité de mouvement/transport).

En termes d'approvisionnement de section, le détachement des groupes génère des difficultés importantes. Elles sont notamment dues aux élongations tactiques et aux effets de canalisation et de cloisonnement du terrain. Ceux-ci provoquent en particulier des complications logistiques importantes dans le cas d'un combat débarqué en zone de haute insécurité. Ainsi, est-il parfois impossible de ravitailler sur place les éléments engagés voire imbriqués, ce qui présuppose que les GCG engagés ne disposent très souvent que de ce qu'ils sont capables d'emporter à dos et/ou de ce qui peut être stocké dans le VAB du groupe. Une remise à niveau des dotations en munitions génie des groupes implique pratiquement leur désengagement momentané par rotation d'équipes.

Les procédés d'exécution spécifiques au milieu urbain sont détaillés dans le GEN 214.

CHAPITRE 4.2. LES OPERATIONS DE MAITRISE DE LA VIOLENCE.

4.2.1. GENERALITES.

Visant à la résolution et à la stabilisation d'une situation de crise, les opérations militaires de maîtrise de la violence combinent des mesures de sûreté, de confiance voire d'assistance aux parties en présence et de contrôle. Ces opérations peuvent éventuellement conduire à des contraintes ou à des actions de coercition.

Une section de combat du génie peut en particulier, dans ce cadre d'engagement, réaliser les missions suivantes :
- participer aux actions de contrôle des foules ;
- participer aux opérations de fouille.

La section n'est pas spécialement entraînée à ces missions délicates nécessitant une parfaite coordination avec l'unité appuyée, des procédés génie souvent en réaction et la mise en place de moyens le plus souvent non-létaux. Le contrôle de foule réclame, en particulier, l'application de règles d'engagement faisant appel à une capacité permanente à la réversibilité des procédés face à une situation de contact perpétuellement changeante et susceptible de dégénérer rapidement.

Si la situation tactique l'oblige, la SCG doit être à même de réaliser les missions déjà abordées dans le chapitre « Appui direct ».

[33] Un DIA est le plus souvent **créé en réaction** (face à une situation tactique particulière), sur une base de section d'infanterie renforcée de 2 à 3 blindés/canon, d'un GCG et plus rarement d'un EO de l'artillerie. Des DIA blindés peuvent aussi être mis sur pied pour des actions particulières (raid blindé, coup de sonde,…).

4.2.2. PARTICIPER AUX ACTIONS DE CONTROLE DES FOULES.

DEFINITION :	➢ Mission consistant à appuyer l'action exercée au niveau tactique par les forces terrestres pour éviter que des foules gênent ou empêchent l'exécution de leur mission, ou encore constituent un danger pour le personnel et, éventuellement, les équipements. Cette action s'exerce avant le contact (renseignement, prévention, dissuasion), au contact et pendant la phase de retour à la normale. Le terme de "contrôle des foules" s'applique en dehors du territoire national.
Cadre espace temps	➢ La SCG agit le plus souvent en ville, dans la zone d'action et de responsabilité d'un SGTIA en contrôle de zone. ➢ Les contraintes sont celles se rapprochant du maintien de l'ordre. La mission regroupe les savoir-faire d'appui à la mobilité, d'appui à la contre mobilité et de sauvegarde / protection. ➢ La pose rapide et la réversibilité des obstacles non létaux sont à privilégier. ➢ Cette mission s'effectue dans le strict respect des règles d'engagement (ROE).
Subordination CCG	➢ La CCG peut être intégrée, détachée ou conservée aux ordres.
Subordination SCG	➢ La SCG est détachée.
Articulation section et détachement envisageables	➢ La section n'est généralement pas dissociée. Le CDS commande en permanence ses groupes.
Limites d'emploi sans renforcement autre que CCG	➢ Pas de possibilité de franchissement de brèche. ➢ La CCG ne dispose pas organiquement de moyens autorisant des obstacles réversibles, non-létaux et rapides à mettre en œuvre.
Renforcement possible et/ou nécessaire	➢ MPG, BENNE, EBG, EMAD, PAA. ➢ Equipe EOD. ➢ Equipe PAT (spécialistes des réseaux suburbains).
Milieu (terrain, population, …)	➢ Terrain : les actions de canalisation et/ou d'arrêt sont différentes selon que l'on se trouve en zone urbaine ou en zone ouverte. ➢ Etat des infrastructures verticale et horizontale à évaluer. ➢ Population : connaissance des ethnies ou factions. ➢ Moyens locaux utilisables pour la création d'obstacles.
Missions des groupes	App.ctr-mob (***les obstacles ont déjà été préparés).*** ➢ Mettre en place des obstacles anti-véhicules préparés ou inopinés. ➢ Mettre en place des obstacles d'entrave aux mouvements de la foule (canalisation, cloisonnement, barrage). **App mob** ➢ Dégager un obstacle (barricade, merlon, véhicule,…). ➢ Faciliter la progression à l'intérieur des bâtiments. ➢ Participer à la fouille d'un bâtiment. ➢ Repousser une foule au moyen d'engins du génie (prioritairement EBG/MPG). ➢ Appuyer un contournement. Sauvegarde-protection. ➢ Mettre en place des dispositifs anti-projectiles (filets, grillage, bâches,…).

	➢ Dépiéger/dépolluer.
Mesures de coordination	➢ Connaissance et application des ROE. ➢ Coordination des actions génie et de « la manœuvre » IA. ➢ Coordination les moyens de sûreté immédiate/rapprochée et les actions génie. ➢ Diffusion du plan d'obstacles approuvé. ➢ Diffusion des conduites à tenir face au piégeage, UXO,… *Cette liste de mesures de coordination n'est pas exhaustive et dépend de la mission et de ses contraintes.*
Places du CDS et du SOA	➢ CDS avec chef IA. ➢ SOA avec action principale de la SCG ou employé dans sa qualification MINEX III EOR.

COMPOSANTES DE L'ACTION DU CDS

Préparer	➢ A la réception de l'OPO, appliquer la méthode de raisonnement d'un problème génie. Faire les propositions d'emploi. ➢ Confirmer techniquement les reconnaissances préalables. ➢ Proposer un plan d'obstacles. ➢ Récupérer les matériaux, matériels et moyens en renforcement. ➢ Préparer et prépositionner les moyens. ➢ Réaliser les obstacles mobiles/réversibles, les stocker et prévoir leur acheminement. ➢ Rédiger les ordres.
Conduire	➢ Réaliser le plan d'obstacles et les travaux de protection. ➢ Conseiller en permanence le chef IA. ➢ Suivre la situation et EMD réagir (par des obstacles préfabriqués, par l'emploi de moyens de traction,…).
Réorganiser	➢ Relever les obstacles. ➢ Réacheminer les moyens de renforcement. ➢ Regrouper, réarticuler et acheminer l'ensemble de la SCG vers la zone de déploiement de la CCG. ➢ Effectuer les opérations de remise en condition du personnel et des matériels. ➢ Se préparer pour la mission suivante.

4.2.3. PARTICIPER AUX OPERATIONS DE FOUILLE.

<u>DEFINITION</u> :	➢ Mission consistant à appuyer une unité agissant généralement en contrôle de zone afin d'y interdire à l'ennemi la libre circulation : • d'une part, en décelant et en surveillant toute infiltration ou mouvement à l'intérieur de cette zone ; • d'autre part, en agissant contre les personnes ou mobiles jugés indésirables.
Cadre espace temps	➢ La section participe, au sein d'un détachement IA, à des opérations de fouille de zone, d'habitations, de véhicules ou de personnes, généralement sur des périodes n'excédant pas 24 heures.
Subordination CCG	➢ La CCG peut être intégrée, détachée ou conservée aux ordres.
Subordination SCG	➢ La SCG est le plus souvent détachée.
Articulation section et détachement envisageables	➢ L'articulation est réalisée en fonction des besoins de l'unité appuyée en équipes spécialisées (détection magnétique, effraction, dépiégeage, déminage,…). Les équipes spécialisées sont détachées.
Limites d'emploi sans renforcement autre que CCG	➢ Sans objet.
Renforcement possible et/ou nécessaire	➢ Éventuellement MINEX IV ou NEDEX lors d'opérations de dépiégeage. ➢ Equipe PAT pour interdire ou faciliter la progression dans les réseaux suburbains. ➢ Equipe cynophile spécialisée dans la détection des explosifs.
Milieu (terrain, population, …)	➢ Population : les habitations occupées n'excluent pas la présence de pièges. ➢ Météo : les conditions défavorables (neige, gel,…) ont une influence directe sur l'efficacité des opérations de fouille.
Missions des groupes/équipes spécialisées	➢ Déminer/dépolluer. ➢ Ouvrir des brèches. ➢ Forcer les ouvertures. ➢ Neutraliser les pièges, les armes et les munitions découvertes. ➢ Participer à la recherche/détection. ➢ Trier, répertorier, transporter et détruire les munitions trouvées.
Mesures de coordination	➢ Intégration au réseau des transmissions IA. ➢ Définitions des rôles du SOA (MINEX III EOR). ➢ Détermination, initialement et dans le détail, des conduites à tenir face à piégeage, UXO, saisies diverses (armes, drogue, grosses sommes d'argent,…). ➢ Eventuellement définir les mesures de coordination avec l'officier de police judiciaire (OPJ), les interprètes et tout intervenant direct. *Cette liste de mesures de coordination n'est pas exhaustive et dépend de la mission et de ses contraintes.*
Places du CDS et du SOA	➢ CDS auprès du chef du détachement IA ou auprès de l'élément mettant en œuvre le plus d'équipes spécialisées ou nécessitant une coordination génie. ➢ SOA en attente d'intervention MINEX III EOR ou prépare la récupération, le transport et la destruction des armes et des munitions trouvées.

COMPOSANTES DE L'ACTION DU CDS

Préparer	➢ A la réception de l'OPO, appliquer la méthode de raisonnement d'un problème génie. Rechercher le renseignement spécifique génie (Réseaux suburbains, catacombes, mines, caches,…). Faire les propositions d'emploi. ➢ Proposer la nature et nombre des équipes dans le cadre de l'emploi de la section. ➢ Articuler les équipes spécialisées et préparer les matériels. ➢ Demander les renforcements éventuels. ➢ Rédiger les ordres.
Conduire	➢ Conseiller techniquement le chef IA. ➢ Proposer et coordonner l'action de son SOA/MINEX III EOR et éventuellement du MINEX IV ou NEDEX. ➢ Gérer les munitions, explosifs et armements saisis. ➢ Rendre compte en fin de mission (GEN).
Réorganiser	➢ Réacheminer les moyens de renforcement. ➢ Regrouper, réarticuler et acheminer l'ensemble de la SCG vers la zone de déploiement de la CCG. ➢ Effectuer les opérations de remise en condition du personnel et des matériels. ➢ Se préparer pour la mission suivante.

CHAPITRE 4.3. LES OPERATIONS DE DEBARQUEMENT AMPHIBIE D'UNE FORCE.

4.3.1. GENERALITES.

La fiche sur la mission d'appui à une opération amphibie est présentée à titre informatif car la mission incombe aux régiments du génie de la 6ème BLB et de la 9ème BLBMa.

Elle requiert, pour une partie du personnel de la section, de détenir les qualifications spécifiques et pour l'ensemble de la SCG de maintenir les savoir-faire inhérents par une instruction collective et un entraînement particuliers.

Le CDS et le SOA, pour leur part, doivent maîtriser l'engagement de la section dans ce cadre par une parfaite connaissance du mémento tactique du régiment.

4.3.2. APPUYER UNE OPERATION DE DEBARQUEMENT AMPHIBIE

DEFINITION :	➢ Mission consistant à appuyer une opération conduite à partir de la mer, mettant en œuvre des forces maritimes et terrestres, exécutée sur une côte tenue par l'adversaire ou qui pourrait être le siège d'une menace.
Cadre espace temps	➢ L'action des sections de combat s'applique entre la laisse de haute mer (LHM) et la première rocade de raccordement de la plage au réseau routier qui fait fonction de rocade de réorientation. ➢ La section agit au profit d'une unité interarmées de plage (UIP) en appuyant son débarquement sur une seule plage clairement définie. Sur cette plage la section peut traiter deux sorties de plage, c'est à dire deux points de plageage. ➢ Le temps imparti pour l'ouverture, l'équipement et le balisage des passages en colonne de véhicules ne saurait excéder deux heures après le débarquement. Les délais limités sont la contrainte majeure de l'action. ➢ Le maintien de la traficabilité et l'appui au franchissement de la plage durent pendant toute la phase de débarquement de la force soit environ 12 heures.
Subordination CCG	➢ La CCG est généralement intégrée ou détachée pour appuyer le débarquement amphibie d'une force.
Subordination SCG	➢ La section est généralement détachée aux ordres du commandant de l'Unité Interarmées de Plage (UIP).
Articulation section et détachement envisageables	➢ La section est articulée en 3 éléments : ➢ 1 élément de débarquement initial : 1 tapis bull, 1 groupe avec VAB + CDS sans VAB sur un point de plageage ➢ 1 élément d'appui : 1 groupe avec VAB + 1 MPG + SOA ➢ 1 élément final : 1 groupe avec VAB + VAB CDS ➢ Le camion cargo arrive ultérieurement avec le reste de l'unité appuyée.
Limites d'emploi sans renforcement autre que CCG	➢ La section ne doit pas être dissociée sur plusieurs plages. ➢ La section n'intervient pas dans les opérations des forces avancées.
Renforcement possible et/ou nécessaire	➢ 1 MPG (au minimum) pour traiter les obstacles rencontrés sur et après la plage. Eventuellement réaliser des travaux OT en vue du raccordement au réseau routier. ➢ 1 ou 2 BULL Tapis pour dérouler le tapis de plage, repousser à la

	mer le CTM en cas d'échouage, tracter un éventuel véhicule en panne et éventuellement réaliser des travaux OT en vue du raccordement au réseau routier.
Milieu (terrain, population, …)	➢ Le site de plageage doit avoir été reconnu et déminé au préalable dans le cadre des opérations des forces avancées et de l'installation de la tête de pont.
Missions des groupes	➢ 2 groupes participent directement à la mission sur la plage ➢ Le 3° groupe, en réserve, débarque avec la 3° rotation et peut être engagé, en fonction de la distance, sur l'itinéraire qui mène au réseau routier.
Mesures de coordination	➢ Coordination nécessaire entre l'officier embarquement/terre et la section embarquée. ➢ Coordination nécessaire entre la marine nationale (CTM) et la section embarquée. ➢ Coordination nécessaire entre la section embarquée et l'équipage du BULL Tapis. ➢ Coordination nécessaire entre la section embarquée et le groupe PAT (si celui-ci est employé en renfort des plongeurs de la marine). ➢ Coordination permanente entre la section et le « BEACH MASTER ». *Cette liste de mesures de coordination n'est pas exhaustive et dépend de la mission et de ses contraintes.*
Places du CDS et du SOA	➢ Débarquement : • CDS avec l'élément de débarquement initial. • SOA avec l'élément d'appui. ➢ Ouverture : • CDS : avec les groupes de combat. • SOA : idem (MINEX3 EOR).

COMPOSANTES DE L'ACTION DU CDS

Préparer	➢ A la réception de l'OPO, appliquer la méthode de raisonnement d'un problème génie. ➢ Fractionner la section dans les CTM (1 élément de débarquement initial : 1 groupe avec VAB + CDS / 1 élément d'appui : 1 groupe avec VAB + 1 MPG + SOA / 1 élément final : 1 groupe avec VAB + VAB CDS / Le camion cargo arrivera ultérieurement avec le reste de l'unité appuyée). ➢ Organiser les groupes pour la réalisation de la mission et récupération du(s) MPG de renforcement. ➢ Organiser avec le « BEACH MASTER » le cadencement d'arrivée et de débarquement de ses éléments. ➢ Faire embarquer les matériels de la section selon le plan de fractionnement établi par le CDS.
Conduire	La mission de la section génie fait suite à l'intervention des plongeurs de la marine (éventuellement renforcés des plongeurs de l'armée de terre) qui ont reconnu la plage et déminé une surface de 20x8 m. Cette zone de 20x8 est la zone qui permet la mise à terre du 1° VAB de la section et du BULL Tapis de la section équipement plage. **1° rotation :** ➢ L'élément initial débarque sur la plage dans la zone de 20x8 et

	tombe en garde. ➢ Le BULL Tapis débarque et se prépare à dérouler son tapis ou repousser le CTM en cas d'échouage. ➢ Le CDS observe le terrain et prévoit l'organisation du chantier. ➢ Le groupe débarqué assure la sûreté rapprochée du site et prépare les matériels qui seront utilisés par le 2° groupe. CR du CDS arrivée 1° rotation. **2° rotation :** ➢ L'élément d'appui débarque avec le MPG dans la zone de 20x8. ➢ Le SOA observe la zone et rend un avis technique MINEX3 EOR au CDS. ➢ Le 2° groupe commence la réalisation du couloir et du parking BULL Tapis en liaison avec le SOA (MINEX3 EOR). ➢ Le BULL Tapis se positionne dans son parking en mesure de dérouler le(s) tapis de plage, repousser à la mer le CTM en cas d'échouage et tracter un éventuel véhicule en panne. ➢ CR du CDS arrivée 2° rotation. **Ouverture du 1° passage en colonne de piétons/véhicules:** ➢ Le 2° groupe réalise le passage. ➢ Il rend compte en cas de découverte éventuelle de mines. ➢ Le CDS (en liaison avec son SOA, conseiller MINEX3 EOR) propose au « BEACH MASTER » la conduite à tenir. ➢ En cas de distance supérieure à 50 m, le BULL Tapis devra dérouler un 2° tapis. Dans ce cadre, le 2° groupe réalise le parking BULL Tapis intermédiaire qui permettra la manœuvre du BULL Tapis et l'échange des tapis. ➢ Une fois le passage terminé, le 2° groupe marque et balise le passage. ➢ CR du CDS : couloir terminé – débarquement possible sur 1 couloir. **3° rotation :** ➢ L'élément final débarque sur la plage dans la zone de 20x8 et dans le passage réalisé en mesure de s'engager éventuellement sur l'itinéraire de raccordement au réseau routier. ➢ CR CDS débarquement complet de sa section. **Ouverture du 2° passage en colonne de piétons/véhicules:** ➢ A 50 m du 1° passage, la section en réalise un second à partir de la rocade arrivée vers la plage. ➢ - CR final du CDS (2° passage réalisé – site plageage réalisé).
Réorganiser	➢ Remise en condition des matériels de la section et des matériels de renforcement. ➢ Remise à disposition des moyens de renforcement par le SOA. ➢ Dans le cadre de cette mission, la section n'a pas de mission suivante car elle reste subordonnée à l'UIP jusqu'à la fin du débarquement et éventuellement jusqu'à la fin des opérations de rembarquement en cas de va-et-vient.

CHAPITRE 4.4. LES OPERATIONS D'AIDE AUX POPULATIONS.

4.4.1. GENERALITES.

Ces opérations sont généralement réalisées dans l'urgence afin d'éviter une aggravation d'une situation déjà difficile. L'engagement des forces armées en métropole et dans les DOM-TOM est généralement ordonné sur réquisition des autorités locales et, hors des frontières, par décision gouvernementale.

Acteur militaire majeur, le génie participe à une amélioration des conditions de vie ou de survie des populations. La SCG peut jouer un rôle important en dégageant les accès aux zones sinistrées, en participant aux opérations de sauvetage et en rétablissant des conditions minimales de vie.

Dans ce cadre, l'emploi d'une section de combat du génie est très varié. Cette fiche doit servir de main-courante au CDS confronté à ce type d'engagement particulier.

4.4.2. PARTICIPER AUX OPERATIONS D'AIDE AUX POPULATIONS

DEFINITION :	➢ Ensemble des activités conduites, le plus souvent dans un contexte d'urgence, en faveur de populations victimes de conflit, de catastrophes naturelles ou technologiques. Cette mission consiste à participer à la restauration d'un environnement favorable, principalement en contribuant au rétablissement d'infrastructures essentielles et en portant secours aux populations.
Cadre espace temps	➢ La section participe, au sein de sa CCG ou d'un détachement IA, à des opérations d'aide aux populations dans une zone d'action définie et pour une période donnée.
Subordination CCG	➢ La CCG peut être intégrée, détachée ou conservée aux ordres.
Subordination SCG	➢ La SCG peut être détachée ou conservée.
Articulation section et détachement envisageables	➢ L'articulation est réalisée en fonction des besoins de l'unité appuyée en équipes spécialisées (transport, distribution, montage / démontage, protection,…). Les équipes spécialisées sont le plus souvent conservées.
Limites d'emploi sans renforcement autre que CCG	➢ Sans objet.
Renforcement possible et/ou nécessaire	➢ Equipe cynophile. ➢ Equipe EOD. ➢ Equipe NRBC. ➢ Equipe PAT. ➢ Equipe sanitaire. ➢ Moyens CA (SFCHT, SOT, SAD,…). ➢ Véhicules de transport. ➢ Véhicules de déblaiement, …
Milieu (terrain, population, …)	➢ Population : elle est généralement en détresse et nécessite d'être soutenue dans pratiquement tous les domaines (sauvegarde-protection, alimentaire, sanitaire, hébergement,…). ➢ Météo : Les conditions défavorables (neige, gel, forte température,…) ont une influence directe sur l'efficacité des opérations. ➢ Opération généralement couverte par les médias.

Missions des groupes / équipes spécialisées	➢ Assurer la sûreté immédiate et rapprochée. ➢ Participer au montage d'un camp de réfugiés. ➢ Aider au déploiement d'urgence des moyens de commandement, médicaux / sanitaires, de distribution alimentaire. ➢ Participer à la réhabilitation sommaire des infrastructures verticales et horizontales. ➢ Neutraliser les pièges, les armes et les munitions découvertes. ➢ Participer à la recherche de personnes. ➢ Participer au stockage, au transport et à la distribution de denrées alimentaires,…
Mesures de coordination	➢ Répartir les tâches (les détailler du fait de l'isolement, des élongations). ➢ Etablir et maintenir les contacts avec les autres acteurs présents sur le terrain (SDIS, DMD, autorités civiles, ONG, ONU,…). ➢ Définir le rôle particulier et l'emploi du SOA / MINEX III EOR en raison des élongations. ➢ Définir initialement et dans le détail les conduites à tenir face aux dangers (piégeage, UXO, risques sanitaires, mouvement de foule,…). *Cette liste de mesures de coordination n'est pas exhaustive et dépend de la mission et de ses contraintes.*
Places du CDS et du SOA	➢ Le CDS est auprès du chef du détachement ou auprès de l'élément mettant en œuvre le plus d'équipes spécialisées ou nécessitant une coordination génie. ➢ Le SOA agit le plus souvent à la tête de plusieurs équipes, quand il n'est pas engagé dans sa spécialité MINEX III EOR.

COMPOSANTES DE L'ACTION DU CDS

Préparer	➢ A la réception de l'OPO, appliquer la méthode de raisonnement d'un problème génie. ➢ Effectuer les reconnaissances. ➢ Demander les renforcements éventuels. ➢ Se faire préciser les limites de l'action. ➢ Proposer l'emploi de la section et de ses renforcements. ➢ Articuler les équipes spécialisées et préparer le matériel. ➢ Se faire préciser les règles de contact avec les médias présents. ➢ Rédiger les ordres.
Conduire	➢ Eventuellement, conseiller techniquement le chef de détachement. ➢ Proposer et coordonner l'action de ses équipes et de son SOA / MINEX III EOR. ➢ Gérer les moyens et le matériel à distribuer. ➢ Etre en mesure en permanence de changer de posture face aux priorités nouvelles. ➢ CR en cours et en fin de mission.
Réorganiser	➢ Réacheminer les moyens de renforcement. ➢ Regrouper, réarticuler et acheminer l'ensemble de la SCG vers la zone de déploiement de la CCG. ➢ Effectuer les opérations de remise en condition du personnel et des matériels. ➢ Se préparer pour la mission suivante.

5e PARTIE : ANNEXES.

CHAPITRE 5.1. LES MOYENS LOGISTIQUES DE LA SECTION.

5.1.1. GENERALITES :

la logistique de la section s'applique classiquement aux fonctions suivantes :

- ravitaillement;
- maintien en condition;
- soutien sanitaire.

Les procédures et les conduites à tenir de chaque fonction sont développées dans le paragraphe « logistique » du ou des ordres des unités[34] ayant un lien avec la section de combat du génie. Le CDS se servira de ces informations pour établir ses consignes logistiques dans ses ordres.

La logistique de la SCG est de la responsabilité principale du chef de section. Il doit en permanence connaître et gérer son potentiel logistique pour maintenir ses capacités tactiques. Les comptes rendus de consommation, les points journaliers de situation logistique et les demandes de recomplétement/évacuation/réparation doivent permettre la gestion de son potentiel logistique. De plus, compte tenu des élongations, des priorités tactiques ou techniques et de la disponibilité des moyens de transport, l'anticipation dans le domaine logistique doit être un souci constant chez le chef de section.

En vie courante, cette responsabilité peut être dévolue au SOA afin de permettre au CDS de s'appesantir sur les autres domaines. En opération et quelle que soit la position de subordination, la scission possible de la section en deux éléments aux ordres du CDS et du SOA ou le détachement des groupes amènent chaque chef d'élément à gérer ses moyens logistiques (suivi / livraison / évacuation / réparation). Le collationnement des informations (par comptes rendus) des subordonnés demeure de la responsabilité du CDS.

5.1.2. LES EQUIPEMENTS ET VEHICULES.

5.1.2.1. Les équipements.

Ils peuvent être regroupés par grandes rubriques :

- Auto-Engins Blindés (AEB),
- Armement,
- Transmissions,
- Optique,
- NRBC,
- Santé,
- Commissariat de l'Armée de Terre (CAT),
- Etc…

Il est difficile de proposer une architecture logistique de section de combat du génie tant les moyens peuvent différer du connu quand la section est engagée sur un théâtre particulier pour une mission spécifique avec des règles d'engagement propres.

Le document propose néanmoins ce qui pourrait être un exemple d'équipement de section de combat du génie :

---

[34] Selon la position de subordination : conservée ou détachée.

➢ Pour le groupe de commandement :

	TYPE	Nombre
ARMT	FAMAS	5
	PA	1
	ANF1	1
	MIT 12.7	1
	Affût M3 + viseur AA	1
OPT	Boussoles	2
	Jumelles	1
	OB 31	1
	OB 64	1
	OB 70	3
TRANS	PR4G portable	1
	PR4G véhicule	2
	TL 122	3
	PN2A	3
	SITEL[35]	1ou 2
NRBC	Appareil 2,5 l	5
	Filtre à charbon	2
	Filtre à papier	1
	Radio dosimètre	2
	ANPVP	5
	Cartouches filtrantes	10
	S3P	5
	Seringues d'atropine	5
DIVERS	Gilets de sauvetage	6
	Flotteur 6 hommes	1
	Pagaies	6
	Propulseur 9,5 cv	1
	ECR	9
	Pansement individuel	5
	Trousse de secours véhicule	3

➢ Pour chaque groupe de combat :

	TYPE	Nombre
ARMT	FAMAS	8
	MIT 12.7	1
	LRAC 89 mm ou AT4	1
OPT	Boussoles	1
	Jumelles	1
	OB 31	1
	OB 70	2
TRANS.	PR4G véhicule	1
	TL 122	2
	PN2A	1
	SITEL	1

[35] Système d'information élémentaire.

NRBC	Appareil 2,5 l	2
	Filtre à charbon	2
	Filtre à papier	1
	Radio dosimètre	1
	ANP.VP	8
	Cartouches filtrantes	16
	S3P	8
	Seringues d'atropine	8
DIVERS	Pelles US	8
	Cisailles	1
	Scie égoïne	1
	Hachette	1
	ECR	4
	Pansement individuel	8
	Trousse de secours véhicule	1

5.1.2.2. Les véhicules de la section.

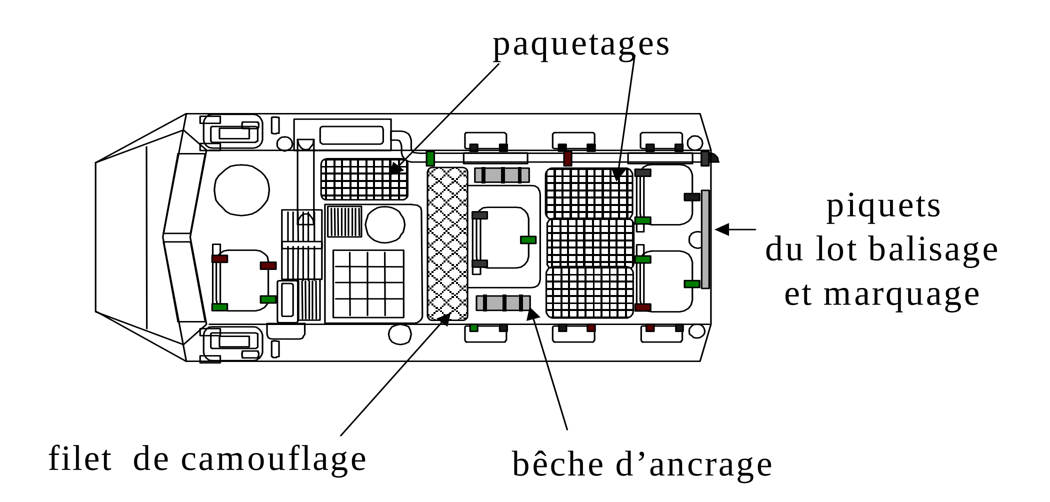
Ils sont structurellement les suivants :

- 1 PVP ou VAB GEN CDS.
- 1 VLTT SOA.
- 1 camion cargo.
- 3 VAB GEN GCG.

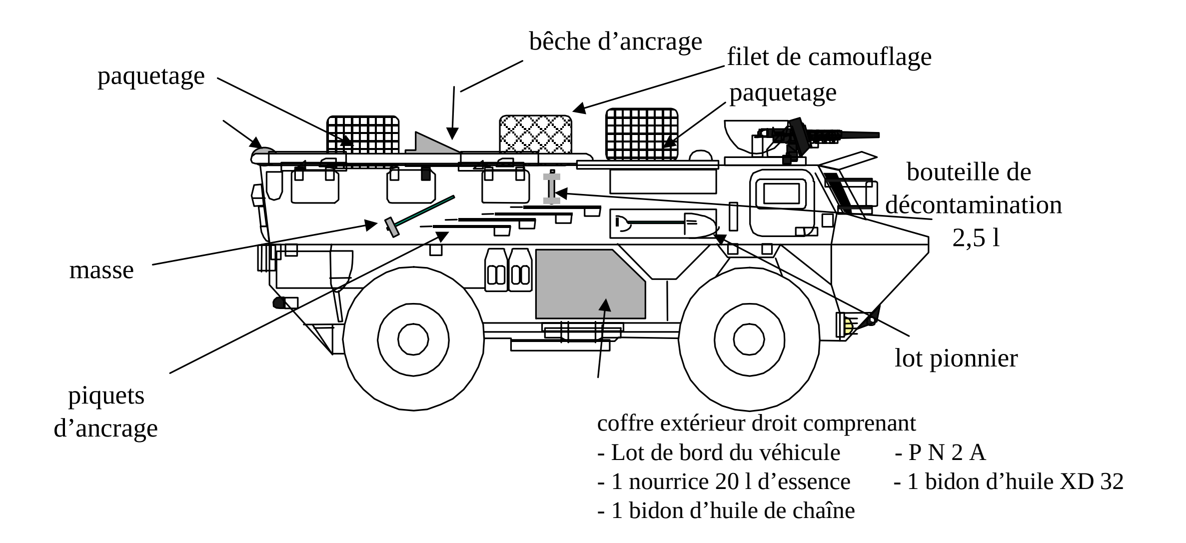
Cette organisation n'est pas figée. Ainsi, en fonction du contexte tactique, de la mission générale, et de la situation géographique, certains véhicules peuvent s'ajouter, être retranchés ou se substituer à ceux existant. Le VLTT P4 du SOA pourrait par exemple être remplacé par un PVP ou un VAB pour une mission de combat nécessitant une mise sous blindage de tous les exécutants. Dans le cas d'une projection, ces véhicules peuvent être mis à disposition par le RGBIA d'appartenance, par un autre régiment de la BIA ou par une autre BIA.

Il ne sera pas présenté de plan de chargement-type des véhicules compte tenu de la multitude de formes que peuvent prendre les dotations et équipements d'une SCG projetée sur un théâtre intérieur ou extérieur. L'évolution des lots d'équipement et des munitions est aussi de nature à modifier ces plans au fur et à mesure de leur arrivée.
Un exemple sera néanmoins présenté au titre de l'information à donner aux stagiaires en école d'application. Cet exemple portera en particulier sur le chargement possible d'un VAB de groupe de combat.

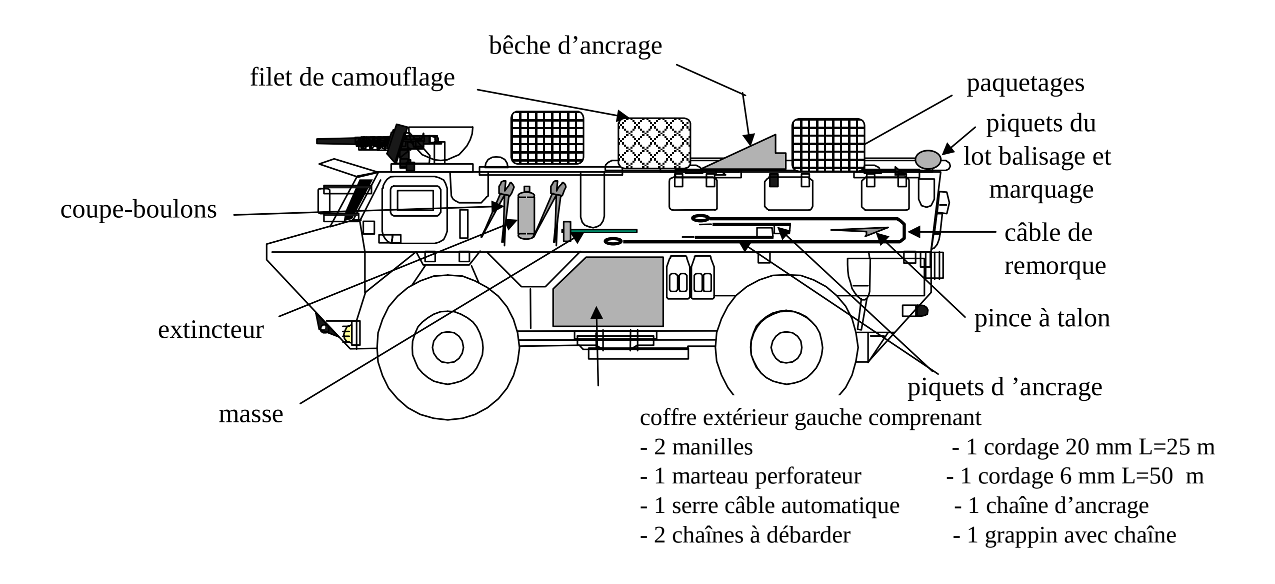
Vue de dessus



Flanc droit



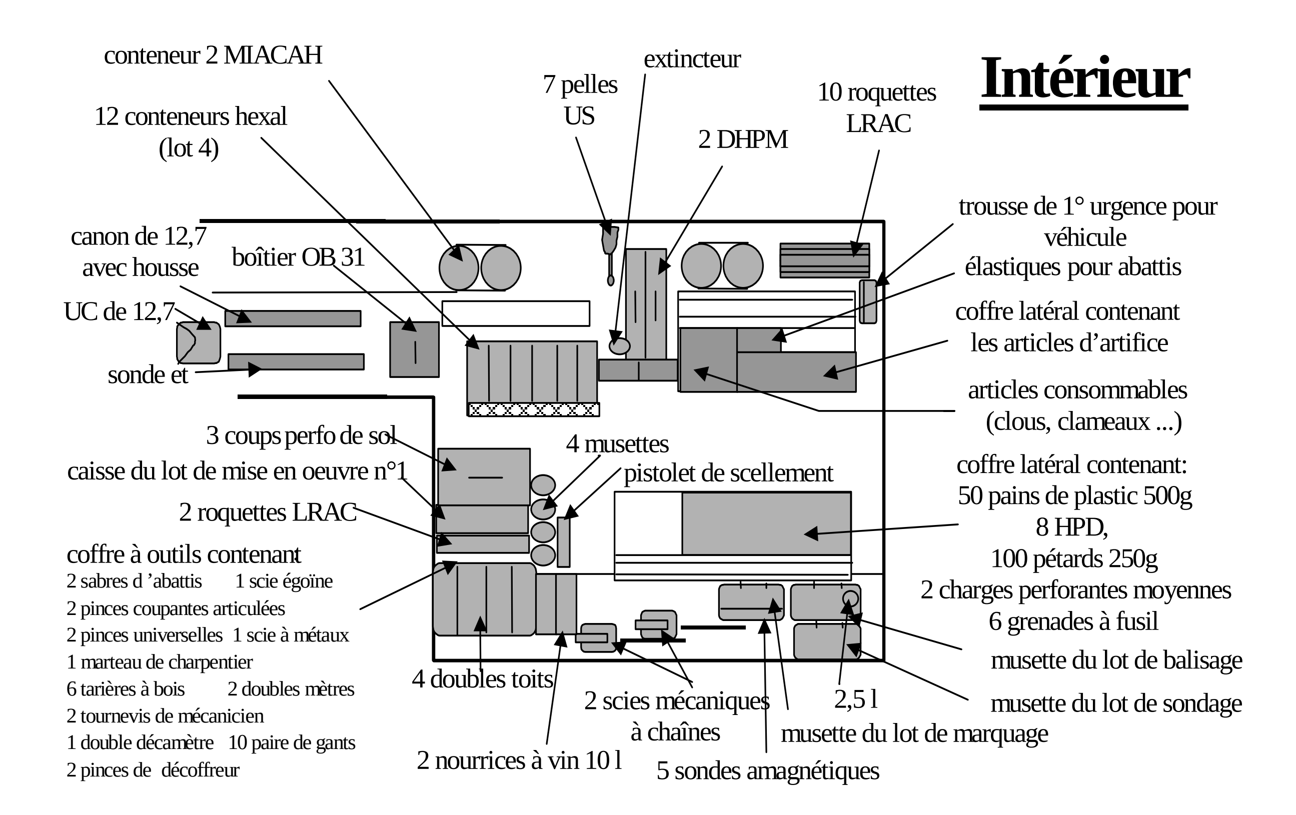
Flanc gauche



coffre extérieur gauche comprenant

- 2 manilles
- 1 marteau perforateur
- 1 serre câble automatique
- 2 chaînes à débarder
- 1 cordage 20 mm L=25 m
- 1 cordage 6 mm L=50 m
- 1 chaîne d'ancrage
- 1 grappin avec chaîne

Intérieur



coffre à outils contenant

2 sabres d 'abattis 1 scie égoïne
2 pinces coupantes articulées
2 pinces universelles 1 scie à métaux
1 marteau de charpentier
6 tarières à bois 2 doubles mètres
2 tournevis de mécanicien
1 double décamètre 10 paire de gants
2 pinces de décoffreur

5.1.3. LES LOTS GENIE.

Le volume des lots dont dispose chaque groupe de combat dépasse largement ses capacités d'emport. Avant tout départ en mission, il sera donc indispensable de définir précisément le matériel à emporter.

Pour la composition exacte des lots, il faut se reporter aux fiches récapitulatives éditées par la DCMAT.

Appellation des lots	Dotation section	Dotation groupe	Total section
Lot complémentaire d'apparaux pour MDF.	1		1
Lot marquage de chantier	2	2	8
Lot de signalisation de zone polluée ou contaminée	2	2	8
Lot d'implantation pour bande minée.		1	3
Lot de traction pour dépollution en zone urbanisée		1	3
Lot de contrôle en ZURB.		1	3
Lot complémentaire de contrôle en ZURB.		1	3
Lot d'investigation verticale.		1	3
Lot complémentaire d'outils pour groupe de combat.		1	3
Lot de fourniture d'énergie		1	3
Lot de mise en œuvre d'explosif pour section de combat.	1		1
Lot de mise en œuvre d'explosif pour groupe de combat.		1	3
Lot complémentaire de mise en œuvre d'explosif pour groupe de combat.		1	3
Lot de recherche de mines.		1	3

5.1.4. LES MUNITIONS.

Les dotations en munitions de type génie n'existent plus en tant que telles mais font l'objet d'**une allocation particulière pour une mission spécifique**. Il ne sera donc pas indiqué dans ce document de dotation-type pour une section de combat du génie

L'exemple suivant, **lequel ne peut servir en aucun cas de référence**, est présenté à l'ESAG afin de permettre aux stagiaires de jouer les exercices d'instruction et d'entraînement sur des bases communes.

TABLEAU DES DOTATIONS DE LA SECTION

CETTE LISTE DE MUNITIONS N'EST VALABLE QU'A L'ESAG DURANT LES PHASES DE SCOLARITE OU DE STAGE.		
	TYPE	**QUANTITE**
MUNITIONS	Cartouches 5.56 mm	6750
	Cartouches 7.62 mm	2700
	Cartouches 9 mm	24
	Cartouches 12.7 mm	1760
	Roquettes LRAC	27
	Grenades OF	19
	Grenades DF	36
	Grenades à fusil	9
EXPLOSIFS	Pain 500 gr	300
	Pétards 250 gr	500
	Pétards 500 gr	1300
	Pétards 1 kg	280
	Pétards 5 kg	45
	Perforateur de sols	24
	Charges de forage et destruction	12
	Charge allongée	160
	Charge perforante moyenne	54
	Charge perforante lourde	14
	Charge coupante légère	45
	Charge coupante moyenne	45
	Détonateurs électriques	270
	Détonateurs pyrotechniques	270
	Mèche lente	400
	Cordeau détonant	4000
	Allumeurs ML	270
	Relais d'amorçage	270
MINES	MI ECL FX LDU	90
	MIAC ACPR	80
	MACAH F2	80
CETTE LISTE DE MUNITIONS N'EST VALABLE QU'A L'ESAG DURANT LES PHASES DE SCOLARITE OU DE STAGE.		

5e PARTIE : ANNEXES.

CHAPITRE 5.2. L’APPREHENSION D’UN PROBLEME GENIE.

5.2.1. LA METHODE DE RESOLUTION D’UN PROBLEME TACTIQUE DU GENIE :

Le génie contribue essentiellement à la liberté d’action des forces amies en appuyant en particulier les actions de combat décisives et en réduisant les capacités de manœuvre adverses. **S’engageant toujours dans un cadre interarmes**, les unités de combat du génie sont aptes à prendre part au combat de mêlée.

Le souci du chef de section est de comprendre ce qu’on attend de lui : l’effet génie attendu par le chef interarmes. Il se traduit généralement par des appuis du génie dans chaque temps de la manœuvre.

La méthode de résolution d’un problème tactique du génie est l’outil qui permet au chef de section d’apporter le meilleur appui à une manœuvre interarmes :

CHRONOLOGIE	La synthèse des conclusions " génie " de l’analyse des facteurs est réalisée sous la forme d’un tableau, (ou sur la carte) qui récapitule : ➢ **cadre espace-temps AMI** (rappel de la manœuvre IA calendrier général découpé par phases) ; ➢ **cadre espace temps ENI ;** ➢ estimation des **délais utiles** pour le génie, (évalués pour chaque temps et/ou ramenés à un lieu) ; ➢ rappel des **actions génie souhaitables**, évaluées par temps ; ➢ inventaire des **tâches concrètes** correspondant aux actions génie souhaitables ; ➢ évaluation des **besoins nécessaires** à l’exécution des tâches génie inventoriées.
CADRE D’ÉTUDE DÉTAILLÉE	**ANALYSE DE LA MISSION** **Objectif** : étudier le rôle du génie à partir de la manœuvre de l’unité élémentaire appuyée telle qu’elle a été exposée par le chef IA. **1) LE CADRE D’EMPLOI (de quoi s’agit-il ?)** Étude : action générale menée par l’échelon supérieur (régiment) et rôle du génie de l’échelon supérieur (la compagnie, les voisins, les alliés) ➢ Quel est le but global de la manœuvre ? que veut faire le régiment ? ➢ Quelles sont la zone d’action et la durée de l’action ? ➢ Quels sont les besoins de coordination ? ➢ En quoi les actions du génie apportent-elles une plus-value? 2) **L’ESPRIT (pourquoi ?)** Étude : idée de manœuvre du CDU interarmes. ➢ Quel est le but à atteindre? que veut faire le chef IA ? ➢ Quel est le style de la manœuvre à envisager ? ➢ Quelles sont les missions des unités encadrant ? ➢ En quoi mon action est-elle décisive pour celle de la CIE ?

	3) LA LETTRE (quoi ?) Étude : mission de la compagnie appuyée. ➢ Quelles sont les différentes composantes de la mission reçue par la compagnie appuyée ? ➢ Quelles sont toutes les actions génie qui en découlent ? que dois-je faire? ➢ Quelles sont mes contraintes ? quels sont mes impératifs ?
CADRE D'ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	**<u>ANALYSE DE LA SITUATION</u>** <u>Objectif</u> : étudier en quoi la situation (décrite selon 5 critères différents) est favorable (ou non) à chacune des actions génie souhaitables listées précédemment. **1) LE CADRE GENERAL DE L'ACTION (contexte ?)** Étude : type d'opération, facteurs de politique internationale, facteurs économiques, contexte médiatique et psychologique ➢ En quoi le contexte civilo-militaire peut-il influer sur l'exécution de chaque action génie souhaitable ? ➢ Quelles sont mes contraintes ? ➢ Quels sont mes impératifs ? **2) DELAIS (quand ?)** Étude : préavis, durée de la mission, caractéristiques temporelles (jour, nuit, saison), horaires imposés, délais de préparation, délais de mise en place ➢ En quoi les délais impartis peuvent-ils influer sur l'exécution de chaque action génie souhaitable ? ➢ Quelles sont mes contraintes ? ➢ Quels sont mes impératifs ? L'étude des délais doit se traduire par un équipement approprié de la carte faisant ressortir les horaires relatifs : ➢ aux limites des phases de la manœuvre ; ➢ aux lignes de coordination (ligne de débouché, ligne de recueil, ligne de coup d'arrêt, …) ; ➢ le cas échéant, aux limites entre unités. **3) MILIEU (où ?)** <u>Étude : terrain</u> (découpé en "tranches" correspondant aux actions génie listées) ➢ En quoi le terrain peut-il influer sur l'exécution de chaque action génie souhaitable ? (facteurs, zones, itinéraires) ➢ Quelles sont les zones d'effort souhaitables ? ➢ Quels sont les types de moyens à engager ? ➢ Quels sont mes besoins en renseignements terrain ? <u>Étude : météo</u> (climat, température, visibilité). ➢ En quoi la météo peut-elle influer sur l'exécution de chaque action génie souhaitable ? ➢ Sur le rendement des moyens, sur la visibilité, sur les besoins physiologiques, sur la traficabilité des itinéraires ? <u>Étude : population</u> (composition, attitude, MVT). ➢ En quoi la population peut-elle influer sur l'exécution de chaque action génie souhaitable ?

	➢ Peut-elle être (ou pas) une aide au mouvement, au renseignement, à l'exécution des travaux ? L'étude du milieu doit se traduire par un CROQUIS SYNTHÉTIQUE faisant ressortir : ➢ les zones de parcours difficiles (zones urbaines, forêts ...) ; ➢ les coupures (accès, caractéristiques, infrastructures...) ; ➢ l'ossature du réseau routier ; ➢ les zones favorables à la protection, aux déploiements. **4) FORCES ENNEMIES (contre qui ?)** Étude : possibilités d'action tactique (ME définis par le chef IA) ➢ Quelles sont les menaces sur les unités amies de l'avant (feux, NRBC, 3D), sur voies de communication, en zone arrière ? ➢ Quelles sont les capacités IA de l'ENI ? ➢ Quelles sont les capacités des moyens génie de l'ENI (en matière de mobilité et de contre-mobilité) ? ➢ quelles sont les actions de l'ENI qui pourraient gêner l'exécution de chaque action génie souhaitable ? ➢ quels sont mes besoins renseignements? en protection de l'IA ? **5. MOYENS GENIE (avec quoi ?)** Étude : coût en moyens génie par phase, en se référant aux aide-mémoire relatifs aux capacités des sections et/ou au rendement des engins spécialisés. ➢ Quels sont les besoins nécessaires à l'exécution de chaque action génie souhaitable ?
ÉLABORATION DES PROPOSITIONS D'EMPLOI	Dans l'hypothèse, la plus générale, d'un déficit de moyens par rapport aux besoins, une ou plusieurs solutions doivent être envisagées pour équilibrer le bilan : ➢ réduire l'effet souhaitable sur le nombre, la qualité ; ➢ obtenir des renforcements (préciser s'ils sont impératifs ou souhaitables) ; ➢ transférer à l'échelon supérieur (génie ou IA). Chaque solution diffère par le point d'application (lieu et bénéficiaire) de l'effort génie (ou sa répartition dans l'espace et le temps). Chaque solution doit être synthétique (courte) et faire ressortir les avantages et inconvénients. Une fois le bilan équilibré, le lieutenant du génie propose au CDU IA : ➢ une articulation de ses moyens; ➢ des priorités en matière de : • déploiement ; • mobilité ; • contre-mobilité ; • protection. **Nota** : en contre-mobilité, chaque solution est accompagnée d'un plan d'obstacles simplifié (au minimum, olives et nombre d'obstacles à l'intérieur).

5.2.2. LES PROPOSITIONS DU CHEF DE SECTION:

5.2.2.1. Savoir faire des propositions d'emploi de sa section (section détachée).

EXEMPLE DE PROPOSITION D'EMPLOI DE LA SECTION GÉNIE	
CADRE GÉNÉRAL D'EMPLOI DE LA SECTION GÉNIE	Votre CIE va s'engager (AU SEIN DU GTIA, EN AUTONOME), entre.……et ………de …..(GDH) à…....(GDH) Votre mission est de..……………avec pour but de ....……………. Face à nous globalement ....qui pourrait atteindre (LIEU, LIMITES)……pour telle heure…......(GDH). Votre effet majeur est ………………………………. Votre idée de manœuvre est de : **Temps préliminaire :**………………………………………. **temps 1 :**……………………………………...………….. **temps 2 :**………………………………………………… **temps 3 :**………………………………………………… **EMD :**…………………………………………………….. J'ai quelques préoccupations (DELAIS, MOYENS, TERRAIN, MISSION, ENNEMI, COORDINATION) que je compte résoudre avec des demandes dont je vous parlerai plus tard.
PROPOSITIONS	**<u>INTRODUCTION</u>** <u>Exemple</u> : « Pour appuyer votre engagement, il serait souhaitable que je fasse…… Mais la totalité de ces actions n'est pas réalisable dans le cadre espace temps qui nous est imparti. Des choix s'imposent. Je vais vous présenter l'ensemble de ces actions avant de vous faire 2 propositions d'emploi de ma section. » **EXPOSER LE SOUHAITABLE** Il découle de la MRT génie (TABLEAU OU CARTE). « Estimant que vous aurez particulièrement besoin du génie à tel endroit (tâches génie commune aux deux propositions éventuellement) »
	<u>**PROPOSITION 1** (caractérisée par EFFORT et PRIORITÉ)</u> **EFFORT** : (OU ET AU PROFIT DE QUI), ……………………………..…… **PRIORITÉ à la MISSION** (SAUVEGARDE, MOBILITE, CONTRE MOBILITE, FRANCHISSEMENT) **et/ou au facteur vitesse, discrétion**, ... **TÂCHES:** Tâche N° 1 : (QUOI, OU, POUR QUAND, EFFET A OBTENIR) Tâche N° 2 : (QUOI, OU, POUR QUAND, EFFET A OBTENIR) Tâche N° 3 : (QUOI, OU, POUR QUAND, EFFET A OBTENIR) **EMD :** Tâche N° 4 : (QUOI, OU, POUR QUAND, EFFET A OBTENIR) Tâche N° 5 : (QUOI, OU, POUR QUAND, EFFET A OBTENIR) **AVANTAGES :** (rendement, délais, efficacité, disponibilité, sûreté, etc.) **INCONVÉNIENTS :** (rendement, délais, efficacité, disponibilité, sûreté, etc.)

PROPOSITIONS (suite)	<u>**PROPOSITION 2** (caractérisée par EFFORT et PRIORITÉ)</u> **EFFORT** : (OU ET AU PROFIT DE QUI), ……………………………..……. **PRIORITÉ à la MISSION** (SAUVEGARDE, MOBILITE, CONTRE MOBILITE, FRANCHISSEMENT) **et/ou au facteur vitesse, discrétion**, ... **TÂCHES:** Tâche N° 1 : (QUOI, OU, POUR QUAND, EFFET A OBTENIR) Tâche N° 2 : (QUOI, OU, POUR QUAND, EFFET A OBTENIR) Tâche N° 3 : (QUOI, OU, POUR QUAND, EFFET A OBTENIR) **EMD :** Tâche N° 4 : (QUOI, OU, POUR QUAND, EFFET A OBTENIR) Tâche N° 5 : (QUOI, OU, POUR QUAND, EFFET A OBTENIR) **AVANTAGES :** (rendement, délais, efficacité, disponibilité, sûreté, etc.) **INCONVÉNIENTS :** (rendement, délais, efficacité, disponibilité, sûreté, etc.)
CONCLUSIONS	**«** Si vous le désirez, je peux maintenant vous présenter les conclusions de mon analyse qui m'ont amené à faire mes propositions d'emploi, vous faire part de mes préoccupations et de quelques modalités d'exécutions qu'ils seraient nécessaires de régler dès à présent. »

5.2.2.2. Cas particulier des propositions de plan d'obstacles.

Le chef de section peut être amené à faire des propositions de plan d'obstacles quelle que soit sa position de subordination. Il s'agit pour lui de proposer des systèmes d'obstacles destinés à entraver la manœuvre de l'ennemi et à favoriser celle des amis. Ces systèmes s'appuient généralement sur les obstacles naturels et artificiels du terrain (rivières, forêts, autoroutes, canaux,…) pour en augmenter les effets d'arrêt, de ralentissement ou de canalisation.

a). Position de subordination : section conservée aux ordres ou donnée en renforcement.

En vue de préparer les actions futures, la section aura à participer le plus souvent à l'élaboration d'un système de défense en partie arrière de zone d'action. Les délais de mise en œuvre ainsi que les moyens du génie consentis seront généralement importants afin de permettre une manœuvre d'arrêt dans des conditions de sûreté et de sauvegarde/protection optimales.

Avant la reconnaissance	Après avoir brossé la situation tactique, le CDU génie fixe par ordre écrit ou verbalement la zone que chaque section[36] doit reconnaître, les délais impartis, les moyens en renforcement à attendre et les effets à obtenir. Il peut imposer[37] en qualité et en quantité des obstacles importants. Certains types d'obstacles à des endroits-clé peuvent aussi être interdits (destruction d'ouvrages d'infrastructure, utilisation de mines non-programmables,…). Le CDS étudie le cadre de son engagement au travers de la méthode de raisonnement tactique. Il en déduit des systèmes d'obstacles (barrage et/ou

[36] Généralement, les mêmes sections mettent en œuvre les obstacles dans la zone qu'elles ont reconnu.
[37] Certains obstacles peuvent être imposés depuis le niveau de la division jusqu'à celui du CDU.

	fuseau) **sur sa carte** et la meilleure combinaison apparente d'obstacles les composant, en fonction de ses moyens, des délais et des renforcements possibles. Il établit ainsi **a priori** les obstacles composant la série minimale[38] et la série complémentaire[39]. Selon les délais de reconnaissance autorisés, le CDS s'impose les reconnaissances techniques sur le terrain par importance décroissante. Selon sa disponibilité, le SOA peut participer à ces reconnaissances afin d'augmenter la surface de terrain reconnue et diminuer les temps de reconnaissances.
Pendant la reconnaissance	Le CDS prend habituellement contact avec l'unité de mêlée déjà installée ou avec son représentant. Dans ce cas, son dispositif lui est expliqué dans le détail pour mettre en adéquation les obstacles et les moyens de combat[40]. La vue réelle du terrain lui permet aussi d'affiner en confirmant ou en infirmant les premières conclusions de MRT. Il en déduit l'emplacement exact des obstacles à battre par les feux (barrage d'obstacles) et ceux qui ne le seront pas forcément (fuseaux d'obstacles[41]). Les obstacles sont alors répertoriés et numérotés[42] pour entrer dans les séries minimale et complémentaire qui seront proposées au CDU. Cette proposition peut se faire par calques manuscrits étayés par un tableau d'obstacles très précis[43] (dès retour au PC/CCG) ou par envoi de messages au moyen de son SITEL (système d'information terminal élémentaire) au fur et à mesure ou en fin de reconnaissance.
Après la reconnaissance	Le CDS présente au CDU génie sa proposition de plan d'obstacles et de travaux à réaliser en faisant apparaître les séries minimale et complémentaire. Le CDU fusionne ensuite les propositions de ses CDS et établit une proposition de plan d'obstacles à destination du niveau supérieur pour approbation par l'autorité qualifiée. Les CDS recoivent par la suite du CDU génie les plans d'obstacles à réaliser. Le CDS peut alors rédiger son ordre en vue de la réalisation des obstacles le concernant.

[38] Première tranche d'obstacles ou de travaux d'organisation du terrain dont la réalisation permet d'obtenir de façon cohérente l'effet tactique minimum demandé et recherché par le chef interarmes pour un système d'obstacles.

[39]Tranche de travaux ou d'organisation du terrain effectuée après la série minimale pour en augmenter l'efficacité.

[40] Le même CDS peut aussi avoir en charge la participation à la sauvegarde protection de cette unité de mêlée par réalisation d'emplacements de combat.

[41] Les obstacles composant les fuseaux d'obstacles sont par essence étalés dans la profondeur pour canaliser l'ennemi vers le butoir ou sac à feu.

[42] La numérotation sera celle imposée par le CDU génie dans son paragraphe coordination et/ou prescriptions techniques.

[43] Précisant les coordonnées, le type, les moyens nécessaires, le statut,...

b). Position de subordination : section détachée.

La section aura à participer à l'élaboration d'un système de défense sur la ligne des contacts et dans la profondeur de la zone d'action de l'unité appuyée. Les délais de mise en œuvre des moyens génie seront moins importants que pour une SCG conservée ou donnée en renforcement.

Avant la reconnaissance	Après avoir pris ses consignes de détachement auprès de son CDU génie par ordre (OPO CCG ou annexe génie de l'OPO GTIA) ou verbalement, le CDS rejoint l'unité bénéficiaire. Il prend connaissance de l'OPO du SGTIA et étudie le cadre de son engagement au travers de sa MRT. Il en déduit les systèmes d'obstacles **sur sa carte** et la meilleure combinaison entrant dans leur composition, en fonction de ses moyens, des délais et des renforcements possibles. Il établit ainsi **a priori** les obstacles composant la série minimale et les séries complémentaires possibles[44] pouvant entrer dans les diverses propositions à faire au CDU/SGTIA. Selon les délais, le CDS s'impose les reconnaissances techniques sur le terrain par importance décroissante. Le SOA traite en priorité des travaux de sauvegarde/protection selon le tableau d'emploi des moyens établi a priori par le CDS. Puis, selon sa disponibilité, le SOA peut participer aux reconnaissances des obstacles qui pourraient notamment être de sa responsabilité.
Pendant la reconnaissance	Le CDS doit s'être fait préciser les dispositifs généraux actuel et futur du SGTIA et les zones détaillées d'implantation des sections / pelotons pour mettre en adéquation les obstacles et les moyens de combat. Il en déduit l'emplacement exact des obstacles à battre par les feux (barrage d'obstacles) et ceux qui ne le seront pas forcément (fuseaux d'obstacles). Les obstacles sont alors répertoriés et numérotés pour entrer dans la série minimale et celles complémentaires qui seront proposées au CDU. Cette proposition est préparée en amont de la reconnaissance sur le terrain et confirmée par la reconnaissance des points particuliers de la zone d'action. Elle se fera généralement par calques manuscrits étayés par un tableau d'obstacles très précis[45] (dès retour au PC/SGTIA). Les conclusions de la MRT et de la reconnaissance terrain confirmeront les besoins en renforcement ou feront apparaître des besoins supplémentaires (pouvant **parfois** être pris en compte).
Après la reconnaissance	Le CDS présente au CDU IA sa proposition de plan d'obstacles et de travaux à réaliser en distinguant clairement la série minimale et les séries complémentaires possibles. Ces dernières sont explicitement destinées à renforcer la précédente en marquant un effort génie complémentaire sur une ou plusieurs portions de la zone d'action du SGTIA au détriment des autres. Une fois le plan approuvé par le chef IA, celui-ci est manuellement recueilli

[44] Généralement par compartiment de terrain et/ou obstacle naturel et artificiel majeur du terrain.
[45] Précisant les coordonnées, le type, les moyens nécessaires, le statut,...

	par toutes les composantes du SGTIA ou envoyé informatiquement par une mise à jour des informations terrain par moyens SIC. Le paragraphe génie de l'OPO du SGTIA peut alors être rédigé et notamment les parties concernant les mesures de coordination génie et les prescriptions techniques afférentes aux actions de la SCG. Le CDS peut ensuite rédiger son ordre en vue de la réalisation des obstacles et des travaux par sa section. Au fur et à mesure de l'avancée des travaux, le CDS rend compte au chef du SGTIA puis à son CDU génie.

CHAPITRE 5.3. LES ORDRES.

5.3.1. L'ORDRE PREPARATOIRE :

Il a pour but de mettre en condition la section avant le début de la mission.

RUBRIQUES	OBSERVATIONS
P - Personnels	– Désigner la (ou les) cellule(s) élémentaire(s) ou unité(s) alertée(s).
A - Armement, munitions	– A emporter (incluant en principe les armes de double dotation).
T - Tenue	– Tenue de départ, paquetage et effets spécifiques à emporter.
R - Radio	– Moyens à préparer, fréquences, indicatifs, régime.
A - Alimentation	– Vivres, boisson à emporter.
C - Camouflage	– A réaliser avant le départ (personnels, engins) et /ou moyens à emporter.
D - Divers	Heure de départ, durée prévue, autres moyens à emporter (NBC, Optique, Génie, véhicules, cartographie...) ou dispositions à prendre.

5.3.2. LE PARAGRAPHE GENIE DE L'OPO INTERARMES (ORDOGEN) :

Si la SCG est détachée et après les propositions d'emploi, ce paragraphe génie sera à insérer dans l'OPO du SGTIA.

MISSION GÉNÉRALE DU GÉNIE

Mission générale du génie	Appuyer la manœuvre **DEFENSIVE / OFFENSIVE** de la CIE/ESC du ... *(GDH)* au ... entre ...et … *(cadre Espace / temps)* en faisant effort à hauteur de ... *.(lieu (ou) bénéficiaire)*, priorité.. . *(MISSION)* **MOBILITE/CONTRE MOBILITE.**
Missions de la SCG	Pour cela, 1 /. *..(Mission à réaliser)* à hauteur de … entre ... et *...(ligne(s) ou zone),* en vue de ... (*effet à obtenir éventuel**) pour le/jusqu'au. *...(GDH limite).* 2 / … 3 / … EMD.

ARTICULATION DES MOYENS (À partir du CDU uniquement)

Moyens reçus en renforcement	Si **OUI**, préciser lesquels, la provenance et à/c.. *.(GDH)*
Moyens détachés	Si **OUI**, préciser lesquels, la provenance et à/c.. *.(GDH)*
Moyens conservés	Si **OUI**, préciser lesquels.

INSTRUCTIONS DE COORDINATION

ZLO / ZRO	si oui, préciser laquelle ou lesquelles (coordonnées ou calque), active à/c.. *.(GDH).*
Autorité(s) qualifiée(s)	pour l'activation ou la mise à feu des obstacles de manœuvre.
Itinéraires de manœuvre	entérinés par le chef IA.
Ébauche(s) de plan(s) d'obstacle(s)	sur..., à transmettre au PC CIE GEN pour le ... *.(GDH).*
Commandement zone/secteur(s) de franchissement	GAL pour zone - CDC pour secteurs …
Liaisons	avec les unités appuyées, les voisins, l'échelon supérieur, le pays «hôte».
Mines explosifs	Emploi des mines interdiction — restrictions — durée d'activation «*jusqu'au ... (GDH*)».

DIVERS

Logistique	Consommations autorisées en mines et explosifs. Priorité de réparation.
Sûreté	Immédiate à charge des unités du génie, Rapprochée à charge des unités appuyées.
Commandement et transmissions	CDU GEN au PC GTIA – PC GTIA initialement à ... (*coordonnées*) à/c *... (GDH).*

5.3.3. L'ORDRE INITIAL DU CHEF DE SECTION (ORDUGEN) :

Cet ordre est valable quelle que soit la position de subordination de la section.

1.SITUATION

1.1. ENI	Ne traiter que l'ENI de la section dans le ou les compartiments de terrain où elle va évoluer (donc celui de votre Cie génie mais dans votre fuseau) (ou celui de la Cie / Esc en cas de détachement). Donner d'abord l'ENI immédiat (NVAP), puis l'ENI ultérieur (NVAP). *TOUJOURS DANS UN CADRE ESPACE / TEMPS.*
1.2. AMI	***1°cas Conservé aux ordres :*** ➢ Donner la mission de votre Cie (au profit de qui ?) Donner la position des amis directs par rapport à vous, leurs missions. ***2°cas en position détachée :*** ➢ Donner la mission de votre Cie (au profit de qui, détachée ou non). ➢ Dire auprès de qui vous êtes détaché et quelle est la mission de cette UE ➢ Donner la position des amis par rapport à vous, leur mission. *TOUJOURS DANS UN CADRE ESPACE / TEMPS.*
1.3. Divers	➢ **Population** : Dire quelle est son attitude. ➢ **Météo** : L'ami et l'ennemi n'évolueront pas de la même manière.

	➢ **ART. 3D. NRBC. Guerre électronique** ➢ **Terrain** : points particuliers, s'il y a lieu.

2.MISSION DE LA SECTION

1°cas conservé aux ordres :

Reprendre textuellement les missions reçues du CDU mais appliquées à la section

2°cas en position détachée :

Reprendre la proposition faite au CDU interarmes *TOUJOURS DANS UN CADRE ESPACE / TEMPS.*

Mission générale du génie	Appuyer la manœuvre **DEFENSIVE / OFFENSIVE** de la CIE/ESC du ... *(GDH)* au ... entre ...et … *(cadre Espace / temps)* en faisant effort à hauteur de ... *.(lieu (ou) bénéficiaire)*, priorité.. . *(MISSION)* **MOBILITE/CONTRE MOBILITE**.
Missions de la SCG	Pour cela, 2.1 /. *..(Mission à réaliser)* à hauteur de … entre ... et *...(ligne(s) ou zone),* en vue de ... (*effet à obtenir éventuel*)* pour le/jusqu'au. *...(GDH limite).* 2.2 / *…(Mission à réaliser)* à hauteur de … entre ... et *...(ligne(s) ou zone),* en vue de ... (*effet à obtenir éventuel*)* pour le/jusqu'au. *...(GDH limite).* 2.3 / *…(Mission à réaliser)* à hauteur de … entre ... et *...(ligne(s) ou zone),* en vue de ... (*effet à obtenir éventuel*)* pour le/jusqu'au. *...(GDH limite).* 2.4 / … EMD.

3. RENFORCEMENT/ARTICULATION

3.1. Renforcement	➢ Donner les renforcements venant de la CCG : MPG ou EBG . ➢ Donner les renforcements autres : groupe MIN, DEST, OT, ou d'autres groupes. ***TOUJOURS DANS UN CADRE ESPACE / TEMPS.***
3.2. Articulation	Donner l'articulation de la section en fonction des missions à réaliser et les renforcements consentis. ***TOUJOURS DANS UN CADRE ESPACE / TEMPS.***

4.EXECUTION

4.1.Repartition des missions aux subordonnés	Reprendre les tâches du paragraphe MISSION et les affecter à un groupe Donner des missions de coordination si nécessaire (au SOA, au CDG) pour pouvoir remplir les tâches génie du § MISSION.

Sous forme de tableau.

Missions	Responsable	Moyens	Observations (délais, durée détachement moyen en renforcement, etc.)
	G1	organique	
	G2	organique + 2MPG	« MPG de telle heure … à telle heure … »
	G3 – G3		
	SOA		
	GPE MIN/DEST		

4.2.Coordination / limites	**Consignes données par les capitaines génie et IA dans leurs ordres.** ➢ Limites de la zone d'action ➢ Lignes de coordination ➢ Autorité qualifiée et autorités qualifiées désignées. ➢ STANAG .... ➢ MOM ➢ ZLO / ZRO ➢ Conduite à tenir avec les prisonniers. ➢ Conduite à tenir avec la population civile. ➢ Préciser les règles d'engagement si elles existent. ➢ Etc...

4.3.Prescriptions techniques	**CONSIGNES DONNEES PAR VOTRE CAPITAINE GENIE (ne rien inventer)** ➢ Types de mines à utiliser dans les obstacles. ➢ Type de bande minée, nombre de lignes, densité ➢ Durée d'activation des mines programmables ➢ Consommation MIN / EXPL autorisée ➢ STANAG 2036 à faire ➢ Consignes de récupération des plans de repérage par groupe. ➢ Balisage et / ou marquage des obstacles ENI rencontrés ➢ Consignes techniques d'utilisation des matériels . ➢ Consignes techniques d'utilisation des munitions . ➢ Etc...
4.4. Consignes de sûreté	➢ Sûreté immédiate : qui l'assure ? ➢ Sûreté rapprochée : qui l'assure ? ➢ NRBC : quel est le niveau ? ➢ LATTA : ?
4.5. Conduite à tenir en cas d'intervention ENI	➢ Reprendre ce qui a été ordonné dans les OPO du CDU.
4.6. Conduite à tenir en fin de mission :	➢ Point de RDV de la section en fin de première mission (ordre de conduite sera donné sur site). ➢ Point de RDV Cie en vue de la reprise aux ordres.
47 Conduite à tenir avec les prisonniers et blessé ENI :	➢ Le CDU vous donnera la conduite vis-à-vis des blessés. ➢ Le CDU vous donnera la conduite vis-à-vis prisonniers.

5.LOGISTIQUE

- Donner emplacements actuel et futur du TC1 GENIE.
- Donner emplacements actuel et futur du TC1 IA (si détaché).

5.1. Ravitaillement	➢ Donner consignes spécifiques GENIE de l'ordre de votre CNE. ➢ Donner consignes spécifiques de l'ordre du CNE IA
5.2. Maintien en condition	➢ Donner consignes spécifiques GENIE de l'ordre de votre CNE ➢ Donner consignes spécifiques de l'ordre du CNE IA
5.3. Santé	➢ Donner consignes spécifiques GENIE de l'ordre de votre CNE. ➢ Donner consignes spécifiques de l'ordre du CNE IA.

6.COMMANDEMENT / TRANSMISSIONS

6.1. Commandement	➢ Donner emplacements actuel et futur du PC GENIE. ➢ Donner emplacements actuel et futur du PC IA (si détaché). ➢ Rappeler les places du CDS et du SOA pendant le déroulement de la mission.
6.2. Transmissions	➢ OTT GENIE : Donner consignes spécifiques GENIE de l'ordre de votre CNE (vacations, fréquence des CR,…). ➢ OTT IA : Donner consignes spécifiques de l'ordre du CNE IA.

5.3.4. L'ORDRE EN COURS D'ACTION :

Il est de format identique à l'ordre initial. Il fait toujours référence à l'ordre initial antérieur mais ne reprend que les paragraphes ayant changé ou évolué. Il est ordinairement court et donné à la voix.

5.3.5. LE POINT DE SITUATION :

Il peut être fait oralement par le CDS ou le SOA à toute autorité nécessitant de connaître la situation tactique ponctuelle de la section.

POINTS A EVOQUER	COMMENTAIRES
1. CADRE GENERAL. Situer la section de combat du génie dans le cadre général de l'action de l'unité immédiatement supérieure (Génie ou IA).	*"Je suis le LTN............., chef de la ....éme section de la........éme CCG.* *Ma SCG, renforcée ou non, est conservée / détachée auprès de tel SGTIA depuis le ....jusqu'au ....* *Le SGTIA agit en 1°échelon dans le cadre de la manœuvre défensive / offensive son GTIA.* *Sa mission est de ....* *Pour cela le CDU a l'intention de ....* *A cet effet : ....".*
2. MISSION GENERALE. Restituer l'énoncé intégral de la mission reçue.	➢ *Faciliter le RCL et VAL L0 pour le 11 0800, effort 12° RI .* ➢ *APP.FRN entre L0 et exclue L3 jusqu'au 11 200.* ➢ *Faciliter le franchissement rétrograde sur Eure et Seine.* ➢ *EMD rétablir en permanence 1 itinéraire de manœuvre en cl 70...........etc....................*
3. SITUATION. <u>31.Terrain (vu par le sapeur)</u> : <u>32 .Ennemi</u> :	*"La zone d'action se compose de : ...."* Description du terrain par compartiment. *"Au vu des caractéristiques <u>essentielles</u> du terrain : ...."* Dégager les conclusions / génie en terme d'effets à obtenir sur l'ENI du régiment. *"L'action du sapeur ennemi se caractérise par*

Nature, volume du génie adverse. Danger 3D et NRBC. **33.** Ami (SGTIA appuyé) : Situation des éléments en 1°échelon . Situation des éléments en 2°échelon.	*: ...."* Moyens de minage, de déminage et de franchissement organiques et pouvant être reçus en renforcement. Effets sur la manœuvre du régiment appuyé. Effets des dangers 3D et NRBC sur mes actions. *"Le SGTIA est en train de mener l'action suivante : ...."* Donner le volume, les renforcements, la position et la mission. Donner le volume, la position et la mission.
4. EXECUTION DE LA MISSION 41. Missions déjà réalisées Moyens engagés, obstacles réalisés, etc.... Consommations en % de DI MINEX. 42 .Missions en cours. Moyens engagés Consommations en % de DI MINEX.	 *"Ma SCG a déjà réalisé : ...."* Restituer les missions et les actions génie déjà effectuées. Donner les moyens engagés et ceux qui, peut-être, le sont toujours (moyens de franchissement EFA / PAA.......) et leurs contraintes. Plans d'obstacles effectués et DI consommée. *" Actuellement, ma SCG est articulée de la façon suivante : .... ; dans les délais qu'il me reste, je suis en mesure de réaliser les travaux suivants : ……………………………* Détachés (dont renforcements) : Positions, missions, actions en cours. Conservés (dont renforcements) : Positions, missions, actions en cours. Consommations prévues pour l'action et implications sur la ou les missions à suivre.
5. MES PREOCCUPATIONS 51. Mes problèmes concernant l'action du moment. 52. Missions à venir. Contraintes et impératifs.	 *" Mes problèmes en cours de règlement sont : ...."* *" Mes préoccupations pour la phase future de la manœuvre du SGTIA sont :.................... ...."*

Moyens à engager :	Définir les missions et les actions génie à venir. Prévoir l'articulation future de la SCG: Détachés (dont renforcements) : Missions. Conservés (dont renforcements) : Missions.
Consommations estimées en % de DI MINEX.	Evaluer les consommations futures en % DI (dont le carburant).
Anticiper .	Préparer les futures propositions d'emploi (le cas échéant). Prévoir et demander les renforcements, etc .

CHAPITRE 5.4. LA MESSAGERIE OPERATIONNELLE DE LA SCG.

5.4.1.GENERALITES.

Les tableaux suivants présentent la liste des messages entrant dans la composition du catalogue des correspondances reçues ou à envoyer par une SCG. La messagerie opérationnelle peut être dite "à temps" (planifiée dans le temps avec des fréquences d'envoi fixes) ou "libre" (compte rendu automatique face à une situation imprévue).
Cette liste de messages, intéressant la SCG, est issue de l'APP9 (Compendium of Allied Land Forces Messages) et du STANAG 2430 (Land Forces Combat Engineer Messages, Reports and Returns). Ces deux documents de l'OTAN ont été ratifiés par la France.
Tous les documents de l'OTAN font régulièrement l'objet d'évolutions et de mises à jour. Ceci impose une vérification de leur conformité avec la dernière version ratifiée. Cette vérification est à la charge des régiments et peut être réalisée à partir des manuels de référence publiés dans la bibliothèque électronique de l'armée de terre.

TABLEAU DES MESSAGES TTA

Titre	Abréviation	MSG à temps	MSG libre	CCG vers SCG	SCG vers CCG	Définition
PERSONNEL / ADMINISTRATION						
CASUALTY EVACUATION REQUEST	CASEVACREQ		X		X	*To request medical casualty evacuation support for single and multiple evacuation and by whatever means.* Demande d'évacuation de blessés.
PERSONNEL REPORT	PERSREP	X	X		X	*To provide commanders and staffs with a summary of personnel information by quantities and categories.* Compte rendu de situation personnel.
RENSEIGNEMENT						
INTELLIGENCE SPOT REPORT	INTSPOTREP		X		X	*To provide a brief and immediate intelligence report on observed enemy activity.* Compte rendu immédiat concernant une activité ennemie observée.
OPERATIONS						
BOMB THREAT WARNING	BOMBWARN		X	X		*To provide an immediate warning of the threat of an imminent bomb attack or detection of a suspected explosive device.* Message d'alerte annonçant un imminent déclenchement de bombe ou prévenant de la découverte d'engin explosif. *Note: The BOMBWARN is by definition an alert measure. The results of a bomb attack carried out as part of terrorist or civil unrest activities are to be reported by INCREP* Nota : ce message est une mesure d'alerte. Un déclenchement de bombe par des terroristes ou lors d'émeutes doit faire l'objet d'un message INCREP.

CONTACT/SIGHTING REPORT	CONTACT / SIGHTINGREP		X		X	*To report contact with the enemy (enemy aware), or sighting of the enemy (enemy unaware).* Compte rendu de contact ou d'observation de l'ennemi.
INCIDENT REPORT	INCREP		X		X	*To report any significant incident caused by terrorism, civil unrest, natural disaster or media activity.* Compte rendu d'incident causé par une action terroriste, une émeute, une catastrophe naturelle ou une activité incluant des médias.
OWN LAND FORCES SITUATION REPORT	OWNSITREP	X	X	X		*To report and inform on the Own Land Forces situation.* Compte rendu concernant les forces amies dans la zone d'action.
CONTROL/COORDINATION LINE REPORT	CCLREP	X	X	X		*To report, establish and update boundaries, phase lines, control lines and/or coordination lines* Compte rendu établissant et mettant à jour les limites, les lignes de phase, de contrôle et/ou de coordination.
PRESENCE REPORT	PRESENCE	X	X		X	*To standardise the method for identifying or confirming the presence of units/formations/installations within a particular area (the report is used to keep a commander informed on the deployment of all military units / formations / installations within his area of responsibility which both are and are not under his command).* Message permettant d'identifier ou de confirmer la présence d'unités, de formations ou d'installations dans une zone particulière (qu'elles soient subordonnées ou non au commandant de la zone).

NUCLEAR BIOLOGICAL AND CHEMICAL DOWNWIND REPORT	NBCCDR	X		X		*This report is specifically used to disseminate a forecast of all meteorological data required for the chemical hazard area prediction procedure. It is sent every 6 hours and covers 3 consecutive 2 hour periods.* Message informant des prévisions des données météorologiques permettant d'établir les procédures à engager en cas de danger chimique (il est envoyé toutes les 6 heures en couvrant 3 périodes consécutives de 2 heures.
NUCLEAR BIOLOGICAL AND CHEMICAL EFFECTIVE DOWNWIND REPORT	NBCEDR	X		X		*This report is specifically used to provide the effective down wind data needed for the prediction of fallout areas following a nuclear burst, for either the nearest 6 hours or for a period of more than 6 hours ahead.* Message destiné à fournir les données concernant les vents au sol afin de prévoir les zones touchées par les retombées issues d'une explosion nucléaire (il concerne les premières 6 heures ainsi que les 6 heures suivantes.
NUCLEAR BIOLOGICAL AND CHEMICAL REPORT 1	NBC 1		X		X	*This report is specifically used to provide the observer's initial report giving basic data on a single nuclear, biological or chemical attack.* Compte rendu initial d'observation d'une attaque nucléaire, biologique ou chimique.
NUCLEAR BIOLOGICAL AND CHEMICAL REPORT 2	NBC 2		X	X		*This report is specifically used to disseminate evaluated data of a single nuclear, biological or chemical attack.* Compte rendu détaillé d'une attaque nucléaire, biologique ou chimique.
NUCLEAR BIOLOGICAL AND CHEMICAL REPORT 3	NBC 3		X	X		*This report is specifically used to pass immediate warning of predicted contamination and hazard areas following an NBC attack.* Compte rendu d'alerte immédiate, suite à attaque NBC, concernant des zone dangereuse et possiblement contaminée.
NUCLEAR BIOLOGICAL AND CHEMICAL REPORT 4	NBC 4		X		X	*This report is specifically used to pass monitoring and survey results following an NBC attack.* Message destiné à rendre compte des mesures et contrôles effectués après une attaque NBC.
NUCLEAR BIOLOGICAL AND CHEMICAL REPORT 5	NBC 5		X	X		*This report is specifically used to pass actual information of nuclear, biological or chemical contamination.* Message destiné à informer les unités sur les zones avérées touchées par une contamination nucléaire, biologique ou chimique.

BOMBREP/SHELREP/ ROCKREP/MORTREP	BOMBREP		X		X	*To report hostile bomb, shell, rocket and mortar attack.* Compte rendu d'attaque par bombe, obus d'artillerie, mortier et roquette.
FIRE MISSION - CALL FOR FIRE	FMCFF		X		X	*To standardise the method used to transmit initial Fire For Effect Requests for fire and/or orders to fire.* Demande de tir d'emblée et/ou ordre de feu.
EOR TASKING /EOR REPORT	EORTASKREP		X		X	*To standardise the method for tasking an explosive ordnance disposal (EOD) team with an explosive ordnance reconnaissance (EOR). The same format is to be used to report the results of an EOR.* Ordre ou compte rendu de reconnaissance EOR (destinée au MINEX3 EOR de la section).
PATROL REPORT	PTLREP		X		X	*To standardise the method by which Land Forces of NATO Nations and NATO Commands provide information following patrol activity.* Compte rendu de patrouille.
EW JAMMING REPORT	EWJAMREP		X		X	*To standardise the method used by any victim of hostile enemy EW attack. It is a simple report designed for use by non-specialists from the lowest levels upwards.* Compte rendu d'attaque électronique destiné aux non spécialistes jusqu'au plus bas niveau.
COLLATERAL DAMAGE REPORT	COLATDAMREP		X		X	*To standardise how military units/formations report collateral damage, in single or multiple incidents and however caused, to subordinate, adjacent and higher units/formations.* Compte rendu de dommages collatéraux.

3^{7ME} DIMENSION-

AIR ATTACK WARNING	AIRATTACK WARN		X	X		*To warn of imminent enemy air strikes against friendly forces.* Message d'alerte concernant des attaques aériennes ennemies

LOGISTIQUE

MATERIEL DEMAND	MATDEM		X		X	*To standardise the procedure for demanding specific items or materiel.* Demande de moyens ou de matériels spécifiques.

BATTLEFIELD RECOVERY / EVACUATION REQUEST	BATRECEVACREQ		x		x	*To standardise the method of requesting battlefield recovery / evacuation operations.* Demande de réparation ou d'évacuation.

TABLEAU DES MESSAGES GENIE

Titre	Abréviation	MSG à temps	MSG libre	CCG vers SCG	SCG vers CCG	Définition
Engineer Task Status Report	ENGTASKREP		X		X	*To disseminate information relating to task reconnaissance or execution.* Compte rendu de reconnaissance ou d'exécution de mission génie.
Engineer Materiel Request and Release	ENGMATREQREL		X		X	*To disseminate information relating to the request and release of engineer materiel.* Demande ou compte rendu de restitution de matériels génie
Engineer Unit Status Report	ENGSTATREP	X			X	*To disseminate information relating to the reporting of sub-unit status to engineer battalion level.* Compte rendu de situation et de potentiel génie (personnel/matériel).
Route Reconnaissance Order	ROUTERECCE ORD		X	X		*To disseminates information relating to route reconnaissance tasks at battalion level and below.* Ordre ou compte rendu de reconnaissance d'itinéraire
	ROUTERECCE REP		X		X	
Road, Bridge and Tunnel Recce Order	RBTRECCE ORD			X		*To disseminate information relating to the specific repair, technical reconnaissance or maintenance task along a section of a route.* Ordre ou compte rendu de reconnaissance, de rétablissement et de maintien en condition de route, de pont et de tunnel.
	RBTRECCE REP		X		X	
Road, Bridge and Tunnel Repair Execution Order	RBTMAINT ORD		X	X		
	RBTMAINT REP		X		X	

Crossing Site Recce Order	GAPRECCE ORD		X	X		*To disseminate information relating to gap crossing sites.* Ordre ou compte rendu de reconnaissances et d'activation de point de franchissement.
Crossing Site Recce Report	GAPRECCE REP		X		X	
Crossing Site Execution Order	GAPORD		X	X		
Crossing Site Execution Report	GAPREP		X		X	
Minefield Breaching/Clearing Recce Order	MINCLRRECCE ORD		X	X		*To disseminate information relating to the breaching and clearing of minefields by friendly forces.* Ordre ou compte rendu de reconnaissance, d'ouverture d'obstacles minés et de déminage/dépollution.
Minefield Breaching/Clearing Recce Report	MINCLRRECCE REP		X		X	
Minefield Breaching/Clearing Execution Order	MINCLRORD		X	X		
Minefield Breaching/Clearing Completion Report	MINCLRREP		X		X	
Obstacle Recce Order	OBSRECCE ORD		X	X		*To disseminate information relating to existing friendly and enemy obstacles and future friendly obstacles.* Ordre ou compte rendu d'obstacles existants ennemis et amis ; ainsi que de futurs obstacles minés amis. *Note: **Not** to be used for Bridge Demolition, friendly forces minelaying operations and breaching or clearing minefields.* Note : **à ne pas utiliser** en cas de destruction de pont, d'opérations de pose de mines (amies) et d'ouverture ou de déminage/dépollution d'obstacles minés.
Obstacle Recce Report	OBSRECCE REP		X		X	
Obstacle Execution Order	OBSEXORD		X	X		
Obstacle Execution Report	OBSEXREP		X		X	

Bridge Demolition Recce Order	BRDMLRECCE ORD		X	X		*To disseminate information relating to preliminary and reserved demolitions* Ordre ou compte rendu de reconnaissance de destruction de pont (préliminaire et de manœuvre).
Bridge Demolition Recce Report	BRDMLRECCE REP		X		X	
Bridge Demolition Execution Order	BRDMLORD		X	X		*To order **<u>preliminary demolitions only</u>** (Reserved demolition is an all arms message - see E302).* Ordre de **<u>destruction préliminaire seulement</u>** (Les destructions de manœuvre font l'objet d'un message TTA : E302)
Bridge Demolition Completion Report	BRDMLREP		X		X	*To report execution of **<u>all</u>** bridge demolitions.* Compte rendu de destruction **<u>préliminaire et de manœuvre</u>** de pont.

Minefield Laying Recce Order	MINLAYRECCE ORD		X	X		*To disseminate information relating to minefields laid by friendly engineer troops.* Ordre ou compte rendu de reconnaissance et de pose de mines par le génie (ami).
Minefield Completion Report	MINLAYRECCE REP		X		X	
Minefield Execution Order	MINLAYORD		X	X		
Minefield Completion Report	MINLAYREP		X		X	

Survivability Recce Order	SURRECCE ORD		X	X		*To disseminate information relating to survivability tasks.* Ordre et compte rendu d'actions de sauvegarde/protection.
Survivability Recce Report	SURRECCE REP		X		X	
Survivability Execution Order	SURORD		X	X		
Survivability Completion Report	SURREP		X		X	

General Engineer Support Recce Order	ENGGSRECCE ORD		X	X		*To disseminate information relating to all general engineer support tasks, or tasks which do not fall under the category of mobility, counter-mobility or survivability.* Ordre et compte rendu de reconnaissance et de réalisation de mission d'appui général (hors appui à la mobilité, appui à la contre-mobilité ou sauvegarde/protection).
General Engineer Support Recce Report	ENGGSRECCE REP		X		X	
General Engineer Support Execution Order	ENGGSORD		X	X		
General Engineer Support Completion Report	ENGGSREP		X		X	

TABLEAU DES MESSAGES GENIE (suite) <u>à vocation TTA et GENIE</u>

Titre	Abréviation	MSG à temps	MSG libre	CCG vers SCG	SCG vers CCG	Définition
Scatterable Minefield Request	SCATMINREQ		X	X		*To disseminate information relating to friendly scatterable mine activity.* Message concernant le tir de mines dispersables amies.
Scatterable Minefield Order	SCATMINORD		X	X		
Scatterable Minefield Warning	SCATMINWARN		X	X	X	
Scatterable Minefield Report	SCATMINREP		X		X	
Reserved Demolition Order	DMLORD		X	X		*To disseminate information relating to the execution of a reserved demolition.* Activation d'un obstacle de manœuvre.
Obstacle Report	OBSREP		X	X	X	*To allow All Arms to report obstacles encountered* Compte rendu TTA d'obstacle rencontré (ami ou ennemi).
Resources Intelligence Report	ENGRRESREP	X	X	X	X	*To disseminate resources related information* Compte rendu sur les ressources locales.
Friendly Obstacle List (Barrier Report)	BARREP		X	X	X	*To disseminate information on friendly obstacles from formation to unit level.* Compte rendu d'information de plan d'obstacles amis actuels et futurs.
Intent to Lay Minefield Report	INTTOLAY		X	X		*To disseminate information relating to a tactical commanders intent to lay a minefield.* Compte rendu de planification d'obstacles minés.

Engineer Spot Report	ENGRSPOT REP		**X**		**X**	*To supplement information provided in last ENGRSITREP. It should include events that are of sufficient operational importance that they demand transmission outside the normal reporting cycle.* Compte rendu d'évènement génie exceptionnel.

5e PARTIE : ANNEXES.

CHAPITRE 5.5. DEFINITIONS UTILES.

5.5.1.TTA.

Action en force	Style de combat où le chef, après avoir appliqué sur l'adversaire la totalité des feux dont il dispose, bénéficie de leurs effets pour faire progresser ses éléments directement sur leurs objectifs.
Action en souplesse	Style de combat où la prédominance est donnée à l'infiltration, suivie d'attaques locales sur des objectifs débordés ou dépassés.
Actions civilo-militaires	L'action civilo-militaire désigne la fonction opérationnelle mise en œuvre par les forces armées pour optimiser leur interaction avec l'environnement civil et faciliter ainsi la réalisation des objectifs civil et militaires poursuivis, en vue de participer à l'atteinte de l'état final recherché. .
Appuyer	1- Apporter une aide à une autre unité, spontanément ou sur ordre, par le mouvement ou par le feu. 2- Action d'un groupement ou d'un détachement qui aide, couvre, élargit ou soutient la manœuvre d'un autre élément en comportant le plus souvent la fourniture de feux.
Barrer une direction, un itinéraire	Mission tactique interdisant à l'ennemi l'accès à une zone, ou empêchant son avancée dans une direction ou sur une axe d'approche. Effet d'un obstacle intégrant la planification des feux et l'effort fait sur les obstacles afin d'arrêter un attaquant sur un axe d'approche déterminé, ou afin de l'empêcher de traverser une zone d'engagement.
Base logistique de brigade (BLB)	Lieu de déploiement géographique d'un groupement de soutien de brigade. La BLB se compose généralement des zones de déploiement des domaines fonctionnels suivants : • commandement ; • transport -ravitaillement ; • maintenance ; • soutien sanitaire.
Canaliser	Tâche tactique visant à restreindre les opérations dans une zone étroite par l'utilisation combinée d'obstacles, de feux et/ou de manœuvres ou par la mise en place d'unités.
Centre de mise en œuvre (CMO)	Colocalisés avec le PC principal, des Centres de Mise en Oeuvre peuvent être créés, à titre permanent ou temporaire, pour assurer la mise en œuvre de certaines fonctions spécialisées : renseignement, **génie**, artillerie, ALAT, mouvement, etc. Les CMO reçoivent leurs ordres des détachements d'appui (voir la définition de ce terme), situés au PC de l'unité qui les emploie. Ils rédigent les ordres de mise en œuvre (ordres "DU" ou "DE ") et conduisent l'action de leurs unités.
Défense d'arrêt (temporaire) (D.ARR)	Action visant à interdire à l'ennemi, pour un délai déterminé, l'occupation d'une position, d'une zone ou le franchissement

	d'une ligne de terrain.
Défense d'usure	Forme de la manœuvre d'arrêt visant à détruire progressivement dans la profondeur les pénétrations ennemies en se laissant dépasser le cas échéant.
Défense ferme position	Forme de la manœuvre d'arrêt visant à interdire à l'ennemi de franchir une ligne ou de s'emparer d'une zone.
Défense mobile (mener)	Pour une grande unité de niveau tactique, combiner dans une certaine profondeur, des actions de jalonnement, de freinage, de coups d'arrêt et de contre-attaques blindées dont le résultat est l'abandon de terrain à l'ennemi avec pour but : • d'affaiblir l'adversaire en lui infligeant des pertes tout en préservant au mieux le potentiel ami engagé ; • de ralentir et souvent de canaliser sa progression ; • de gagner ainsi des délais et préparer une reprise de l'offensive par l'engagement de forces initialement réservées.
Défense temporaire	Action visant à interdire à l'ennemi, pour un délai déterminé, l'occupation d'une position, d'une zone ou le franchissement d'une ligne de terrain.
Dépasser	Au cours de la manœuvre offensive franchir le dispositif de l'unité qui précède pour s'engager et prendre le combat à son compte à partir d'une zone ou d'une ligne donnée, appuyé par l'unité dépassée.
Destruction tactique	1- Etat d'une formation dont les pertes sont si importantes qu'elle cesse d'exister en tant que telle et que ses restes sont incapables de remplir, dans la manœuvre en cours, une mission du niveau de cette formation. 2- La destruction tactique d'une unité est obtenue par la mise hors de combat de 30% des "cibles" qui la composent.
Echelonnement	1- Tactique générale : dispositif d'une unité considéré dans sa profondeur. 2- Mouvement : ensemble des distances et créneaux prévus à l'intérieur d'une colonne.
Eclairer (ECL)	Rechercher du renseignement sans engager le combat pour contribuer à la sûreté rapprochée d'une force.
Effectuer un raid	Faire une incursion rapide et profonde à l'intérieur du dispositif ennemi pour s'emparer d'une zone clé ou détruire un objectif de grand intérêt opérationnel.
Effet majeur	Condition essentielle à réaliser directement ou indirectement sur le centre de gravité de l'ennemi pour parvenir à la réalisation de la mission.
Effort principal	Concentration de forces ou de moyens, en un lieu et un moment donnés, où un commandant cherche à provoquer la décision.
Fixer	1- Mission visant à empêcher l'ennemi de déplacer une partie de ses forces à partir d'un endroit donné et/ou pendant une période déterminée en le retenant ou en l'encerclant pour qu'il ne puisse se replier et mener des opérations ailleurs. 2- Mettre en place des obstacles valorisés par des feux planifiés pour ralentir un attaquant dans les limites d'une zone déterminée, normalement la zone d'engagement
Flanc-garder	Renseigner et couvrir, de façon fixe ou mobile, la formation considérée et, éventuellement, assurer la liaison avec les

	unités voisines
Freiner (FRN)	Ralentir la progression ennemie sur une direction ou dans une zone par l'action de détachements mobiles, par des feux et par des obstacles.
Harceler	Restreindre l'activité ennemie dans une zone ou sur un itinéraire défini et créer un climat d'insécurité. Le harcèlement peut être obtenu : par le feu, par des coups de main et des embuscades, par des obstacles battus ou non.
Idée de manœuvre	Expression nette et concise de la façon dont le chef entend réaliser la mission qu'il a reçue, c'est-à-dire comment, quand et par où il veut agir, sans entrer dans les détails de répartition et de dosage des moyens. L'idée de manœuvre englobe la totalité de la mission reçue.
Imbrication	Situation dans laquelle se trouvent deux dispositifs adverses étroitement mêlés.
Impression sur l'ennemi	Paragraphe de la conception où est incluse la plupart des éléments présentés par les conclusions de la méthode de d'élaboration d'une décision opérationnelle (MEDO) relatives à l'étude des forces ennemies et aux manœuvres ennemies possibles en réaction à la manœuvre amie choisie.
Interdire	1- Détourner, désorganiser, retarder ou détruire le potentiel militaire de surface de l'ennemi avant que ce potentiel ne puisse être utilisé efficacement contre les forces amies en faisant appel à l'appui-feu et à la manœuvre. 2- Empêcher par tous les moyens l'utilisation d'une zone, d'un itinéraire ou d'une voie d'approche. 3- Action visant à empêcher, gêner ou retarder l'utilisation d'une zone ou d'un itinéraire par les forces ennemies.
Intervention type	L'intervention-type est définie comme la quantité moyenne de munitions d'une catégorie donnée qui, délivrée dans un temps limité sur une surface de référence située à une distance inférieure ou égale à la portée pratique des lanceurs, réalise un effet tactique sur l'objectif unitaire caractéristique d'un système d'arme. L'intervention-type est donc reliée à un effet tactique, critère essentiel pour le dialogue interarmes. Elle fournit au chef interarmes des indications sur les quantités moyennes de munitions nécessaires pour les tirs d'efficacité.
Itinéraire	Succession soit de tronçons de routes ou de chemins, soit de sections de lignes ferroviaires, utilisés pour se rendre d'un point à un autre. Les itinéraires routiers peuvent être soit libres, soit réglementés. Dans ce deuxième cas, ils peuvent être surveillés, gardés, réservés, spécialisés, à sens unique, interdits. 1- Itinéraires libres : itinéraires non soumis à des restrictions de circulation ou de mouvements (aucun "crédit de mouvement" n'est nécessaire sur de tels itinéraires). 2- Itinéraires réglementés : itinéraires dont l'utilisation est soumise à des restrictions de circulation ou de mouvement. Les itinéraires réglementés peuvent être classés en : • itinéraires surveillés : itinéraires sur lesquels un contrôle limité est exercé au moyen de postes et de patrouilles de circulation. Un crédit de

	mouvement est nécessaire pour son utilisation par une colonne de 20 véhicules ou plus et par tout véhicule de dimension ou de poids exceptionnel ; • itinéraires gardés : itinéraires sur lesquels s'exerce un contrôle complet, à la fois en ce qui concerne les priorités d'utilisation et la réglementation de la circulation dans le temps et dans l'espace. Un crédit de mouvement est nécessaire pour l'utilisation par tout véhicule isolé ou groupe de véhicules ; • itinéraires réservés : itinéraires dont l'utilisation est réservée exclusivement à une autorité ou à une formation déterminée ; • itinéraires spécialisés : itinéraires dont l'utilisation est destinée à satisfaire un besoin déterminé ; • itinéraires à sens unique : itinéraires sur lesquels les véhicules ne sont autorisés à circuler que dans un seul sens, à un moment déterminé ; • itinéraires interdits : itinéraires dont l'accès n'est pas autorisé à la circulation. Un itinéraire peut être interdit dans sa totalité ou en partie.
Jalonner	Action de combat qui consiste à renseigner en permanence sur la progression d'un ennemi en marche en maintenant devant lui des éléments mobiles qui, sans se laisser identifier ni accrocher, saisissent toute occasion de préciser le renseignement et de causer des pertes à l'adversaire.
Lacunarité	Caractéristique d'une zone de manœuvre dans laquelle les zones de responsabilité des unités subordonnées sont disjointes et/ou qui comporte des espaces vides de forces, générant à la fois des difficultés de contrôle dans les espaces "vides" et des opportunités de manœuvre.
Ligne avant des feux amis	Ligne évolutive en deçà de laquelle les feux indirects sont interdits. Cette ligne est établie lors d'une action de recueil et se situe en avant de la ligne d'identification et d'accueil.
Ligne avant des forces amies (FLOT)	Ligne matérialisant l'ensemble des positions les plus en avant des forces amies à un moment donné. Normalement, elle identifie la position avancée des forces de couverture et de surveillance. La FLOT peut se trouver à la FEBA, au-delà ou proche de celle-ci.
Ligne de débouché (LD)	1- En guerre terrestre, ligne fixée pour coordonner le départ des éléments d'attaque (engagement des unités d'attaque ou des éléments de reconnaissance à une heure déterminée). 2- En opération amphibie, ligne repère établie au large dans le but d'aider les engins de débarquement à coordonner leur approche vers les plages aux endroits désignés et aux heures prévues.
Ligne de phase	Ligne utilisée pour faciliter la conduite et la coordination des opérations militaires. Elle se trouve généralement le long d'une ligne caractéristique du terrain reconnaissable en travers du secteur ou de la zone d'action. Normalement les unités rendent compte lors du franchissement de la CL / PL mais elles ne s'y arrêtent pas à moins d'un ordre contraire.

Ligne de recueil	Ligne à partir de laquelle une unité se repliant franchit le dispositif d'une autre unité chargée de la soutenir et de la couvrir.
Limite avant de la zone des combats (FEBA)	Limite extrême avant d'un ensemble de zones où les unités terrestres sont déployées, excluant les zones où opèrent les forces de couverture ou de surveillance. Cette limite est destinée à permettre la coordination de l'appui-feu, de la mise en place des forces ou des mouvements d'unités amies.
Maintenir le contact	Maintenir un élément ennemi sous le feu des armes à tir direct amies.
Manœuvre d'arrêt	Au niveau opératif, forme du combat défensif ayant pour but de détruire l'ennemi et au minimum de l'arrêter en brisant sa puissance d'attaque avant qu'il ait pu déboucher au-delà d'une bande de terrain préalablement fixée, dont la conservation matérialise la mission. La manœuvre d'arrêt peut revêtir deux formes : • défense ferme ; • défense d'usure.
Manœuvre retardatrice	Au niveau opératif, forme complexe du combat défensif où l'on accepte de perdre du terrain en vue, soit de ralentir l'ennemi et de gagner ainsi des délais, soit d'amener l'ennemi dans une situation ou sur un terrain jugés plus favorables pour sa destruction.
Mobilité tactique	Qualités ou capacités des forces leur permettant de se déplacer d'un point à un autre du champ de bataille en conservant leur aptitude à remplir leur mission.
Mode d'action	Séquences d'actes combinant des attitudes et des moyens dans l'espace et dans le temps, afin de réaliser les différentes tâches à accomplir. Les modes d'action permettent d'exécuter la mission (amis - MA) ou sont susceptibles de s'opposer à son accomplissement (ennemis - ME). MA et ME doivent être rapportés au terrain. Pour être utilisables, ils doivent être à la fois : • assez généraux pour rester peu nombreux ; • assez précis pour être bien différenciés.
Opération d'évacuation de ressortissants.	Type d'opération ayant pour objectif d'assurer le retour dans leur pays d'origine de ressortissants menacés sur un territoire étranger. En France, elle est conduite conjointement entre le ministère des affaires étrangères et le ministère de la défense.
Ordre d'opération (OPORD)	Ordre relatif aux opérations proprement dites et ayant pour but de mettre tous les éléments de l'unité en mesure de jouer le rôle qui leur est fixé pour le déclenchement de la manœuvre et la suite de son exécution. Il arrête ferme une tranche de manœuvre (phase tactique) et prépare la tranche suivante.
Pénétrante	Itinéraire terrestre traversant la zone de l'arrière et pénétrant dans la zone de l'avant. Itinéraire reliant une zone de l'arrière à une zone de l'avant.
Phase tactique	Période de temps d'une phase opérative, définissant une tranche de manœuvre correspondant à l'obtention d'un résultat que l'on escompte atteindre sans modification du dispositif de l'unité considérée.

Point de dislocation (RP)	Point bien défini sur un itinéraire à partir duquel les éléments composant une colonne repassent sous l'autorité de leurs commandants respectifs, chacun de ces éléments poursuivant son mouvement vers sa propre destination.
Priorité de l'effort	L'élément désigné par le commandant pour recevoir la plus grande concentration du soutien actif pour la durée ou il reste le bénéficiaire de la priorité d'effort.
Raid	Incursion rapide et profonde à l'intérieur d'un dispositif ennemi en vue de : • Soit saisir une zone clé ; • Soit détruire des objectifs de grand intérêt opérationnel ; • Soit exécuter un acte particulier (délivrance de prisonniers, évacuation de ressortissants, capture d'une catégorie de personnes, etc.).
Rapport de forces	Bilan comparatif (qualitatif et quantitatif) des forces amies et ennemies dans le cadre espace-temps de la mission amie ayant pour but de déterminer les moments et les lieux de supériorité ou d'infériorité relative des forces amies et, par là-même, de faire apparaître des notions d'efforts.
Reconnaissance offensive	Action de combat destinée à neutraliser les éléments de sûreté adverse et préciser le dispositif qu'ils couvrent afin d'en préparer l'attaque.
Recueillir	Soutenir à partir d'une zone ou d'une ligne donnée une unité qui se replie, lui permettre le franchissement de son propre dispositif puis la couvrir pendant un certain délai.
Réduire une résistance, une position	Mettre hors de combat un élément ennemi après l'avoir repéré, identifié et localisé.
Règles d'engagement ROE	1- ONU : Elaborées par le comité d'état-major, elles traduisent de façon concrète les termes des résolutions du conseil de sécurité relatives à une opération déterminée et des rapports du secrétaire général. 2- OTAN : Directives provenant d'une autorité militaire compétente et précisant les circonstances et les limites dans lesquelles les forces pourront ouvrir le feu et/ou poursuivre le combat.
Relève	Ensemble des actions visant, dans le cadre d'un engagement terrestre d'une certaine durée, à remplacer une force opérationnelle par une autre force ayant, en général, les mêmes capacités.
Relève d'unité	Ensemble des actions visant, dans le cadre d'un engagement terrestre d'une certaine durée, à remplacer une force opérationnelle terrestre par une autre force ayant, en général, les mêmes capacités. La relève d'une unité par une autre peut s'effectuer : • par recueil ; • par dépassement ; • sur position.
Relève sur position	Remplacement total ou partiel dans une zone, décidé par l'échelon supérieur, d'une unité par une unité de relève. Les responsabilités des éléments relevés, en ce qui concerne la mission et la zone d'opérations attribuée, sont transférées à l'unité relevante. L'unité relevante poursuit l'opération en cours conformément aux ordres.

S'assurer de	Mission tactique consistant, dans un contexte opérationnel, à prendre possession d'une position ou d'un trait caractéristique du terrain, avec ou sans usage de la force et à s'y déployer de façon à éviter sa destruction ou sa prise par l'ennemi.
Sauvegarde protection	1. Ensemble des mesures de sûreté, de sécurité et de défense. 2. Notion conçue comme la capacité de la force à préserver son intégrité, c'est à dire son potentiel militaire et humain, ses installations, le soutien de la population et de l'opinion publique locale.
Se replier	Mission tactique par laquelle une force rompt le contact avec une force ennemie et exécute un mouvement rétrograde.
Sécuriser	Dans un contexte de "maîtrise de la violence", prendre possession d'une zone, avec ou sans combat, puis la contrôler et la protéger afin de permettre la reprise normale des activités de toute nature, et garantir la libre circulation des troupes amies et de la population.
S'emparer de	Mission consistant à nettoyer une zone désignée et à la contrôler.
S'esquiver	Effectuer un mouvement de repli ou d'effacement latéral à l'insu de l'ennemi destiné à faire tomber l'action ou la riposte adverse dans le vide.
S'infiltrer	Introduire, si possible en secret, au sein du dispositif ennemi un certain volume de forces en vue d'une action déterminée.
S'interposer	Dans un contexte de "maîtrise de la violence", mission consistant à occuper une zone intermédiaire entre les belligérants pour leur interdire de poursuivre leur affrontement direct, en prenant les dispositions nécessaires de sauvegarde, tout en étant en mesure de les fixer, le cas échéant. L'interposition doit être consentie par les autorités des belligérants.
Soutenir	Mission tactique par laquelle une force engagée suit une autre force menant une opération offensive et l'assiste dans la réalisation de sa mission. Une telle force n'est pas une force de réserve mais elle est engagée à la réalisation de tâches précises.
Soutien au stationnement	Ensemble d'actions mises en œuvre par le génie pour mener des travaux d'amélioration du bien-être et de la sécurité d'unités s'installant dans la durée : réfection ou construction de bâtiments, mise en place de centrale électrique, de station de production d'eau ou d'épuration.
Sûreté éloignée	Ensemble des mesures qui doivent permettre à un commandant de grande unité de se procurer le temps et l'espace indispensables à l'exécution de la manœuvre conçue. La sûreté éloignée est essentiellement à base de renseignements.
Sûreté immédiate	Ensemble des dispositions d'autodéfense individuelle et collective prises à l'intérieur des petites unités pour se prémunir contre toute intervention ennemie menaçant directement les personnels et les matériels.

Sûreté rapprochée	Ensemble des mesures qui permettent au chef à tous les échelons d'être à l'abri des surprises en lui procurant le temps et l'espace nécessaires à la mise en œuvre efficace de ses moyens.
Survivabilité	Comprend tous les aspects relatifs à la protection du personnel, des armes et des approvisionnements tout en décevant l'ennemi. Englobe la planification et la localisation des positions, la conception de la couverture appropriée, l'analyse du terrain et des matériaux de construction, le choix des méthodes d'excavation, ainsi que les mesures mises en œuvre pour contrer les effets des armes à tir direct.
Temps	Tranche de manœuvre correspondant, dans le cadre d'une phase tactique, à l'obtention d'un résultat partiel, et répondant à des nécessités d'exécution telles que coordination d'action, balancement de feux, appuis.
Tenir	Mission tactique consistant à occuper et défendre un trait caractéristique du terrain pour empêcher l'ennemi de l'occuper ou de l'utiliser.
Zone d'action	1- Subdivision tactique d'une zone plus vaste dont la responsabilité opérationnelle est confiée à une unité tactique. 2- Zone dont la responsabilité opérationnelle est donnée à une force terrestre pour remplir la mission qui lui est confiée. Sa limite avant est matérialisée par la portée maximale des moyens de feux ou d'actions dans la profondeur dont dispose le commandant tactique. Elle est confondue avec la limite avant de la Zone des Opérations Rapprochées (ZOR). Quand plusieurs zones d'action sont définies sur un même théâtre, elles ne se recoupent jamais et ne sont pas obligatoirement jointives. La surveillance des éventuels intervalles incombe au niveau opératif. Aussi appelée zone de responsabilité tactique.
Zone d'application des feux	Zone de terrain dans laquelle converge l'essentiel des feux afin de détruire le volume ennemi nécessaire à la réalisation de l'effet majeur.
Zone d'attente	Aire de stationnement généralement signalée et surveillée dans laquelle les unités attendent l'ordre de reprendre leur déplacement.
Zone de desserrement	Zone que gagne une formation à proximité de ses cantonnements de temps de paix pour réduire sa vulnérabilité à l'action ennemie ainsi que pour améliorer sa liberté d'action, et dans laquelle elle poursuit sa mise en condition opérationnelle.
Zone d'engagement	Partie de la zone d'action effectivement utilisée par le commandant d'une unité pour exécuter sa mission et atteindre l'effet majeur correspondant. La limite avant de la zone d'engagement est représentée par la ligne de contact.
Zone des contacts	Zone du champ de bataille comprise entre la ligne avant des forces amies (FLOT) et la ligne de coordination des feux d'appui (FSCL).

Zone d'intérêt	Zone qui intéresse un commandant en fonction des objectifs liés aux opérations en cours ou planifiées. Elle englobe ses zones d'influence, d'opérations ou de responsabilité, ainsi que les zones qui leur sont adjacentes.
Zones de déploiements	Zones organisées ou non permettant à une formation de réaliser un dispositif en vue de son engagement immédiat ou ultérieur. Suivant la proximité de l'engagement et le degré de préparation de l'unité, on distingue : 1. la zone de déploiement initial (ZDI) au sein de laquelle l'unité établit ses liens organiques et complète le cas échéant sa mise sur pied de guerre ; 2. la zone de déploiement d'attente (ZDA) zone intermédiaire éventuelle dont l'occupation correspond au souci de rapprocher le centre de gravité des forces, de la ou des zones d'action éventuelles pour gagner des délais et améliorer les conditions d'engagement ; 3. la zone de déploiement et d'attente extension (ZDAE) : prolongement éventuel de la ZDA permettant de rapprocher les forces de leur zone d'action avant leur déploiement opérationnel ; 4. la zone de déploiement opérationnel (ZDO) dans laquelle sont préparés et éventuellement pris en sûreté les dispositifs opérationnels et effectués les ultimes recomplétements le cas échéant.

5.5.2.GENIE

Aide au déploiement	Mission qui recouvre l'ensemble des actions menées par toutes les composantes d'une force interarmées pour lui permettre : 1. de préparer et assurer son acheminement et son installation initiale ; 2. de prendre tous les dispositifs adaptés aux circonstances, notamment aux menaces, en vue de préserver sa capacité opérationnelle ; 3. d'assurer son désengagement et son rapatriement dans les meilleures conditions. Bien qu'étant du ressort de toutes les armes, la mission d'aide au déploiement est tout particulièrement adaptée aux capacités de l'arme du génie qui doit se charger : des reconnaissances préalables à une installation, de la dépollution et de la préparation d'une plate-forme, de l'approvisionnement en eau et électricité, de la réalisation de travaux d'infrastructure, de protection ou de contrôle de zone. Le génie doit aussi rétablir des voies de communication en incluant ou non des opérations préalables de déminage et de dépollution. Enfin, le génie contribue à l'aménagement des conditions de vie des forces et, éventuellement, des populations, des réfugiés et des prisonniers.
Aide au déploiement d’urgence	L’aide au déploiement d’urgence est une forme d’appui direct consistant à faciliter le déploiement d’un dispositif de forces sous la menace de l’ennemi ou sous sévères contraintes de délais et de moyens. Elle se traduit essentiellement par des actions d’organisation du terrain (protection, sauvegarde, déception) et sur les aménagements sommaires nécessaires à l’installation des forces appuyées et tout particulièrement de leurs P.C.
Appui à la contre mobilité	Mission qui consiste à réduire ou annihiler les possibilités de mouvement et de transport de l'adversaire par la mise en œuvre d'obstacles de toute nature. Elle se traduit par des actions sur le terrain, les voies de communication et les véhicules et engins, en recherchant la synergie feux-obstacles : 1. en participant à la désorganisation de la manœuvre adverse dans la Zone des Opérations dans la Profondeur (ZOP) ; 2. en appui de la manœuvre amie, dans la Zone des Opérations Rapprochées (ZOR).
Appui à la mobilité	Action consistant à favoriser l'engagement et la manœuvre des forces amies en garantissant leur liberté de mouvement sur l'ensemble du théâtre d'opérations.
Appui aux mouvements	Ensemble des actions réalisées par les unités de circulation dans le but d'appuyer la projection par voie terrestre et les mouvements des forces selon les priorités fixées par le commandement sur le territoire national et les théâtres d'opérations.

Balisage d'un passage en colonne à travers un obstacle	Matérialisation sur le terrain des limites d'un passage en colonne à travers un obstacle avec des matériels réglementaires ou de circonstances devant être efficaces de jour comme de nuit.
Bande minée	Zone minée composée de lignes de mines échelonnées dans la profondeur, en vue de barrer une direction.
Barrage d'obstacles	Ensemble cohérent composé d'obstacles planifiés, généralement de diverses natures, et disposé dans une zone large et profonde face à une direction d'approche probable de l'ennemi
Bréchage d'une zone d'obstacle	Tâche tactique où tous les moyens sont mis en œuvre pour exécuter une percée ou s'assurer un passage à travers un dispositif de défense, un obstacle, un champ de mines ou une fortification des forces ennemies.
Capacité d'itinéraire	1- Débit maximum de l'itinéraire dans un seul sens au point où le débit est le plus faible. 2- Tonnage métrique maximum qui peut être déplacé dans le même sens sur un itinéraire particulier, en une heure. C'est le produit du débit d'itinéraire maximum dans un seul sens par la charge utile moyenne des véhicules.
Catalogue d'obstacles	Répertoire, établi en temps de paix, après reconnaissance des systèmes d'obstacles réalisables sur le territoire national.
Débit d'itinéraire	Le débit ou capacité d'un itinéraire en véhicules est le nombre maximal de véhicules qui peuvent passer sur une route ou sur un itinéraire dans le même sens en un temps donné. Il s'exprime généralement en véhicules par heure (VPH). La capacité en véhicules d'un itinéraire ne peut être supérieure au débit routier maximal à son point critique.
Dégagement de zone minée	Dans les opérations de contre-minage, action visant à restaurer la liberté de mouvement dans une zone minée ou sur un itinéraire miné.
Délégation de mise en œuvre	Le chef interarmes, désigné comme autorité qualifiée, peut déléguer le pouvoir d'ordonner la mise en œuvre d'un obstacle de manœuvre. Cette délégation s'exerce normalement au profit des commandants de régiment ou dans certains cas particuliers à celui des commandants d'unité élémentaire. Les consignes du chef de détachement de protection sont alors modifiées en conséquence.
Déminage	Processus visant à rendre sûres, neutraliser, récupérer, déplacer ou détruire des mines.
Densité d'une zone minée	Nombre moyen de mines posées par mètre de front barré. Pour une zone de mines dispersables, nombre moyen de mines par mètre carré de terrain couvert par le tir.
Dépollution	Action consistant à écarter tous les risques dus aux mines, aux munitions non-explosées, aux engins explosifs improvisés (EEI) ou aux résidus explosifs actifs, dans une zone délimitée. La dépollution recouvre les savoir faire suivants : 1. détecter des zones minées ou polluées par des munitions ; 2. baliser et marquer ces zones ;

	3. neutraliser et/ou détruire des munitions. Cette action concerne tous les obstacles sans structure cohérente.
Dépollution de zone	En opérations terrestres, la détection et, en cas de découverte, l'identification, le marquage et la neutralisation, la destruction ou l'enlèvement des mines ou autres munitions explosives, des dispositifs explosifs de circonstance et des pièges dans une zone définie, afin de permettre la poursuite des opérations militaires à moindre risque. Note : La dépollution de zone est normalement effectuées par des unités militaires.
Désengluement	Action consistant à extraire, avec le minimum de pertes et le plus rapidement possible, tout ou partie d'une unité, stationnée ou en mouvement, surprise par la présence de mines et/ou de sous-munitions, éventuellement sous le feu de l'ennemi, en réalisant un ou plusieurs cheminements ou couloirs d'évacuation de la zone.
Destruction de manœuvre	Destruction préparée à l'état 1 ou 2 dont la mise de feu doit être exécutée en liaison directe avec la manœuvre interarmes sur ordre de l'autorité qualifiée. La mise à feu doit être exécutée en liaison directe avec la manœuvre interarmes sur ordre de l'autorité qualifiée.
Destruction préliminaire	Ouvrage, autre qu'un ouvrage à destruction réservée dont la destruction est prévue et peut être mise en œuvre immédiatement après l'achèvement des travaux préparatoires à condition que l'autorisation soit déjà obtenue.
Emploi du génie	Détermination par le commandant interarmes du rôle et de la répartition les plus efficaces des moyens du génie au profit de la manœuvre. Cet emploi est fonction de ses capacités de mise en œuvre. Il est exprimé dans le paragraphe "Génie" de la conception du commandant de grande unité et dans l'annexe génie de l'ordre d'opération anciennement appelé "Ordre au génie".
Engin explosif improvisé (EEI)	Dispositif explosif de circonstance, mis en place ou réalisé de façon improvisée, qui contient des produits chimiques destructeurs, mortels, nuisibles, pyrotechniques ou incendiaires.
Fonction "agencement de l'espace terrestre	L'agencement de l'espace terrestre est l'ensemble des actions visant à faire connaître, appréhender et à organiser l'espace terrestre afin de faciliter l'engagement des forces. Cet ensemble recouvre : • l'appui direct, • l'appui général, et combine principalement les capacités du génie, de la géographie, de la défense NBC et de la météorologie.
Franchissement	Opération tactique s'inscrivant dans le cadre de la manœuvre et qui a pour but de faire passer d'une rive à l'autre d'une coupure un ensemble de forces
Franchissement dans la foulée	Traversée d'un cours ou d'une nappe d'eau effectuée à l'aide des moyens disponibles sur place ou à brève échéance, sans marquer un temps d'arrêt pour des préparatifs détaillés.

Franchissement d'une coupure (FCHT)	1- Opération tactique s'inscrivant dans le cadre de la manœuvre et qui a pour but de faire passer d'une rive à l'autre d'une coupure un ensemble de forces. 2- Phase d'une manœuvre qui a pour but de faire passer les unités d'une rive à l'autre d'une coupure lorsque les ponts d'infrastructure sont totalement ou en partie inutilisables ou inexistants. On distingue : • les franchissements autonomes effectués par moyens amphibies, submersibles ou par passage à gué ; • les franchissements par moyens continus : ponts d'équipage ou de circonstance.
Franchissement préparé	Traversée d'une coupure d'eau formant obstacle, nécessitant une planification importante et une préparation détaillée.
Fuseau d'obstacles	Ensemble cohérent composé d'obstacles planifiés, généralement de diverses natures et échelonnés dans la profondeur sur des axes de pénétration probables de l'ennemi.
Ligne de mines	Obstacle linéaire élémentaire permettant à l'aide de mines de barrer sommairement une direction.
Ligne de sécurité de franchissement	Dans le cadre du franchissement rétrograde d'une coupure humide, limite extérieure de la zone établie entre l'ennemi et la coupure afin d'empêcher les tirs directs et les tirs indirects observés dans les secteurs de franchissement.
Maintien en état d'un itinéraire	Entretien des possibilités d'utilisation d'un itinéraire malgré les dégradations dues : 1- aux actions ennemies ; 2- à la circulation ; 3- aux phénomènes naturels.
Marquage d'une zone minée	Matérialisation sur le terrain du contour extérieur d'une zone minée, réalisée avec des matériels (de signalisation) réglementaire ou des moyens de circonstance.
Marquage d'un champ de mines	Signalisation réglementaire qui indique l'emplacement et les limites d'une zone minée.
Mise en œuvre d'un obstacle	Ensemble des opérations ayant pour résultat la création matérielle de l'obstacle : 1- pour l'obstacle réalisé par explosifs, la mise en œuvre comprend successivement le chargement, l'amorçage et la mise de feu ; 2- pour l'obstacle réalisé à base de mines, la mise en œuvre comprend la mise en place des mines par procédés mécaniques ou manuels, l'exécution du compte rendu de pose, la marquage de la zone et le balisage des couloirs, puis leur fermeture.
Mise en œuvre d'une destruction par explosif	Opération consistant à faire exploser les charges pour provoquer la destruction. La mise à feu peut revêtir deux formes : 1- la mise à feu normale, effectuée sans menace ennemie ; 2- la mise à feu d'urgence, effectuée sous la contrainte de l'ennemi.

Neutralisation des explosifs et munitions	Ensemble des opérations comprenant la détection, l'identification, l'évaluation sur place, la mise hors d'état de fonctionner, l'enlèvement et l'élimination des munitions non explosées. Ces opérations peuvent également concerner des munitions endommagées ou détériorées.
Neutraliser un ouvrage	Interdire temporairement son utilisation au moyen d'obstructions, de minage ou de destructions partielles.
Obstacle	Entrave conçue ou utilisée pour désorganiser, fixer, détourner ou arrêter le mouvement d'une force ennemie et pour infliger à cette force des pertes supplémentaires en personnel, en temps et en équipement. Il peut s'agir d'obstacles naturels ou artificiels ou une combinaison de ceux-ci.
Obstacle de manœuvre	Obstacle préparé à l'état 1 ou 2 dont la mise de feu doit être exécutée en liaison directe avec la manœuvre interarmes sur ordre de l'autorité qualifiée. La mise à feu doit être exécutée en liaison directe avec la manœuvre interarmes sur ordre de l'autorité qualifiée.
Obstacle désigné	Obstacle désigné par un commandement supérieur comme mission spécifique à une unité subalterne.
Obstacle préliminaire	Obstacle dont la mise en œuvre est prévue et peut être effectuée immédiatement après l'achèvement des travaux préparatoires à condition que l'autorisation soit déjà obtenue.
Ordre au génie	Ancienne terminologie de l'ordre donné au génie par le chef interarmes. C'est actuellement, en fonction du nombre des unités, soit l'annexe Génie de l'ordre d'opérations, soit le paragraphe Génie de l'ordre d'opérations, qui fixe ses missions au commandant du Génie de cette grande unité.
Ordre d'emploi des mines	Ordre délivré par le chef interarmes et précisant : 1- le but tactique à atteindre ; 2- le type de minage ; 3- les mines spéciales à utiliser éventuellement ; 4- la localisation de la zone à miner et des couloirs ; 5- les dates et heures de fin d'exécution du minage ; 6- la durée d'efficacité, notamment des mines programmables.
Ordre du génie	Ordres de mise en œuvre donnés par un commandant du génie à ses unités conservées aux ordres. Ils se présentent sous forme d'ordres initiaux donnés soit pour une phase déterminée de la manœuvre soit pour une période plus ou moins longue et d'ordres de conduite donnés en cours d'action suivant la situation (les unités détachées aux ordres y trouvent des directives d'emploi et des prescriptions techniques).
Organisation du terrain	Modification des caractères et des propriétés du terrain afin de favoriser la manœuvre amie : 1- en assurant la protection contre les feux ; 2- en gênant les mouvements ennemis.
Ouverture de brèche préparée	En guerre terrestre, aménagement d'un passage à travers un champ de mines, ou d'une route dégagée à travers un obstacle ou une fortification, toute l'opération étant planifiée et exécutée systématiquement.

Ouverture d'un itinéraire	Opération qui consiste à éliminer des obstacles ou à créer rapidement des passages sommaires et adaptés aux échelons de tête.
Passage en colonne à travers un champ de mines	Passage balisé, non miné ou déminé, libre d'obstacle, permettant de traverser un champ de mines et non exposé directement aux effets de ces dernières.
Passage en formation tactique à travers un système d'obstacles	Espace, libre d'obstacle et non exposé aux effets des mines, au sein d'un système d'obstacles, et dont la largeur et l'orientation permettent le passage d'une unité amie en formation tactique.
Plan de repérage d'un champ de mines	Compte rendu écrit, comportant toutes les indications appropriées concernant un champ de mines, établi en utilisant un formulaire standard par l'officier chargé des opérations de pose.
Plan d'obstacles	Plan qui définit les systèmes d'obstacles intégrés à la manœuvre et détermine les conditions de leur réalisation. Ces plans sont établis à un niveau au moins égal à celui de la division, à partir des catalogues d'obstacles ou des renseignements fournis par les reconnaissances de commandement.
Point de contrôle du génie	Point de contrôle permettant de s'assurer que les véhicules ne dépassent pas la capacité des moyens de franchissement et où les conducteurs reçoivent des instructions définitives en ce qui concerne les procédures particulières au site, de même que les renseignements sur la vitesse à respecter et sur les intervalles entre véhicules.
Point de passage	Endroit précis où ont lieu les traversées d'une coupure, par pont d'équipage ou tout autre moyen de circonstance.
Priorité des missions	Choix des missions effectué par le chef interarmes. Portant sur l'ensemble des missions possibles dans la manœuvre et dont l'exécution dépasse les possibilités globales de l'échelon considéré, il se traduit par un classement de ces missions par ordre d'intérêt pour la manœuvre interarmes. La priorité est du domaine de l'emploi. Voir "Urgence des missions".
Réaliser un obstacle	Procéder à l'ensemble des opérations suivantes : 1- pour une destruction : charger, amorcer et mettre à feu le dispositif ; 2- pour un minage : mettre en place les mines, faire le compte rendu de pose, marquer l'obstacle, baliser les couloirs puis les fermer.
Réaliser un emplacement de combat	Organiser le terrain ou l'infrastructure existante pour permettre aux combattants à pied ou embarqués d'observer et/ou d'utiliser leurs armes en étant protégés des coups directs.
Reconnaissance de zone	Action qui consiste à effectuer la reconnaissance des itinéraires existant dans cette zone en vue de déterminer leur viabilité, leur classe et leur débit.
Relève d'obstacle	Changement de détachement de mise en œuvre avec ou sans changement de détachement de protection. La relève comprend la préparation, la prise de contact entre les chefs de détachement, la reconnaissance du dispositif, l'exécution de la relève et le compte rendu.

Secteur de franchissement	Partie d'une zone de franchissement attribuée à un régiment, sous le commandement d'un chef unique commandant du régiment, responsable : 1- de la régulation des mouvements en fonction de la situation tactique et des possibilités de traversée ; 2- de la sécurité des mouvements et de la traversée.
Série complémentaire	Tranche de travaux ou d'organisation du terrain effectuée après la série minimale pour en augmenter l'efficacité.
Série minimale	Première tranche d'obstacles ou de travaux d'organisation du terrain dont la réalisation permet d'obtenir de façon cohérente l'effet tactique minimum demandé et recherché par le chef interarmes pour un système d'obstacles.
Site de franchissement	Endroit situé le long d'une coupure humide qu'il est possible de franchir en utilisant des véhicules amphibies, des embarcations d'assaut, des portières, des ponts ou encore en y faisant passer des véhicules à gué.
Système d'obstacles	Ensemble d'obstacles coordonnés, destinés à déceler, infléchir, canaliser, limiter, retarder ou arrêter le mouvement de formations ennemies et à infliger à ces formations des pertes supplémentaires en personnel, en matériel et en temps.
Transfert d'obstacles	Transfert de responsabilité, accompagné ou non de relève sur les obstacles de manœuvre ou sur les zones d'obstacles.
Urgence des missions	Classement des missions du génie dans la manœuvre établie par le commandant du génie en fonction des délais disponibles pour leur exécution. Les urgences sont explicitées dans l'ordre du génie. Voir "Priorité des missions".
Valorisation d'un obstacle naturel-d'une zone de terrain	Action visant à accroître les difficultés de traversée ou de parcours d'une portion de terrain par des travaux ou l'emploi de certains matériels. Elle doit toujours être définie en fonction des moyens ennemis à gêner.
Variantement	Action de régulation ayant pour but de modifier la destination et l'itinéraire d'un mouvement en cours. L'itinéraire utilisé à cet effet est appelé variante.
Zone à laisser libre d'obstacles (ZLO)	Zone dans laquelle le commandant interdit définitivement ou temporairement toute réalisation d'obstacles en vue de permettre le déroulement de la manœuvre prévue. Elle est définie lors de la conception de la manœuvre et intégrée au plan d'obstacles.
Zone de franchissement	Portion de terrain s'étendant de part et d'autre d'une coupure et correspondant à l'espace de manœuvre d'une grande unité. Une zone de franchissement se divise en plusieurs secteurs de franchissement comportant plusieurs points de passage.
Zone d'obstacles	Mesure de commandement et de conduite au niveau de la division, normalement réalisé graphiquement, servant à désigner des zones terrestres spécifiques dans lesquelles des échelons subordonnés sont autorisés à employer des obstacles tactiques.
Zone réglementée d'obstacles (ZRO)	Zone dans laquelle il est possible de placer des obstacles sous réserve de l'accord de l'autorité responsable (minimum

	brigade) qui fixera la ou les règle(s) : obstacle facilement neutralisable par exemple, ou à durée de vie programmable, pour permettre une contre-attaque ultérieure.

CHAPITRE 5.6. STANAG IMPORTANTS POUR LA SCG.

5.6.1.GENERALITES.

STANAG est l'acronyme de « Standard NATO Agreement ». L'accord de normalisation est défini comme suit dans le glossaire OTAN AAP-6 : "Enregistrement d'un accord survenu entre plusieurs ou entre toutes les nations membres, aux termes duquel celles-ci décident d'adopter des matériels militaires semblables (ou similaires), des munitions, ravitaillements, approvisionnements, des procédures opérationnelles, logistiques ou administratives identiques ou similaires". Ils sont regroupés dans un document appelé AAP4[46].

Les STANAG sont en constante évolution au gré des réunions des groupes de travail du génie de l'OTAN, dont la France fait partie.

Certains d'entre eux, entrant dans les enseignements de l'ESAG, peuvent intéresser le chef de section de combat du génie. Il s'agit :

- du STANAG 2010 Marquage du classement militaire ;
- du STANAG 2017 Consignes au chef de détachement de protection d'un ouvrage à détruire et au chef de l'équipe de mise de feu ;
- du STANAG 2021 Détermination du classement militaire des ponts, des bacs, des portières de transport et des véhicules ;
- du STANAG 2036 Procédures de pose, de marquage, de repérage et de compte rendu en matière de minage ;
- du STANAG 2123 Carnet d'obstacles ;
- du STANAG 2430 Messages et comptes-rendus du génie de l'OTAN ;
- du STANAG 2989 Transfert de barrage ;
- du STANAG 2991 Glossaire OTAN du génie de combat.

[46] AAP : Allied Administrative Publication.

CHAPITRE 5.7. PRINCIPES DE SUBORDINATION OTAN.

5.7.1.GENERALITES.

Les principes de subordination suivants sont ceux couramment usités au sein de l'OTAN et des armées alliées :

- **Le commandement intégral (Full Command**) est le pouvoir militaire et la responsabilité de donner des ordres à des subordonnés, dont un supérieur est investi. Il couvre tous les aspects des opérations et de l'administration militaires. Il n'existe que dans les armées nationales. Le terme "commandement", dans son sens international, implique un moindre degré d'autorité que lorsqu'il est utilisé dans un sens purement national. Il s'ensuit qu'aucun commandant OTAN n'a le commandement intégral des forces qui lui sont affectées. Ceci tient au fait que les nations, lorsqu'elles affectent des forces à l'OTAN, n'en donnent que le commandement opérationnel ou le contrôle opérationnel.

- **Le commandement opérationnel (OPCOM)** est « le pouvoir donné à un commandant pour assigner des missions ou des tâches particulières à des commandants subordonnés, pour déployer des unités, pour réassigner des forces, conserver ou déléguer le contrôle opérationnel ou tactique comme il le juge nécessaire. Il ne comprend pas en soi d'autorité sur le plan administratif ni de responsabilités d'ordre logistique ».

- **Le contrôle opérationnel (OPCON)** est « l'autorité confiée à un commandant de donner des ordres aux forces affectées, de telle sorte qu'il puisse accomplir les missions ou tâches particulières, habituellement limitées de par leur nature, quant au lieu, ou dans le temps, de déployer les unités concernées ; de conserver ou de déléguer le contrôle tactique de ces unités ».

- **Le commandement tactique (TACOM)** est « l'autorité déléguée à un commandant pour attribuer des tâches aux forces placées sous son commandement, en vue de l'accomplissement de la mission ordonnée par l'autorité supérieure. Elle peut conserver ou déléguer le contrôle tactique ». Il ne comporte pas le pouvoir d'utiliser séparément les éléments constitutifs des unités concernées, pas plus qu'il n'inclut en soi le contrôle administratif ou logistique ».

- **Le contrôle tactique (TACON)** est « la direction et le contrôle détaillés, normalement limités au plan local, des mouvements ou manœuvres nécessaires pour exécuter les missions ou les tâches assignées ».

- **Le contrôle administratif (ADCON)** est « la direction ou l'autorité exercée sur des formations subordonnées ou autres en ce qui concerne les questions administratives telles que l'administration du personnel, les ravitaillements, les services et autres problèmes ne faisant pas partie des missions opérationnelles de ces formations subordonnées ou autres ».

TABLEAU SYNTHESE					
	FULL COMMAND	**OPCOM**	**OPCON**	**TACOM**	**TACON**
Ré-articuler les forces	**OUI**	**OUI**			
Assigner **une mission** à une unité subordonnée	**OUI**	**OUI**	**OUI**		
Attribuer des **tâches** aux unités subordonnées dans le cadre d'une mission donnée	**OUI**	**OUI**	**OUI**	**OUI**	
Déléguer aux subordonnés, les niveaux de commandement ou de contrôle	**OUI**	**OUI**	**OUI**	**OUI**	
Direction et contrôle des mouvements et manœuvres	**OUI**	**OUI**	**OUI**	**OUI**	**OUI**
Responsabilité administrative et logistique	**OUI**	*	*	*	*

***** : Ces types de subordination n'impliquent pas de responsabilités logistiques. Les responsabilités logistiques font l'objet d'ordres particuliers.

Il n'est cependant pas évident de faire correspondre précisément les conditions générales de subordination au sein de l'OTAN avec les conditions de subordination française. Il apparaît toutefois que la position **détachée** pour une unité du génie correspond en principe à celle de l'**OPCOM** dans l'OTAN.

CHAPITRE 5.8. DOCUMENTATIONS UTILES.

5.8.1.DOCUMENTATION TTA.

Numéro	Titre
	Manuel d'emploi relatif aux opérations de bréchage
	Catalogue des STANAG OTAN (AAP4)
ABC 101/11	Manuel d'emploi de l'escadron de chars AMX 30 B2
ABC 102/11	Manuel d'emploi de l'escadron blindé AMX 10 RC
ABC 102/21	Manuel d'emploi du peloton AMX 10 RC
ABC 111/11	Manuel d'emploi de l'escadron LECLERC
ABC 111/21	Manuel d'emploi du peloton LECLERC
INF 202	Manuel d'emploi de la section d'infanterie
INF 203	Manuel d'emploi de la section d'appui
INF 204/1	Manuel d'emploi de la section antichar moyenne portée MILAN
INF 206	Manuel d'emploi de la section de reconnaissance régimentaire
INF 212	Manuel d'emploi de la compagnie d'infanterie
INF 213	Emploi de l'infanterie en zone urbanisée
TTA 106	Manuel d'emploi de termes, sigles et signes conventionnels militaires
TTA 110	Mémento LATTA
TTA 125	Catalogue des documents généraux réglementaires approvisionnés par la librairie de l'armée de terre
TTA 205	Règlement sur les mesures de sécurité à appliquer en temps de paix
TTA 702	Instruction sur l'emploi et la réalisation d'obstacles
TTA 704	Règlement sur les opérations de dépollution et de franchissement des obstacles
TTA 707	Mémento sur le contre-minage
TTA 722	Notice relative au durcissement des infrastructures de stationnement en zone d'opérations
TTA 750	Manuel d'emploi relatif aux franchissements
TTA 751	Notice sur les mesures de sécurité et de sauvetage à appliquer lors des franchissements de cours d'eau
TTA 755	Notice de mise en œuvre et d'instruction des plongeurs de l'armée de terre
TTA 760	Règlement sur l'alimentation en eau des troupes en campagne
TTA 808/1	Manuel sur l'ennemi d'instruction adapté aux scénarios 3, 4 et 5 du livre blanc sur la défense
TTA 808/2	Manuel sur l'ennemi d'instruction adapté aux scénarios 1 et 2 du livre blanc sur la défense
TTA 950	Mémento provisoire des forces terrestres dans le contrôle de foules

5.8.2.DOCUMENTATION GENIE.

Numéro	Titre
AGESTER 101	Agencement de l'espace terrestre
GEN 100	Concept d'emploi du génie en opérations
GEN 110	Manuel d'emploi de la compagnie de combat du génie en opérations
GEN 120	Manuel d'emploi et de mise en œuvre des sections de combat du génie
GEN 124	Manuel d'emploi des cellules de la section de liaison et de reconnaissance
GEN 131	Manuel d'emploi du groupe MLF
GEN 133	Manuel d'emploi du groupe enfouisseur de mines antichars
GEN 134	Manuel d'emploi du groupe disperseur de mines antichars
GEN 135	Manuel d'emploi du groupe forage
GEN 136	Manuel d'emploi de la section EFA
GEN 137	Manuel d'emploi de la section PFM
GEN 138	Manuel d'emploi et de mise en œuvre du groupe MATS
GEN 139	Manuel d'emploi du groupe de production d'énergie
GEN 140	Manuel d'emploi de la section de déminage lourd (AMX 30B2DT)
GEN 141	Manuel d'emploi du groupe de déminage de zone (MADEZ)
GEN 142	Manuel d'emploi de la section d'ouverture d'itinéraire miné (SOUVIM)
GEN 144	Manuel d'emploi de la section d'équipement de zone de poser
GEN 146	Manuel d'emploi de la section d'équipement de plage
GEN 150	Mémento des techniques du génie
GEN 151	Mémento des principaux matériels du génie
GEN 160	Manuel d'emploi du groupe d'organisation terrain
GEN 161	Manuel d'emploi de la section travaux lourds
GEN 162	Manuel d'emploi de la section travaux voie ferrée
GEN 163	Manuel d'emploi de la section mobilité voie ferrée
GEN 166	Manuel d'emploi des groupes de production d'eau du génie
GEN 168	Manuel d'emploi du groupe chantier
GEN 180	Mémento des capacités du génie
GEN 302	Mémento sur les mines et système de déminage
GEN 701	Mémento de manœuvre de force du génie

ABREVIATIONS

3D	3éme dimension
AAD	Aide au déploiement
ACM	Affaires civilo - militaires
ALAT	Aviation légère de l'armée de terre
APP	Appui
ATS	Aide à la traficabilité des sols
BB	Brigade blindée
BIA	Brigade interarmes
BM	Brigade mécanisée
BSAT	Brevet de spécialiste de l'armée de terre
BSTAT	Brevet de supérieur de technicien de l'armée de terre
CA	Compagnie d'appui
CARB	Carburant
CCG	Compagnie de combat du génie
CDG	Chef de groupe
CDS	Chef de section
CDT	Commandement
CDU	Commandant d'unité
CDUGEN	Commandant d'unité génie
COMGTIA	Commandant du GTIA
COUV	Couvrir
CP	Certificat professionnel
CR	Compte rendu
CTE	Certificat de technique élémentaire
CTM	Chaland de transport de matériel
DCMAT	Direction central du matériel
DEST	Destruction
DHIG	Détachement héliporté d'intervention du génie
DI	Dotation initiale
DIA	Détachement interarmes
DLRG	Détachement de liaison et de reconnaissance du génie
DMD	Délégué départemental militaire
DSP	Destruction sur place
EBG	Engin blindé du génie
EFA	Engin de franchissement de l'avant
EMAD	Engin multifonction d'aide au déploiement
EMD	En mesure de
ENI	Ennemi
EO	Elément d'observation (artillerie)
EOD	« Explosive ordnance disposal »
EODD	Elément opérationnel de déminage / dépollution (regroupant les filières MINEX et NEDEX)
EOR	Elément opérationnel de reconnaissance
EXPL	Explosifs
FCHT	Franchissement
FRN	Freiner
GCG	Groupe de combat du génie
GDH	Groupe date - heure
GEN	Génie
GTIA	Groupement tactique interarmes
HL	Hélicoptère léger
HM	Hélicoptère de manœuvre

IA	Interarmes
LATTA	Lutte anti aérienne toutes armes
MA	Mode d'action ami
MADEZ	Matériel aérotransportable de déminage de zone
MATS	Moyen d'aide à la traficabilité des sols
MDF	Manœuvre de force
MDR	Militaire du rang
ME	Mode d'action ennemi
MFRD	Moyen de forage rapide et de destruction
MIN	Mines
MINOTAUR	Disperseur de mines antichar moyenne portée modèle F1
MLF	Moyen léger de franchissement
MOM	Message de mise en œuvre des obstacles de manœuvre
MPG	Moyen polyvalent du génie
MRT	Méthode de raisonnement tactique
MSR	« Main supply road »
MU	Munitions
MVT	Mouvement
NEDEX	Neutralisation enlèvement destruction des engins explosifs
NRBC	Nucléaire radiologique biologique chimique
NVAP	Nature volume attitude position
OBS	obstacle
OCM	Opérations civilo-militaires
ONG	Organisation non gouvernementale
OPO	« Operation order »
OT	Organisation du terrain
PAA	Pont automoteur d'accompagnement
PAT	Plongeur de l'armée de terre
PC	Poste de commandement
PERFOSOL	Perforateur de sols
PFM	Pont flottant motorisé
PL	Poids lourd
PM12	Enfouisseur de mines
PVP	Petit véhicule protégé
RCL	Recueillir
RGBIA	Régiment du génie de BIA
ROE	« Rules of engagement »
RT	Radio tireur
SAD	Section d'aide au déploiement
SAPP	Section d'appui
SCG	Section de combat du génie
SDIS	Service départemental d'incendie et de secours
SDPMAP	Système de déminage pyrotechnique contre les mines antipersonnel
SDPMAC	Système de déminage pyrotechnique contre les mines antichar
SFCHT	Section franchissement
SGTIA	Sous groupement tactique interarmes
SITEL	Système d'information terminal élémentaire
SOA	Sous-officier adjoint
SOT	Section d'organisation du terrain
SOUVIM	Système d'ouverture d'itinéraire miné
SPRAT	Système de pose rapide de travure
STANAG	« Standardization agreement »
STBFT	Service technique des bâtiments, fortifications et travaux

TRN	Train
TRS	Transmissions
UE	Unité élémentaire
UIP	Unité interarmées de plage
UXO	« Unexploded ordnance »
VAB	Véhicule de l'avant blindé
VAL	Valoriser
VH	Véhicule
VLTT	Véhicule léger tout terrain
ZDO	Zone de déploiement opérationnel
ZLO	Zone libre d'obstacle
ZRO	Zone réglementée d'obstacle
ZURB	Zone urbanisée